



Projet d'amélioration de la pêcherie (« FIP ») FROM NORD et OPN de raie bouclée en Manche Est pour atteindre la certification de pêche durable MSC

Plan d'actions détaillé : Tome 1 - introduction

Préparé pour le FROM Nord et l'OPN
représentés par Normandie Fraîcheur Mer,
WWF France et Carrefour France

14 juin 2021 – version finale

Information sur le document

Clause de non-responsabilité :

Ce document a été préparé par Poseidon. Ses conclusions et les actions proposées sont basées sur les données collectées par les auteurs et leur expérience de la pêche et de son contexte dans le délai imparti pour élaborer ce document (voir l'introduction du document pour plus de détails). Les opinions exprimées dans cette étude sont purement celles des auteurs sauf indication contraire dans le document. Le contenu de ce document, si public, ne peut être reproduit, ni même en partie, sans une référence explicite à la source.

Référence : Poseidon (2021) Projet d'amélioration de la pêche (« FIP ») FROM NORD OPN de raie bouclée en Manche Est pour atteindre la certification de pêche durable MSC. Plan d'actions détaillé : tome 1 – introduction. 24 pages.
Auteurs : V. Defaux, R. Cappell et B. Caillart

Client(s) : le FROM Nord et l'OPN représentés par Normandie Fraîcheur Mer, WWF France, et Carrefour France

Version : finale - version D

Référence du rapport : 1653/R/02/D

Date de transmission aux clients : 14 juin 2021

Distribution : publique

Photo (page de couverture) :

Photo d'une raie bouclée, Pierre Porcher, [lfremer](#), en ligne le 1 septembre 2020

Table des matières

Table des matières	3
1 Introduction	5
2 Contexte	5
2.1 Le standard MSC	5
2.2 Les FIPs crédibles	8
3 Mode opératoire d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du FIP	10
3.1 Introduction	10
3.2 Phase 1 – élaboration du FIP	10
3.2.1 Élaboration et présentation du plan d'actions - document préparatoire	10
3.2.2 Préparation de l'atelier de présentation du plan d'actions détaillé à une sélection de parties prenantes	11
3.2.3 Animation de l'atelier de présentation du Plan d'actions détaillé	12
3.2.4 Consignation des actions au sein d'une note de synthèse (soit le résumé du plan d'actions)	12
3.2.5 Élaboration de la fiche de suivi du FIP – année zéro et version finale de la note de synthèse	12
3.3 Phase 2 - lancement et suivi du plan d'actions	13
3.3.1 Année 1 - lancement officiel du FIP	13
3.3.2 Année 1 - enregistrement du FIP sur FisheryProgress	13
3.3.3 Année 1 – suivi par l'animation des réunions du comité de pilotage (COFIL), par suivi BMT et sur le site FisheryProgress	13
3.3.4 Années suivantes – continuation du suivi selon l'approche de l'année 1	15
3.3.5 Dernière année de FIP – continuation du suivi selon l'approche de l'année 1 et clôture du FIP	15
Liste des abréviations (liste commune aux tomes 1 et 2)	16
Liste des figures et tableaux	19
Bibliographie (Tome 1)	20



Liste des annexes

Annexe 1 : modèle de suivi BMT22



1 Introduction

Ce document a pour objet de présenter le plan d'actions d'un Projet d'amélioration d'une pêcherie (« FIP » pour *Fishery Improvement Project*) de raie bouclée en Manche Est pour atteindre la certification de pêche durable MSC (Marine Stewardship Council).

Il est constitué d'un tome 1 présentant le mécanisme de préparation d'un FIP formel (dit FIP crédible) et d'un tome 2 présentant la pêcherie et le plan d'actions sur la base d'une préévaluation de la pêcherie au regard du standard MSC de pêche durable en 2019-2020. Le champ d'application du FIP, présenté également en tome 2, a entre autres pour rôle de résumer le plan d'actions.

Il est destiné aux coordinateur et acteurs du FIP et, en second lieu, au public par sa publication sur un site international de suivi de FIPs, [FisheryProgress](#).

Sa version publique exclut le détail budgétaire du FIP. Certaines actions du FIP pourraient en effet être soumises à des appels d'offres.

2 Contexte

2.1 Le standard MSC

Dans le cadre du programme MSC, les produits issus de pêcheries certifiées MSC sont autorisés à arborer l'écolabel bleu si les pêcheries répondent aux principes et indicateurs de pêche durable selon le standard MSC. Le Standard comprend trois principes fondamentaux :

1. Stocks de poisson ciblés durables (principe 1) ;
2. Minimisation de l'impact de la pêche sur les écosystèmes (Principe 2) ; et
3. Gestion efficace de la pêcherie (Principe 3).

La certification MSC est un processus en plusieurs étapes mené par des organismes de certification indépendants. Le processus commence habituellement par une pré-évaluation pour déterminer si une pêcherie est prête pour une évaluation complète par rapport au standard MSC et fournit des conseils sur les problèmes qui pourraient nécessiter une amélioration afin de satisfaire aux exigences de performance du MSC.

Le processus de certification MSC des pêcheries version 2.2¹ est en vigueur depuis le 25 septembre 2020 pour qu'une pêcherie soit certifiée. La version 2.01 du Processus a été celle utilisée pour pré-évaluer « la pêcherie FROM NORD et OPN de plie et de raie bouclée au trémail, chalut et senne danoise en Manche Est », le processus en vigueur pendant la pré-évaluation. La version 2.01 du standard MSC est quant à elle en vigueur depuis le 28 février 2019.

¹ Les modifications par rapport à la version précédente n'ont pas d'impact sur la préévaluation de la pêcherie de raie bouclée puisqu'elles portent sur a) un renforcement du standard MSC pour minimiser les risques de découpe de nageoires de requins à bord des navires de pêcheries certifiées MSC, b) la fin de l'autorisation de compartimentalisation des produits certifiés selon des pratiques de pêche différentes avec un engin de pêche similaire (cas de pêcheries de thons à l'aide de dispositif de concentration de poissons et sur bancs libres lors d'une même marée), et c) l'amélioration du processus de suivi des pêcheries certifiées MSC devant répondre à des conditions pour conserver leurs certificats (voir les changements [ici](#)).

En bref, le processus d'évaluation consiste à noter 28 indicateurs de performance ou IP² (d'après le processus de certification FCP – *fisheries certification process* – v2.2) en utilisant des guides descriptifs des caractéristiques qui permettront d'atteindre les notes spécifiques (appelés guides de notation, SG en abrégé en anglais ; cf. figures ci-dessous)). Afin d'obtenir la certification MSC, la pêcheurie doit obtenir un score de 60 ou plus pour chaque PI. Si une pêcheurie obtient un score inférieur à 60 sur n'importe quel PI, la certification ne sera pas accordée. De plus, la pêcheurie doit avoir un score global de 80 ou plus pour chacun des trois principes du MSC afin d'être certifié.

Dans certains cas, et pour seulement six PI liés au statuts des stocks (FCP v 2.2), lorsque des données quantitatives suffisantes ne sont pas disponibles pour évaluer un PI donné en utilisant l'ensemble habituel des SG, le cadre MSC basé sur les risques peut être utilisé.

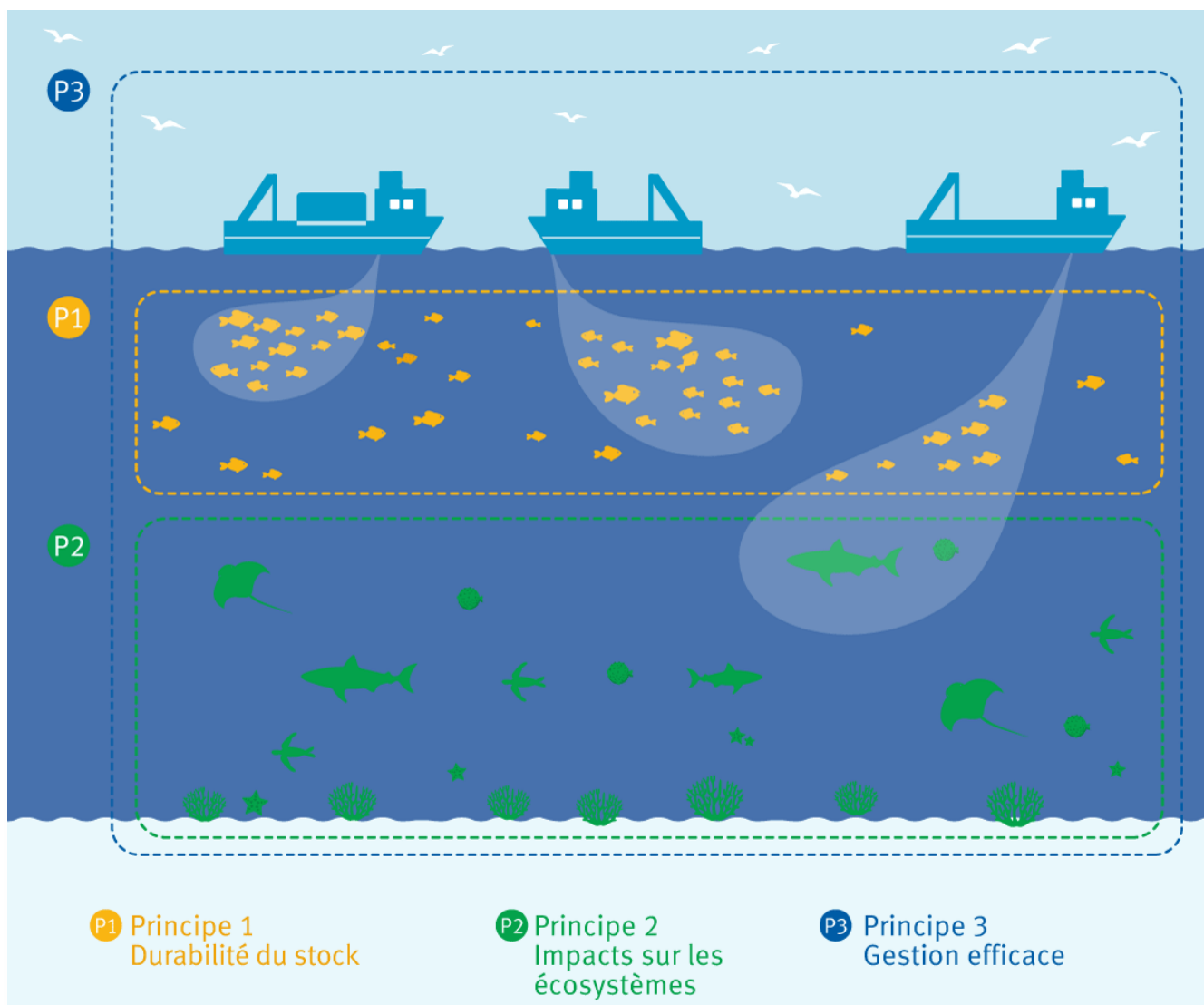


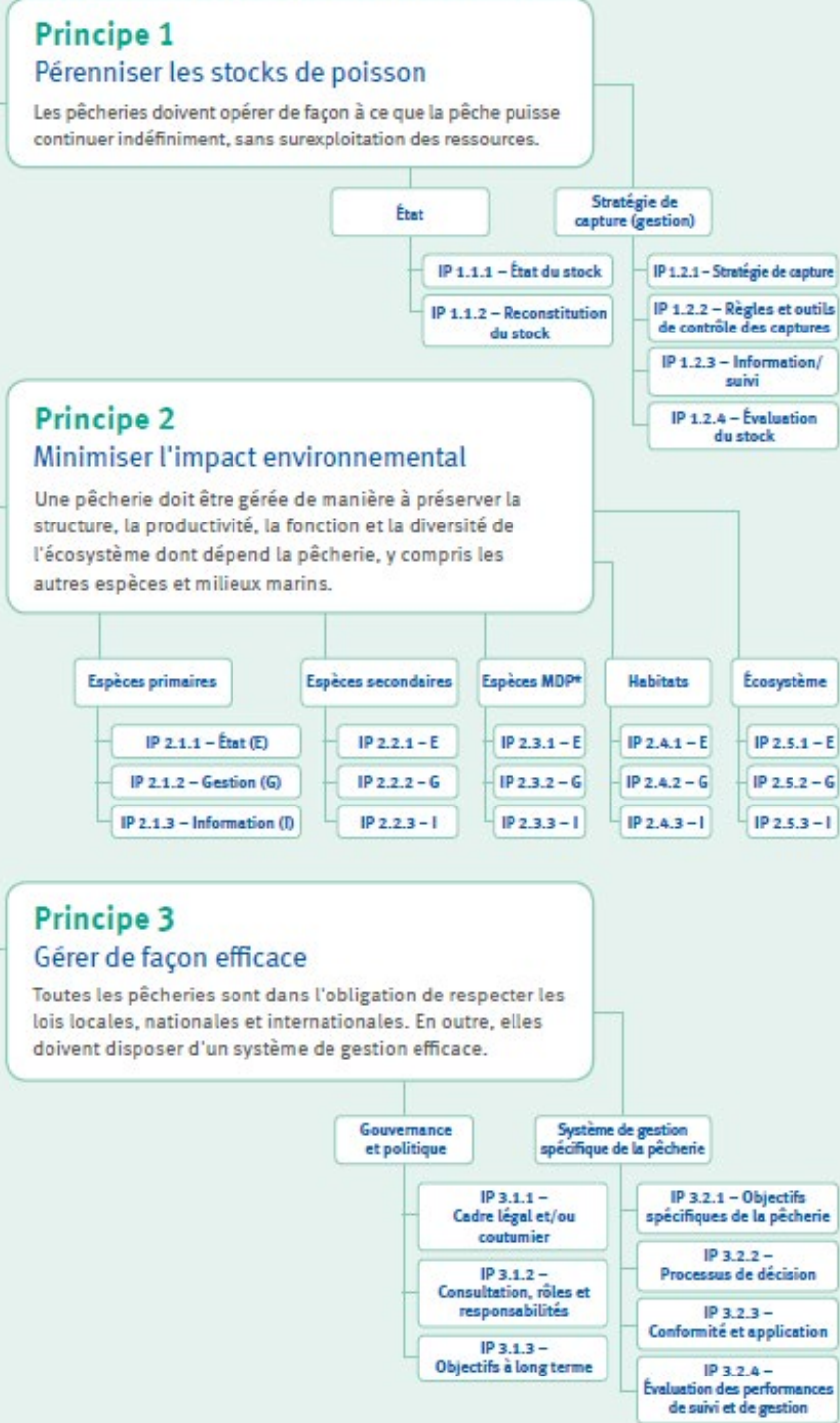
Figure 1: les principes du référentiel de pêche durable MSC

Source : MSC

² Les abréviations utilisées sont celles du MSC qu'elles soient basées sur des termes anglais ou non. Le terme « indicateur de performance » et son abréviation IP sera utilisé au sein du FIP de la Pêcheurie.

Référentiel Pêcheries du MSC

Si vous décidez de vous soumettre à l'évaluation MSC, un organisme de certification tiers accrédité notera de façon indépendante votre pêcherie selon les 28 indicateurs de performance (IP) constituant le Référentiel Pêcheries du MSC. Les IP reposent sur trois principes clés : des stocks de poissons durables, la réduction de l'impact environnemental et une gestion efficace, comme indiqué dans l'arbre d'évaluation ci-dessous.



* MDP = Menacées, en danger ou protégées

Figure 2: le référentiel de pêcheries durables MSC et ses indicateurs de performance

Source : MSC



2.2 Les FIPs crédibles

Si la pré-évaluation MSC d'une pêcherie démontre qu'il est peu probable que la pêcherie atteigne le niveau requis pour les trois principes du MSC, la pêcherie devra examiner comment améliorer les faiblesses identifiées. Si les améliorations aux procédures de gestion des pêches et de collecte d'information nécessaires à cette gestion peuvent être effectuées sur une période relativement courte, c'est-à-dire cinq ans ou moins, et si la pêcherie a pour objectif d'atteindre la certification MSC, l'approche pour apporter ces améliorations est l'utilisation d'un projet formel d'amélioration d'une pêcherie soit un « FIP crédible ».

Un FIP est un processus bien établi pour améliorer la durabilité d'une pêcherie sur une période donnée. Pour résumer, les FIPs crédibles :

1. Ont pour objectif final l'atteinte de la certification MSC ;
2. Sont généralement basés sur une pré-évaluation MSC ;
3. Ont un plan d'actions convenu avec des indicateurs mesurables et un budget associé ;
4. Impliquent un « partenariat » FIP avec un secrétariat, un coordinateur et des facilitateurs techniques et un comité de pilotage.

Les FIP peuvent également fournir un cadre pour amener une pêcherie vers la durabilité d'ici un temps convenu en :

- Créant des partenariats entre les pêcheurs, les acheteurs, les chercheurs et le gouvernement ;
- Renforçant la gestion des pêches en s'attaquant aux principales lacunes identifiées par une pré-évaluation ;
- Identifiant des cibles et des activités claires (voir figure ci-dessous).

Les FIP doivent être transparents, avec des pré-évaluations, des plans de travail et des évaluations de progrès ouverts à l'examen du public. À cette fin, le site web international www.fisheryprogress.org a été développé pour héberger les documents de FIP et permettre à tout public de suivre ses avancées.

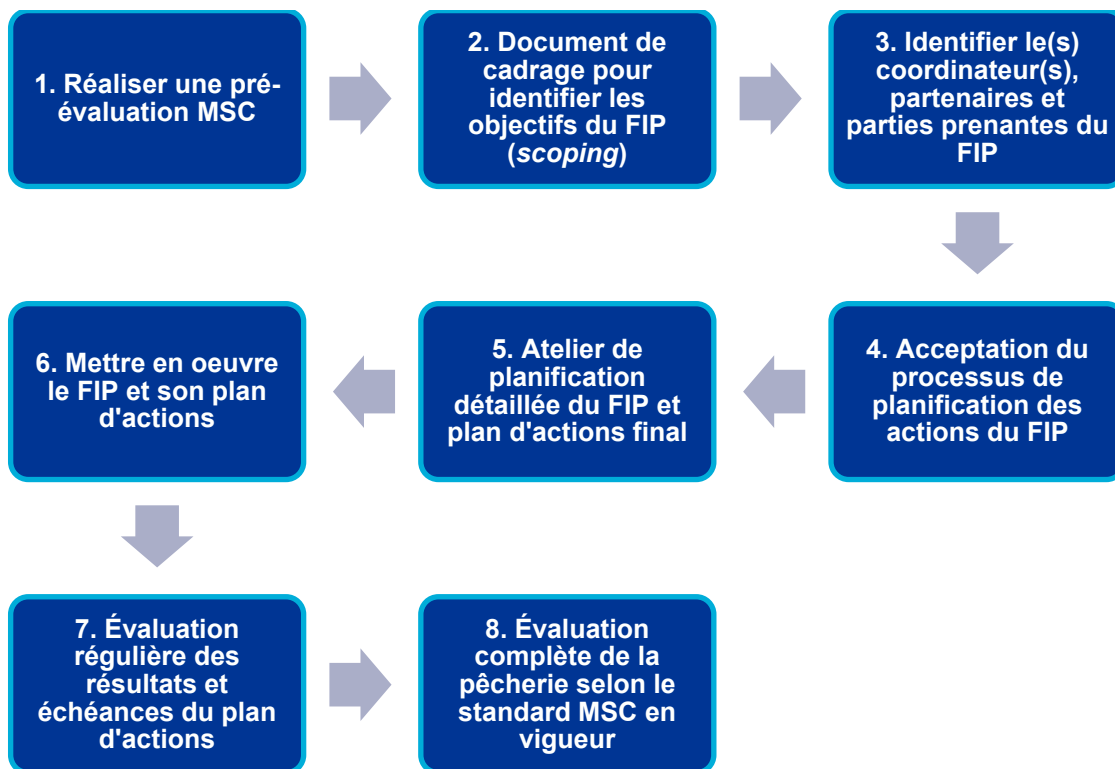
Le développement d'un FIP est en grande partie un processus piloté par les parties prenantes. Comme le montre la Figure 3 ci-dessous, le point de départ est le rapport de pré-évaluation du MSC, qui aura identifié les indicateurs de performance (IP) ayant obtenu moins de 80, étant le niveau de passage inconditionnel pour le MSC. Par conséquent, tous les IP ayant obtenu une note inférieure à 60 (échec) ou 60 à 79 (réussite conditionnelle) doivent être évalués afin de déterminer les principales faiblesses, comment celles-ci peuvent-elles être traitées et par qui.

Le FIP identifie les éléments de performance à améliorer pour la pêcherie préévaluée afin d'atteindre la certification MSC. Les déficiences identifiées sont utilisées pour formuler un ensemble d' « Indicateurs de performance améliorés » (IPA). Deux groupes de IPA existent :

- IPA critiques : pour les IP ayant obtenu moins de 60 lors de la pré-évaluation (c.-à-d. un IP défaillant) ;
- IPA non-critiques : pour les IP ayant obtenu un score compris entre 60 et 79 dans la pré-évaluation (c.-à-d. un IP conforme sous condition)

Des IPA non-critiques peuvent en pratique être critiques en tant qu'éléments clés de IPA critiques (par exemple, dans P2 où la gestion obtient <60 et informations 60-79, mais une meilleure gestion ne peut être mise en œuvre sans une meilleure information).

Figure 3: processus de planification d'un FIP



Source : Poseidon

3 Mode opératoire d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du FIP

3.1 Introduction

La préparation à la certification MSC sera analysée selon le processus de certification MSC dans la version en vigueur pendant la mise en œuvre du plan d'actions du FIP (actuelle version en vigueur : FCP v. 2.2). Les pêcheries certifiées MSC doivent avoir comme prérequis des politiques et des pratiques en place pour empêcher le travail forcé. Les exigences MSC concernant le travail à bord des navires de pêches, ainsi que celles concernant la traçabilité des produits certifiés MSC à terre après la première vente, ne feront pas partie intégrante du plan d'actions détaillé. Les membres de la pêcherie postulant à la certification seront par contre invités à documenter les prérequis concernant la traçabilité et le travail à bord (simples généralement pour une pêcherie d'Europe) pendant la seconde partie de mise en œuvre du FIP ; pour le travail à bord au travers d'un document spécifique du MSC³ (sous réserve d'absence de modifications majeures des exigences MSC).

La **phase 1 d'élaboration et d'approbation du FIP** (précisément de son plan d'actions), phase actuelle, a lieu au cours du second semestre 2020/premier semestre 2021.

La **phase 2 de mise en œuvre du FIP** est prévue de durée 5 ans au maximum (durée maximum d'un FIP) à partir du premier semestre de l'année 2021.

L'accompagnement dans l'élaboration (phase 1), et le lancement-suivi de mise en œuvre (phase 2) du FIP est réalisé par le bureau d'études Poseidon.

3.2 Phase 1 – élaboration du FIP

3.2.1 Élaboration et présentation du plan d'actions - document préparatoire

Le plan d'actions, dans sa phase préliminaire (**document préparatoire**), a consisté à présenter les actions et groupes d'actions (GA). Les éléments et activités clés de l'élaboration et de validation du plan d'actions incluent notamment :

1. **La répartition des responsabilités** : il est nécessaire d'allouer des responsabilités à deux niveaux :
 - a. Au niveau du FIP : une structure d'organisation claire – une équipe de coordination/gestion du FIP (abréviation ou terme utilisé : « EGP – équipe de gestion du Projet » ou « coordinateur » ou « secrétariat du Comité de pilotage »). L'appellation sera décidée par le Comité de pilotage du FIP – COFIL. Au stade de préparation du FIP, le terme de cette organisation en charge de la coordination du FIP est nommé « Assistant à la maîtrise d'ouvrage » (AMO) ou « Coordinateur » du FIP dans le Tome 2 de ce document. Des lignes directrices au sein du partenariat du FIP ont et seront également mises en place : par un protocole de partenariat et d'autres documents le cas échéant. Le plan d'actions convient de la nécessité – et des responsabilités – des différents rôles qui seront joués par les partenaires du FIP et leurs ressources ;
 - b. Au niveau de l'action et des activités y étant liées : chaque action et activités liées doivent avoir un partenaire leader désigné ainsi qu'une identification des responsabilités des autres partenaires actifs dans la mise en œuvre de l'action et des activités.

³ Formulaire MSC nommé « Politiques, Pratiques et Mesures mises en place par les pêcheries titulaires d'un Certificat MSC pour pallier la présence de travail forcé ou de travail des enfants » (disponible en [ligne](#) sur le site francophone du MSC).

2. **Les sections spécifiques du plan d'actions** présentent donc les actions par thématique et groupe d'actions en listant les actions et activités clés avec :

- Le ou les indicateur(s) de performance à améliorer liés à des objectifs à atteindre selon la notation du référentiel MSC (pour chaque indicateur de performance) ;
- Un responsable de l'action et des activités : l'organisation (proposée) qui assumera leur coordination. La responsabilité de l'action peut le cas échéant, et par la suite, être définie au sein d'un second niveau de détail entre le responsable de l'action (généralement l'un des partenaires du Projet), soit celui qui la met réellement en œuvre, et le(s) partenaire(s) de mise en œuvre. Les activités sont ensuite déclinées en tâches ;
- Des partenaires d'action : il s'agit des autres organisations directement impliquées dans la mise en œuvre de l'action ou des actions au sein du GA ;
- D'autres parties prenantes : d'autres intervenants qui ont un intérêt dans la mise en œuvre des actions ou qui pourraient soutenir techniquement ou financièrement les activités d'un groupe d'actions particulier ;
- Les livrables attendus ; et
- La date d'achèvement de l'action et des activités liées.

L'équipe de gestion du Plan d'actions (EGP) et les participants du FIP seront invités à élaborer, lorsque possible, des mécanismes de collaboration pour réduire les coûts de mise en œuvre du Plan avec 1) d'autres FIPs ; et 2) des initiatives connexes telles que les projets de développement ou des projets de recherche financés par le secteur public (ou privé) et visant à améliorer la durabilité des pêcheries similaires.

Le document préparatoire au plan d'actions a été présenté et discuté pendant une réunion du **comité de pilotage** tenue le 17 novembre 2020. Les participants présents ont été NFM, le FROM NORD, l'OPN, WWF France (représentant également Carrefour France), Labeyrie Fine Foods France et le MSC France.

Suite à la réunion de présentation du plan d'actions préliminaire, ont abouti :

- ➔ Un accord de principe sur les responsabilités possibles des différentes parties prenantes clés et sur les actions prioritaires ;
- ➔ Des premières pistes d'identification de sources de financement pour les actions prioritaires en parallèle (le cas échéant, avec un programme de lancement d'actions ne nécessitant pas de fonds spécifiques) ;
- ➔ Un atelier de présentation du plan d'actions dans une version plus approfondie à une sélection de parties prenantes (voir ci-après).

3.2.2 Préparation de l'atelier de présentation du plan d'actions détaillé à une sélection de parties prenantes

Dans le cadre d'un FIP crédible un **atelier de présentation** du plan d'actions est également réalisé. Il s'agit alors d'une réunion du comité de pilotage « étendu » à des parties prenantes clés sur une demi-journée environ.

La préparation de l'atelier a consisté à :

- Élaborer les documents de l'atelier soit un projet de **plan d'actions détaillé (PAD)** visant à identifier en amont de l'atelier les responsabilités de chacun pour mettre en œuvre les actions attendues. Le consultant prévoit de consulter les parties prenantes du plans d'actions en amont de l'atelier pour préparer ces documents.
- Identifier avec le client les besoins logistiques, et éventuellement financiers, en vue de réaliser l'atelier. Le consultant a accompagné les membres du COPIL pour réaliser cette tâche. L'identification de personne-clé au sein de l'atelier est important pour le bon déroulement de chaque atelier. Le consultant a identifié avec le COPIL les représentants des parties prenantes clés permettant de s'assurer que l'atelier pourra aboutir à des conclusions partagées dans la mise en œuvre des actions à réaliser. L'atelier a eu lieu à distance en raison de la crise COVID.



L'identification des organisations susceptibles d'être responsables des actions ou groupes d'actions, la confirmation des leaders et parties prenantes, et une estimation d'une partie⁴ des ressources humaines et financières s'effectueront sur la base du projet de plan d'actions détaillé (PAD).

Certaines actions, activités voire groupes d'actions sont classés sous le **statut « prioritaire »** : leur mise en œuvre devrait se faire dans les premiers mois de mise en œuvre du FIP (ou Plan). Les autres actions pourraient être initiées dans la même période sans pour autant devoir être (ou pouvoir être) finalisées sur ces premiers mois.

3.2.3 Animation de l'atelier de présentation du Plan d'actions détaillé

L'atelier a eu lieu le vendredi 12 février 2021. Il a eu pour objet de présenter le processus de préparation du FIP et les actions proposées afin que les parties prenantes et partenaires de chaque action/groupe d'actions (qui peuvent être réalisés comme des « projets ») s'accordent ou se préparent à se mettre d'accord sur le mécanisme de réalisation des activités. Chaque atelier se réalise sur une journée maximum. En raison de la pandémie, il a été convenu qu'il soit réduit d'une demi-journée. Les parties prenantes en plénière ont étudié les actions proposées, groupe d'actions par groupe d'actions, les améliorent le cas échéant voire les suppriment lorsque redondantes avec d'autres actions ou non pertinentes.

La confirmation du coordinateur du Plan et la planification du suivi des actions ont été présentés lors de l'atelier. Le financement (budget et sources éventuelles) du Plan a également été abordé.

L'identification et la confirmation du financement du budget doivent être, autant que possible, convenues et mises en place avant que le FIP ne puisse être lancé. Ces activités ont été approfondies par les partenaires du FIP et **ne font pas partie du PAD en soit (des pistes de financement pourraient néanmoins être introduites dans le Tome 2 du PAD).**

Un compte rendu d'atelier a été élaboré par Poseidon en collaboration avec les membres clés du COPIL (NFM, OPN et WWF) et diffusé aux participants.

3.2.4 Consignation des actions au sein d'une note de synthèse (soit le résumé du plan d'actions)

Suite à l'atelier, le consultant consignera les actions à réaliser sur un document de synthèse (**le résumé du plan d'actions** ou note de synthèse). Ce document sera validé par le Comité de pilotage et transmis aux parties prenantes sélectionné par le Comité. Ce document de synthèse a également pour objet de présenter le FIP à d'éventuelles sources de financement d'actions ou groupes d'actions et sera par conséquent élaboré en ce sens. La **note de synthèse (ou résumé)** sera élaborée lorsque le plan d'actions détaillé sera considéré final ou proche de l'être.

Le plan d'actions détaillé et la note de synthèse serviront alors de bases de travail pour la coordination et la mise en œuvre du FIP.

La fin de cette activité devra aboutir à un **accord de partenariat entre les participants clés du PAD**, matérialisé préférablement par un **protocole d'accord** sur le plan d'actions et son budget (estimatif).

Le cas échéant, une réunion du COPIL pourrait avoir lieu pour officialiser la validation et/ou lancement du PAD (section 3.3 ci-dessous).

3.2.5 Élaboration de la fiche de suivi du FIP – année zéro et version finale de la note de synthèse

Les versions finales du document de suivi année zéro du FIP (et de la note de synthèse ci-dessus) seront validées au premier semestre 2021 par le COPIL, pendant que la phase 2 se lance.

⁴ L'estimation ne sera pas exhaustive car certaines actions nécessiteront une estimation budgétaire plus approfondie pendant le lancement et la mise en œuvre du FIP.

3.3 Phase 2 - lancement et suivi du plan d'actions

Le planning de suivi en Tome 2 est inscrit sur une période de FIP de 5 ans maximum. Suite à la réalisation d'actions avec succès, confirmé par le suivi annuel du FIP (voir suivi dit « BMT » plus loin), il est possible que l'OPN et FROM NORD décident de postuler à la certification MSC bien avant l'expiration des cinq ans.

3.3.1 Année 1 - lancement officiel du FIP

Le lancement du FIP a été réalisé de manière officielle par les acteurs principaux du FIP par des publications sur leurs sites internet respectifs suite à l'atelier de lancement du FIP en distanciel le 14 et 16 juin 2021. Le comité de pilotage du FIP (ou la future cellule de coordination du FIP) s'est assuré de la bonne coordination du lancement.

3.3.2 Année 1 - enregistrement du FIP sur FisheryProgress

Le FIP est enregistré par Poseidon sur la plateforme internationale de suivi des FIPs [FisheryProgress](#). Les documents de suivi y sont alors à disposition pour tout public. Leur accès, ouvert à tout public, est contrôlé par Fishery Progress par enregistrement d'un compte avec mot de passe. L'obtention d'un compte et d'un mot de passe pour avoir accès aux documents du FIP y est rapide, simple.

3.3.3 Année 1 – suivi par l'animation des réunions du comité de pilotage (COFIL), par suivi BMT et sur le site FisheryProgress

Au maximum trois réunions de COFIL sont prévus en année 1. Au minimum une réunion par an devrait être réalisée par un déplacement du consultant principal de Poseidon aux bureaux du coordinateur du FIP. Il s'agira de celle où sera discutée le projet de rapport suivi « BMT » du FIP (cf. paragraphe suivant). Sous certaines circonstances, le déplacement du consultant pourrait s'effectuer au moment de la préparation du projet de rapport de suivi pour des besoins de consultations d'acteurs spécifiques ou d'échanges spécifiques sur certaines actions à réaliser. Le consultant suivra les actions spécifiques à mettre en œuvre ou à préparer pendant le FIP selon les outils utilisés par le MSC pour suivre les FIP de pêcheries crédibles⁵.

Les fiches de suivi BMT seront utilisées pour comparer les performances de la pêcherie avec le standard MSC. Le modèle de suivi BMT en français sera celui établi récemment par le MSC.

La fiche de suivi BMT a pour objet d'actualiser la prévision de notation des indicateurs de performance – IP – en cas d'évaluation de la pêcherie selon les avancées du FIP. Il présente également la prévision d'amélioration de notation des IPs à améliorer dans le temps (cf. exemple en Annexe de ce document).

Le rapport de suivi « BMT » aura pour structure :

- Un résumé du plan d'actions sur une page ;
- Un résumé des résultats de suivi avec une introduction, les principaux résultats, une représentation graphique des résultats ;
- Des recommandations d'actions pour les 12 mois à venir ;
- Une évaluation des jalons du plan d'actions par un tableau. Le Tableau 1 de suivi des actions ci-dessous sera notamment utilisé. Le tableau sera adapté à la marge le cas échéant pour identifier les actions par groupe d'actions (GA) ;
- Le tableau BMT (extrait du fichier BMT sous format Excel⁶) permettant de comparer la notation en situation initiale et en situation actuelle et les notes attendues pour les années suivantes.
- Des annexes et appendices le cas échéant, notation lors de la pré-évaluation par exemple.

⁵ <https://www.msc.org/for-business/fisheries/developing-world-and-small-scale-fisheries/fips> (définition d'un FIP crédible et autres informations), accès : 3 sept. 2020.

⁶ Exemple en Annexe

Tableau 1: suivi des mesures (actions) – modèle de suivi proposé au sein du rapport de suivi du FIP

Action / Exigence de certification	Responsable(s) principal(aux)	Étapes / jalons	États d'avancement / résultats	Jalon révisé
<p>Action 1: ...</p> <p>Résumé de l'action: ...</p> <p>Indicateur(s) de performance (IP) : Numéro et nom du IP</p> <p>Niveau de notation actuel de l'IP : ≥80 si atteint, 60-79 autrement < 60 si échec</p> <p><u>Exigence pour atteindre le niveau de notation 80 (guide de notation « SG80 ») par IP:</u></p>			<p>Réalisé/en cours selon le planning/en retard par rapport au planning/démarrage le ...</p> <p>Détails (par activité et tâche)</p>	

La période d'élaboration du projet de rapport du suivi et, par effet la date de la réunion de sa présentation, pourra être avancée ou retardée selon la perception des avancées du FIP par sa cellule de coordination et par Poseidon sur la base des réunions régulières de suivi. La réunion sur la base du projet de rapport de suivi BMT devra toutefois avoir lieu avant la fin de l'année 1 de mise en œuvre du FIP.

En parallèle, le FIP pourra être éventuellement actualisé par la cellule de coordination du FIP, accompagné le cas échéant par Poseidon, sur la base (ou non⁷) des résultats évalués lors du suivi BMT. Certaines actions pourront en effet avoir avancé plus rapidement que prévu ou avoir été retardées (Tableau 1 dernière colonne).

Poseidon accompagnera en outre le coordinateur du FIP à la bonne mise en œuvre des actions proposées par des conseils ponctuels, au moyen d'échanges par téléconférence, téléphone et e-mails.

Le suivi du FIP sera également réalisé sur le site de FisheryProgress (voir section 3.3.2). Il consistera en un suivi biennuel des avancées du FIP.

Le responsable du suivi au travers de FisheryProgress sera Poseidon. L'AMO ayant pour rôle de réaliser la coordination et le suivi interne des avancées du FIP, contribuera à ce suivi biennuel. Une fois par an, ce suivi aura aussi pour objet de revoir la notation de la Pêcheurie selon les IPs du standard MSC, en utilisant le contenu du rapport de suivi BMT ci-dessus et les compte rendu de réunion de suivi du FIP du COPIL notamment (voir détails sur le site internet de [FisheryProgress](#)).

Les suivis « BMT » et sur FisheryProgress, sous la responsabilité d'un prestataire extérieur (Poseidon), seront programmés et structurés pour (a) être le plus efficient possible et (b) afin que les résultats provisoires de ces suivis soient des bases de travail lors des réunions de suivi du FIP par le COPIL.

⁷ Le comité de pilotage pourrait éventuellement décider de l'actualiser pour d'autres raisons avant ou après son suivi par Poseidon.

3.3.4 Années suivantes – continuation du suivi selon l’approche de l’année 1

Le mécanisme de suivi du FIP avec l’appui de Poseidon continuera selon la même approche qu’en année 1. Au moins une réunion physique du COPIL avec l’appui de Poseidon devrait avoir lieu par an et au maximum trois, en incluant cette dernière, devrait avoir lieu dans l’année.

Selon les lignes directrices de FisheryProgress, un [audit indépendant en troisième année de FIP](#) est également requis. Une ligne budgétaire a été ajoutée au budget estimatif du FIP pour répondre à l’exigence de la plateforme de suivi public des FIPs.

3.3.5 Dernière année de FIP – continuation du suivi selon l’approche de l’année 1 et clôture du FIP

La dernière année du FIP (année 5 ou année précédente selon les avancées du FIP) sera suivie selon la même approche que l’année 1 à la différence qu’elle se terminera par une restitution des documents élaborés pendant le FIP. La restitution fera l’objet d’un compte rendu élaboré par Poseidon.



Liste des abréviations (liste commune aux tomes 1 et 2)

A1, A2, A3, ...	Année 1, 2, 3, ...ou Action 1, etc. selon le contexte
AMO	Assistant à la maîtrise d'ouvrage
AMP	Aire Marine Protégée
APECS	Association loi de 1901 (ONG) dédiée aux requins et aux raies, poissons cartilagineux anciennement nommés « Sélaciens »
BMT	<i>Benchmarking and tracking tool</i> – outil de suivi et d'analyse comparative (du MSC)
CCR	Conseil consultatif régional
CC EOS	(ou CCR EOS) CCR Eaux Occidentales Septentrionales
CDPMEM	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
CE	Commission Européenne
CIEM	Conseil International pour l'Exploration de la Mer
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNPMEM	Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
COFIL	Comité de pilotage
CPANE	Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (NEAFC en anglais)
CPUE	Capture par unité d'effort (<i>catch per unit effort</i>)
CROSS	Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage
CRPMEM	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
CSLN	Cellule de suivi du littoral normand
CSTEP	Comité Scientifique, Technique et Economique des Pêches (de la CE)
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DDTM	Directions départementales des territoires et de la mer
DG MARE	Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (de la CE)
DIRM	Direction interrégionale de la mer (utilisé dans le texte pour la DIRM Méditerranée)
DIRM	Direction interrégionale de la mer
DIRM - MEMN	DIRM Manche Est – Mer du Nord
DLAL	Développement local par les acteurs locaux
DML	Délégation Mer et Littoral
DMP	Danger, menacée, protégée (abréviation anglaise dans le standard MSC : ETP)
DPMA	Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
EM	État(s) membre(s)
EMV	Écosystème marin vulnérable
ETP	Abréviation anglaise de DMP
FCP	<i>Fisheries certification process</i> (processus MSC de certification de pêcheries)
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche 2014-2020



FEAMPA	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture 2021-2027
FEDER	Fonds européen de développement régional
FFP	France Filière pêche
FIP	Projet formel d'amélioration d'une pêcherie visant la certification MSC
GA	Groupe d'actions
HCR	<i>Harvest control rules</i> (voir RCC en français) - Règles de Contrôle des Captures
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IP	Indicateur de Performance MSC
IPA	Indicateur de performance à améliorer (IPG en anglais)
IPG	<i>Improved performance goal</i> (voir IPA)
IPREM	impacts des engins de pêche et résilience écologique du milieu (projet IPREM)
Ltd	<i>Limited</i>
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
MSC	Marine Stewardship Council
NA	Non applicable
ND	Non disponible
NSAC	<i>North Sea Advisory Council</i>
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
OPN	Organisation des Pêcheurs de Normandie
OSPAR	(Convention pour la) protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
p.m.	Pour mémoire
P1, P2 ou P3	Principe MSC 1, 2 ou 3
PAD	Plan d'actions détaillé
PI	<i>Performance indicator</i> – voir IP
PRI	<i>Point of recruitment impairment</i> - Seuil au deçà duquel le recrutement serait compromis
RBF	<i>Risk based framework</i> – cadre d'analyse de risques
RCC	Règles de contrôle des captures (utilisé dans le texte) – <i>harvest control rules</i> en anglais
RH	Ressources humaines
RMD	Rendement maximal durable
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
SG	<i>Scoring guidepost</i> – guide de notation du constituant
SI	Constituant à noter (<i>scoring issue</i>)
SMEL	Syndicat mixte Synergie, mer et littoral (dans le département de la Manche)
SUMARiS	<i>Sustainable management of rays and skates</i> (https://sumaris-project.com/)
TAC	Total admissible de capture
UBO	Université de Bretagne Occidentale
UdC	Unité de certification (<i>unit of certification</i> – UoC – en anglais)
UdE/UoA	Unité d'évaluation (<i>unit of assessment</i> -UoA - en anglais)



UE	Union européenne
ULAM	Unité littorale des affaires maritimes
WWF	Fonds Mondial pour la Nature (<i>World Wide Fund for Nature</i>)
ZPS	Zone de protection spéciale
ZSC	Zone spéciale de conservation



Liste des figures et tableaux

Figure 1: les principes du référentiel de pêche durable MSC	6
Figure 2: le référentiel de pêcheries durables MSC et ses indicateurs de performance.....	7
Figure 3: processus de planification d'un FIP	9
Tableau 1: suivi des mesures (actions) – modèle de suivi proposé au sein du rapport de suivi du FIP.....	14

Bibliographie (Tome 1)

MSC (2013) Fishery Improvement Action Plans – Guidance Document How to use the Action Plan Templates. Téléchargé le 12 octobre 2020 à partir de <https://www.msc.org/for-business/fisheries/developing-world-and-small-scale-fisheries/fips/fishery-improvement-tools>

MSC (2013) Plans d'Action pour l'amélioration des pêcheries – Conseils et instructions. Comment utiliser les Modèles pour élaborer un Plan d'Action ». 24 p. Date de publication : 28 novembre 2019. Dernier téléchargement le 3 décembre à partir de : <https://www.msc.org/fr/espace-pro/pecheries/pecheries-artisanales-et-des-pays-en-developpement/projets-d-amelioration-de-pecheries>

MSC (2014) Conseils d'utilisation de l'Outil de mesure et de suivi (BMT) du MSC. Date de publication : 28 novembre 2019. Dernier téléchargement le 3 décembre à partir de : <https://www.msc.org/fr/espace-pro/pecheries/pecheries-artisanales-et-des-pays-en-developpement/projets-d-amelioration-de-pecheries>

MSC (2020) MSC fisheries improvement action plan template. Version 2.1. du 23 juillet 2020. 13 p. Téléchargé le 12 octobre 2020 à partir de <https://www.msc.org/for-business/fisheries/developing-world-and-small-scale-fisheries/fips/fishery-improvement-tools>

WWF (2016) FIP handbook. Guidelines for developing fishery improvement projects. 86 p. Téléchargé le 12 octobre 2020 à partir de https://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/wwf_fip_final_web_version_1.pdf



Annexes

(pages suivantes)



Annexe 1 : modèle de suivi BMT

Tableau de bord du BMT

		Unité d'évaluation		
		Espèce	Zone	Type d'engin
Nom de la pêcherie :				
Fournisseur du FIP :				
Préévaluée par :				
Plan d'action élaboré par :				
BMT entrepris par :				
Date du BMT:				

Tableau de synthèse BMT

Dernière actualisation : Year 1

Niveau de note	Indice global Nombre d'IP	Principe 1 Nombre d'IP	Principe 2 Nombre d'IP	Principe 3 Nombre d'IP
≥80	9	1	6	2
60-79	10	2	6	2
<60	8	2	3	3
Indice BMT	0,52	0,40	0,60	0,43

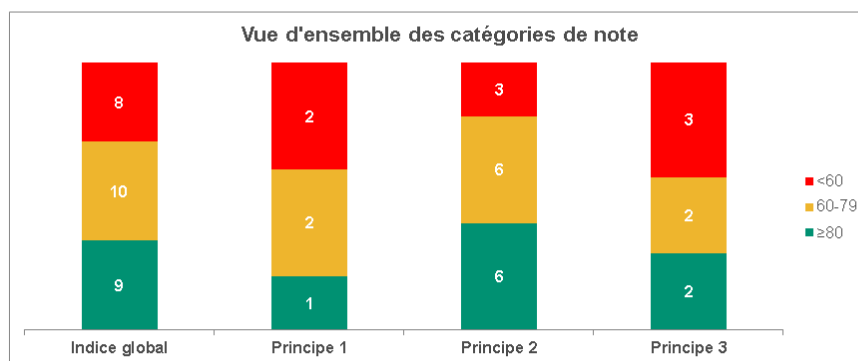
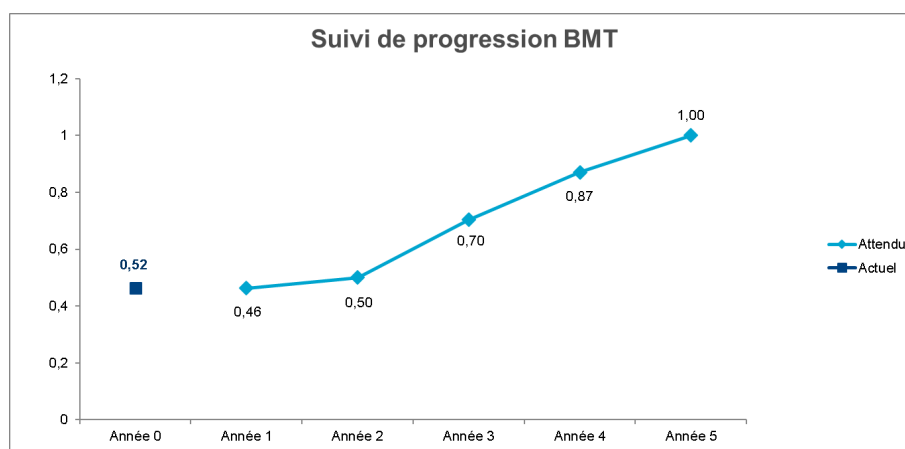


Tableau de synthèse de l'indice BMT

		Indice BMT					
		Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Principe 1	Effectif	0,40					
	Prévu						
Principe 2	Effectif	0,60					
	Prévu						
Principe 3	Effectif	0,43					
	Prévu						
Global	Effectif	0,52					
	Prévu						



NB : graphique « suivi de progression BMT », exemple de progression attendue d'un FIP se terminant effectivement en année 5



Principe	Composant	Indicateur de performance (IP)	Effectif Année 0	Attendu Année 1	Attendu Année 2	Attendu Année 3	Attendu Année 4	Attendu Année 5	Effectif Année 1	État	Effectif Année 2	État	Effectif Année 3	État	Effectif Année 4	État	Effectif Année 5	État
1	Etat	1.1.1 Etat du stock	60-79						---		---		---		---		---	
		1.1.2 Reconstitution du stock	---						---		---		---		---		---	
	Stratégie de capture	1.2.1 Stratégie de capture	<60						---		---		---		---		---	
		1.2.2 Règle et outil de contrôle de captures	<60						---		---		---		---		---	
		1.2.3 Information et suivi	60-79						---		---		---		---		---	
		1.2.4 Evaluation de l'état du stock	≥80					---		---		---		---		---		
2	Espèces primaires	2.1.1 Etat	≥80						---		---		---		---		---	
		2.1.2 Gestion	≥80						---		---		---		---		---	
		2.1.3 Information	60-79						---		---		---		---		---	
	Espèces secondaires	2.2.1 Etat	60-79						---		---		---		---		---	
		2.2.2 Gestion	60-79						---		---		---		---		---	
		2.2.3 Information	60-79						---		---		---		---		---	
	Espèces ETP	2.3.1 Etat	<60						---		---		---		---		---	
		2.3.2 Gestion	<60						---		---		---		---		---	
		2.3.3 Information	<60						---		---		---		---		---	
	Habitats	2.4.1 Etat	≥80						---		---		---		---		---	
		2.4.2 Gestion	≥80						---		---		---		---		---	
		2.4.3 Information	≥80						---		---		---		---		---	
Ecosystème	2.5.1 Etat	≥80						---		---		---		---		---		
	2.5.2 Gestion	60-79						---		---		---		---		---		
	2.5.3 Information	60-79						---		---		---		---		---		
3	Gouvernance et politique	3.1.1 Cadre légal et coutumier	≥80						---		---		---		---		---	
		3.1.2 Consultation, rôles et responsabilités	60-79						---		---		---		---		---	
		3.1.3 Objectifs à long terme	≥80						---		---		---		---		---	
	Système de gestion spécifique de la pêche	3.2.1 Objectifs spécifiques de la pêche	60-79						---		---		---		---		---	
		3.2.2 Processus de prise de décision	<60						---		---		---		---		---	
		3.2.3 Conformité et application	<60						---		---		---		---		---	
		3.2.4 Évaluation des performances de gestion	<60						---		---		---		---		---	
Nombre total d'IP égaux ou supérieurs à 80			9	0	0	0	0	0										
Nombre total d'IP 60-79			10	0	0	0	0	0										
Nombre total d'IP inférieurs à 60			8	0	0	0	0	0										
Indice BMT global			0,52															







Projet d'amélioration de la pêcherie (« FIP ») FROM NORD et OPN de raie bouclée en Manche Est pour atteindre la certification de pêche durable MSC

Plan d'actions détaillé : tome 2 – le Plan

Préparé pour le FROM Nord et l'OPN
représentés par Normandie Fraîcheur Mer ;
WWF France, et Carrefour France

14 juin 2021

Version finale

Version publique

Information sur le document

Clause de non-responsabilité :

Ce document a été préparé par Poseidon. Ses conclusions et les actions proposées sont basées sur les données collectées par les auteurs et leur expérience de la pêche et de son contexte dans le délai imparti pour élaborer ce document (voir l'introduction du document pour plus de détails). Les opinions exprimées dans cette étude sont purement celles des auteurs sauf indication contraire dans le document. Le contenu de ce document, si public, ne peut être reproduit, ni même en partie, sans une référence explicite à la source.

Référence : Poseidon (2021) Projet d'amélioration de la pêche (« FIP ») FROM NORD et OPN de raie bouclée en Manche Est pour atteindre la certification de pêche durable MSC. Plan d'actions détaillé : tome 2 – le Plan. 96 pages.
Auteurs : V. Defaux, R. Cappell et B. Caillart

Client(s) : le FROM Nord et l'OPN représentés par Normandie Fraîcheur Mer ; WWF France, et Carrefour France

Version : finale – version D (publique)

Référence du rapport : 1653/R/01/D

Date de transmission : 14 juin 2021

Distribution : publique

(version actualisée suite à l'atelier de lancement du 14.06.21)

Photos (page de couverture) :

Photo d'une raie bouclée, Pierre Porcher, [lfremer](#), en ligne le 1 septembre 2020

Table des matières

Table des matières	3
1 Champ d'application	5
2 La pêcherie de raie bouclée en Manche Est	7
3 Résultats de la préévaluation et actualisation	9
4 Résumé du plan d'actions (et tableau récapitulatif des actions par thématique)	13
4.1 Tableau synthétique des actions par thématique (groupe d'actions)	14
4.2 Principaux risques non-maîtrisables et mesures d'atténuation éventuelles : la collaboration entre les États membres de l'UE, et entre l'UE et le Royaume-Uni	16
5 Le plan d'actions	17
5.1 Les sources de financement envisagées	17
5.2 Déclenchement du processus de certification de la pêcherie	17
5.3 Tableau du plan d'actions	18
6 Budget du Plan (version publique)	43
7 Chronologie de lancement et de mise en œuvre-suivi du FIP	44
Abréviations (liste commune aux tomes 1 et 2)	57
Bibliographie (Tome 2)	60
Annexes	61
Annexe 1 : cadre juridique portant sur la raie bouclée ciblée par la pêcherie (sélection pertinente)	61
Annexe 2 : activités et tâches par groupe d'actions	62



Liste des tableaux

Tableau 1: champ d'application du FIP.....	5
Tableau 2: résumé des indicateurs de performance entre 60 et 79 pendant la préévaluation de la Pêcherie (aucun IP <60) – voir actualisation dans le tableau suivant.....	9
Tableau 3: résumé des notes potentielles des indicateurs de performance MSC au démarrage du FIP « raie bouclée » (situation juin 2021).....	12
Tableau 4: présentation des actions par thématique – groupes d'actions.....	15
Tableaux 5: ensemble des tableaux de présentation des actions du Plan.....	18
Tableau 6: calendrier de lancement et de suivi-pilotage du FIP - situation mars 2021.....	45
Tableau 7: calendrier de lancement, de mise en œuvre et de suivi du FIP (par activité et tâche) - situation mars 2021.....	47



1 Champ d'application

Tableau 1: champ d'application du FIP

Nom de la pêche:	Pêcherie FROM NORD et OPN de raie bouclée en Manche Est (division CIEM 7d)	Zone géographique de la pêche :	Manche Est (division CIEM 7d)
Espèce cible et stock :	Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Stock en sous-zone CIEM 4, et divisions CIEM 3a et 7d	Système et cadre de gestion :	Gestion à l'échelle de l'UE (dont une gestion par quota de raies multi-espèces en zones 4, 3a et 7d)
Méthode de capture / engin de pêche :	Chalut (simple, jumeaux, et en bœuf) Senne danoise Trémail		Cadre réglementaire français (national, régional, départemental) Organisations de producteurs
Date de démarrage :		Date de fin (mois/année anticipé de l'évaluation MSC) :	
Juin 2021		Mai 2026 (durée maximum du FIP) (période anticipée de l'évaluation MSC : non identifiée à ce stade)	
Leaders du FIP (organisations responsables du Plan d'actions):		Améliorations recommandées par (réunion/groupe ayant appuyé son développement) :	
Organisations de producteurs (OP) : <ul style="list-style-type: none">OPN – Organisation de pêcheurs normands, etFROM NORD		Comité de pilotage du FIP incluant entre autres en tant que membres OPN, FROM NORD, AMO, Carrefour, WWF France [Labeyrie Fine Foods : rôle à confirmer pendant la mise en œuvre du FIP] Observateurs : APECS, des Requins et des hommes, France Filière Pêche, DPMA, CNPMM, CRPMMs, DIRM/DDTM, MNHN, MSC France, autres	
Coordinateur du FIP / Chargé du projet ITM (nom, affiliation et poste si applicable) :		Plan d'actions développé par (consultant) :	
Coordinateur : Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le compte des deux OP ci-dessus et du Comité de pilotage du FIP		Poseidon Aquatic Resource Management Europe	
Autres parties prenantes du FIP (liste susceptible d'être non-exhaustive)			
Autres parties prenantes : criées, Ifremer, Universités (Laboratoire Borea, départements de recherche halieutique tels que Agrocampus Ouest de Rennes), CNPMM, CRPMM Normandie, CRPMM Hauts de France, CDPMMs Calvados et Nord, CIEM, DIRM, DDTM (DML), DPMA, autres acteurs de commercialisation-distribution			
Parties prenantes indirectes : Conseils consultatifs des Eaux Occidentales Septentrionales et de mer du Nord – CCEOS et NSAC ; UE/CE (DG MARE, CSTEP), services de suivi-contrôle-surveillance – SCS - des pêches (CROSS et ULAM), organisation/association de protection de l'environnement et de la biodiversité (ex. APECS et des Requins et des hommes), NEAFC - Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE), administrations en charge de la pêche et organisations de recherche halieutique au Royaume-Uni, Pays-Bas, et en Belgique			



Résumé du plan d'actions par Principe MSC :

Principe 1 : amélioration des connaissances sur le stock de raie bouclée et de sa gestion par le renforcement du processus de collecte-traitement-analyse de données de pêche (y compris les éventuels rejets en mer et captures non-désirées débarquées), la définition de points de référence visant à son exploitation durable, par la mise en place d'un TAC et d'un quota spécifique pour la raie bouclée sur la base de ces points de référence (nouvelle Stratégie d'exploitation), et l'identification et la mise en place de règles et outils de contrôles de l'exploitation* selon les points de référence définis et la nouvelle Stratégie d'exploitation*.

Principe 2 : minimisation des impacts de la pêche sur les écosystèmes soit :

- a) La mise en place d'une stratégie d'exploitation visant à confirmer lors de l'évaluation MSC l'absence d'impact négatif sur le rétablissement et l'exploitation durable du rouget-barbet de roche par les navires pêchant à la senne danoise ; espèce principale capturée par les navires utilisant cet engin. La biomasse de reproducteurs du rouget-barbet de roche diminue dans la zone de pêche concernée du fait de l'augmentation des captures et d'un recrutement faible depuis 2015. Le FIP promulguera également des actions visant à une gestion durable du stock au sein de l'ensemble des pêcheries concernées, et
- b) Une veille sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) dans la zone géographique de la pêche, et l'application effective de mesures visant à minimiser les impacts de la pêche sur les habitats sensibles lorsque requis.

Principe 3 : élaboration d'un plan d'aménagement spécifique à la pêche visant à rendre plus explicites les objectifs à court et long terme du système de la pêche (ou élaboration d'un tel plan au sein d'un plan multi-espèces incluant la raie bouclée). Le Plan inclura entre autres l'approche de minimisation des impacts de la pêche sur les écosystèmes (cf. actions liées au Principe 2 ci-dessus).

Chaine de garantie / traçabilité :

- Débarquement sur lieux autorisés (points de débarquements officiels)¹ ;
- Découpage des raies en atelier de mareyage pour commercialisation en criées en ailes, distribution principalement nationale, également une exportation aux Pays-Bas (à confirmer lors de l'évaluation MSC par les postulants : « certification incluant les produits en ventes directes » – volumes marginaux sous cette filière d'approvisionnement)

➔ **Des actions de bonne identification - traçabilité de la raie bouclée de la capture à la première vente** seront également intégrées au FIP : suivi d'actions et d'études en cours sur cette thématique, et identification et mise en œuvre de nouvelles initiatives au sein du FIP le cas échéant.

[Des actions de communication sur les avancées et résultats du FIP, auprès de la filière notamment et dans une moindre mesure auprès du public, sont également incluses dans le Plan]

Références (document/s de base du Plan d'actions) :

Rapport de préévaluation de plie et de raie bouclée au trémail, chalut et senne danoise en Manche Est (Criquet et Farrugio, juillet 2020)

Littérature scientifique et résultats/informations provenant de projets mentionnés dans ce document

Adapté du modèle de rapport de plan d'actions MSC (MSC, 2020)

* « Règles de contrôle des captures » (RCC) dans les documents en français de certification de pêche du MSC. « Stratégie d'exploitation » : dans les documents MSC « stratégie de capture ».

¹ Exemple, pour le département de la Manche [Arrêté de 2019 portant sur les lieux de débarquement autorisés de produits de produits en Manche](#)

2 La pêcherie de raie bouclée en Manche Est

La pêcherie de raie bouclée (*Raja clavata*) en Manche Est réalisée par des navires membres des organisations de producteurs OP FROM NORD et OPN. Ces navires, environ 200, pratiquent cette pêche à l'aide de chaluts de fond, de filets trémails et, dans une moindre mesure, de sennes danoises² en division CIEM 7d (le champ d'application attendu de la certification MSC). Les membres des deux OP y ont capturé 618 t de raies bouclées en 2018 (p. 35 Tableau 6 du rapport de préévaluation, 2020 – données 2019 : volume capturés autour de 600 t³). La raie bouclée est soumise chaque année à un TAC et à des quotas globaux pour plusieurs espèces de raies, hors raie brunette, à l'échelle de l'UE par zones de pêche (cf. règlement (UE) 2020/123 du Conseil du 27 janvier 2020 applicable pour l'année 2020). Un TAC et des quotas raies en division 7d ont été définis à titre provisoire jusqu'au 31 juillet 2021⁴ sans préjudice de la fixation de possibilités de pêche définitives pour 2021, qui est imminente. Le Conseil de l'UE a en effet approuvé le 11 juin 2021 l'accord entre l'UE et le Royaume-Uni sur les possibilités de pêche pour 2021 et l'accord sera très prochainement transposé dans la législation de l'UE⁵.

L'exploitation des ressources halieutiques en Atlantique du nord-est est suivie scientifiquement par une organisation intergouvernementale, le Conseil International pour l'Exploration de la Mer ([CIEM](#)), sur la base des informations fournies par ses 20 pays membres incluant la France, les Pays-Bas, la Belgique, et le Royaume-Uni, soit les nations de pêche de raie bouclée en Manche Est. La division CIEM 7d est la zone de pêche « Manche Est » de la Pêcherie visant à atteindre la certification MSC citée ci-dessus.

Les navires de pêche battant pavillon français sont soumis, depuis 2017, à une taille minimale de capture et de débarquement pour les raies de la famille des rajiformes incluant la raie bouclée : 45 cm (par l'arrêté du 28 janvier 2013) (voir liste des textes juridiques portant sur la raie bouclée en tome 2). Les raies sont par ailleurs exemptées du champ d'application du règlement UE portant sur l'obligation de débarquement, règlement en vigueur depuis 2019 (cf. Chapitre suivant).

Les navires de pêche susceptibles de faire partie de la pêcherie certifiée sont :

- Pour FROM NORD : 97 (37 chalutiers / 60 fileyeurs/ 5 senneurs) ; et
- Pour l'OPN : 137 (117 chalutiers / 20 fileyeurs/ 1senneur) (communication des deux OP).

La flotte de chalutiers ci-dessus est essentiellement équipée de chaluts simples – un peu plus de 90 %. Il est par ailleurs à noter l'absence d'activités de pêche aux chaluts jumeaux pour les chalutiers FROM NORD (6 navires utilisant cet engin pour l'OPN sur la période 2017-2019) et aux chaluts en bœuf pour ceux membres de l'OPN (5 pour le FROM NORD sur la même période) (situation au 14 octobre 2020). Les membres des deux OP devront informer le coordonnateur et indirectement le responsable du suivi du FIP de tout changement de modes de pêche pendant le FIP.

L'espèce est actuellement sur la liste de la Convention « [OSPAR](#) » pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est des espèces en déclin dans la zone II OSPAR incluant la Manche Est, toutefois les informations disponibles (augmentation de son abondance) justifient que l'espèce soit délistée dans le futur d'après le CIEM (p. 1 de l'[avis](#) du CIEM du 25 septembre 2020 pour l'OSPAR). La raie bouclée n'est par ailleurs pas une espèce listée en tant qu'espèce en danger, menacée et protégée (DMP) ou sur le point de le devenir selon la [liste](#) de la CITES – convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (voir annexes I et II de la Liste respectivement – accès à la liste le 19.10.2020).

² Engin de fond.

³ Analyse des données de captures transmises par les deux OP à Poseidon.

⁴ Règlement (UE) 2021/92 du Conseil du 28 janvier 2021 (cf. Annexe 1). En attendant la négociation avec le Royaume-Uni sur un TAC et des quotas définitifs pour l'ensemble de l'année 2021, les États membres de l'UE s'étaient mis d'accord entre eux sur des quotas provisoires jusqu'au 31 juillet pour les espèces partagées avec le Royaume-Uni.

⁵ Communiqué de presse du Conseil de l'UE, 11 juin 2021 – [lien](#) (accès : 14 juin 2021).

La mise en œuvre des mesures de gestion de la pêche s'effectue au niveau national au travers de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) avec le soutien des directions régionales et locales (DIRM, DDTM/DML). Les comités national, régionaux et départementaux des pêches (CNPMEM, CRPMEMs, et CDPMEMs pour les départements du Calvados et du Nord) et les organisations de producteurs (OP) représentent les pêcheurs, jouent leur rôle intermédiaire et sont impliqués dans le processus de décision et de gestion de la pêche. Les principales organisations de recherche scientifique travaillant sur la raie bouclée et le rouget-barbet de roche en Atlantique Est incluent notamment l'Institut français de recherche sur la mer (Ifremer), et des universités telles que l'université de Bretagne occidentale (UBO) ou l'Université de Rennes / l'Agrocampus Ouest (une thèse publiée en septembre 2018 par exemple). Le laboratoire BOREA affilié entre autres au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) a également publié ces dernières années des résultats de travaux scientifiques sur l'efficacité de mesures de gestion et sur la distribution des raies⁶ incluant la raie bouclée, en partenariat avec d'autres organisations dont l'Agrocampus Ouest.

Les résultats de la préévaluation de la pêche en 2019-2020 sont synthétisés dans le Chapitre suivant.

⁶ En ligne sur: <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2020.108684> et <https://doi.org/10.1016/j.pocean.2019.102256> , dernier accès: 3 février 2021

3 Résultats de la préévaluation et actualisation

Une unité d'évaluation (UdE) selon le standard de certification MSC et dans le cas de la pêcherie préévaluée entre le dernier trimestre 2019 et le premier semestre 2020 est constituée de l'ensemble des navires de pêche capturant de la raie bouclée à l'aide du même engin de pêche et dans la même zone de pêche que les navires de FROM NORD et de l'OPN capturant la raie bouclée, ces derniers représentant l'unité de certification (UdC). La préévaluation a identifié trois unités d'évaluation :

- L'UdE « chaluts de fond » (aux chaluts simple, jumeaux, et en bœuf) ;
- L'UdE « trémail » ; et
- L'UdE « senne danoise ».

Dans le cadre de la pêcherie préévaluée, aucun indicateur de performance n'est en-dessous de 60 (cf. Tome 1 concernant les seuils de notation par Principe et par indicateur de performance pour qu'une pêcherie soit certifiée). Il existerait toutefois un risque conséquent que la pêcherie n'atteigne pas le score minimum pour être certifiée pour le Principe 1 du MSC (note minimum requise au niveau du Principe de 80 ou plus). Des déficiences ont également été identifiées pour être en totale conformité avec les exigences du standard MSC selon son Principe 2 pour les UdE chaluts de fond et senne danoise et selon son Principe 3 pour les trois UdE. Les résultats de la préévaluation par UdE sont résumés dans le Tableau 2 et le texte ci-dessous.

Tableau 2: résumé des indicateurs de performance entre 60 et 79 pendant la préévaluation de la Pêcherie (aucun IP <60) – voir actualisation dans le tableau suivant

Principe du Standard	Nombre d'IPs avec un score potentiel de 60-79		
Principe 1 – État du stock	4		
Principe 2 – Minimiser les impacts environnementaux	UdE chalut de fond: 2	UdE trémail: 0	UdE senne danoise: 4
Principe 3 – Gestion efficace	1		

Source: extrait du rapport de préévaluation de la pêcherie de plie et de raie bouclée au trémail, chalut et senne danoise en Manche Est, juillet 2020 ; **NB : une préévaluation n'est pas une évaluation complète et est basée sur la collecte d'informations limitées pendant l'exercice**

Suite aux données collectées pendant la préparation du FIP et sur une approche de précaution, la note globale du Principe 2 pour la senne danoise a été revue et un risque existe pour que la pêcherie de raie bouclée ne puisse obtenir la certification MSC (risque d'échec) - voir encadré dans les pages suivantes de ce Chapitre pour les détails.

Pour le Principe MSC 1 – exploitation durable du stock ciblé :

Indicateurs de performance MSC :

IP 1.1.1 – État du stock : utilisation de la méthode d'analyse des risques (RBF) pour noter cet IP en raison de manque de données (absence de points de référence pour gérer l'exploitation du stock de raie bouclée en Manche Est); abondance en augmentation mais état du stock incertain ;

IP 1.2.1 – stratégie de capture : TAC et quotas « raies » global alloué sans distinction des espèces de raies (hors raie brunette ayant un TAC et des quotas spécifique), il n'est donc pas clair que la stratégie de capture assure que les opportunités de pêche soient en adéquation avec l'état du stock de raie bouclée.

IP 1.2.2 - règles et outils de contrôle des captures : approche de gestion basée sur le rendement maximum durable (RMD) mais pas de règles de contrôle de captures (RCC) bien définies.

IP 1.2.3 – information et suivi : des informations pertinentes suffisantes liées à la structure du stock, à la productivité du stock, à la composition de la flotte et à d'autres données sont disponibles pour appuyer la stratégie de capture. L'abondance du stock et les captures de l'UdE sont régulièrement suivies avec un niveau de précision et de couverture alignés sur la règle de contrôle du suivi des captures (en lien avec la gestion par TAC et quotas), et un ou plusieurs indicateurs sont disponibles et suivis avec une fréquence suffisante pour appuyer la règle de contrôle.

MAIS le total des captures de raie bouclée pêchées est incertain : les informations fournies sont plus détaillées depuis 2009⁷. Les rejets ne sont pas éventuels mais certains puisqu'il y a une taille minimale de 45 cm) et la qualité des données de rejets s'améliorent depuis peu : les informations sur les rejets sont en effet disponibles de manière plus précises depuis 2020 suite à l'exemption des raies bouclées du champ d'application du règlement UE portant sur l'obligation de débarquement (voir article 5 du Règlement délégué (UE) 2019/2239 de la Commission européenne du 1^{er} octobre 2019 par exemple).

Pour le Principe MSC 2 – minimisation des effets de la pêche sur l'environnement :

IP 2.2.1 – état des espèces secondaires capturées par la pêche (espèces non gérées par des quotas) – déficience pour la senne danoise :

Pour les principales espèces secondaires, il existe des preuves que les UdE n'entravent pas le rétablissement et le renouvellement du stock lorsqu'il doit l'être. SAUF pour le **rouget-barbet de roche** (*Mullus surmuletus*) : pas de conclusion possible sur la situation du stock par rapport aux limites biologiques, les mesures de gestion en place pour la pêche de raie bouclée sont supposées garantir que les UdE n'entravent pas le rétablissement et le renouvellement du stock (l'état du stock est en effet inquiétant d'après le dernier avis du CIEM en juin 2019 : la biomasse de reproducteurs diminue depuis 2015 en raison d'une exploitation en augmentation et un recrutement faible). Cependant, SG80 n'est pas atteint lors de la pré-évaluation car il n'existe pas de preuve de rétablissement du stock (note lors de la pré-évaluation IP 2.2.1 : 60 – 79 ; actualisé, voir encadré page suivante).

IP 2.2.2 – Stratégie de gestion des espèces secondaires - déficience pour la senne danoise

Pour le rouget-barbet de roche : il n'existe pas de preuve objective que la pêche n'entrave pas le renouvellement du stock. Lors de la pré-évaluation, les mesures de gestion en place pour la pêche étaient pour le moment supposées garantir que l'unité d'évaluation « senne danoise » n'entrave pas le rétablissement et le renouvellement du stock note lors de la pré-évaluation IP 2.2.2 : 60 – 79 ; actualisé, voir encadré page suivante).

⁷ Depuis 2009, la réglementation UE impose l'enregistrement des captures par espèces (et non sous un code générique « raies »).

Selon les données analysés pendant la préparation du FIP et par précaution, les IP 2.2.1 et 2.2.2 sont notés <60 pour l'unité d'évaluation « senne danoise ».

La proportion de captures de rougets barbet de roche par les navires des deux OPs pêchant à la senne danoise est supérieure à 10 % (16 % en moyenne en 2017-2019), et les navires à senne danoise tous pavillons confondus représentent 69 % des débarquements totaux de cette espèce capturée en Manche Est, mer du Nord et division 3a (ICES, 2019). Par précaution, cette espèce, pour l'unité d'évaluation « senne danoise », tombe alors dans la catégorie des espèces principales secondaires dites « considérables » d'après le standard de certification MSC. Il est par ailleurs nécessaire pour atteindre une note entre 60 – 79 pour l'IP 2.2.1, ainsi que pour l'IP 2.2.2 que l'Unité d'évaluation ait mis en place des mesures visant à garantir qu'elle n'entrave pas le rétablissement et le renouvellement de l'espèce (standard MSC v. 2.01 SA 3.7), ce qui ne semble à stade pas le cas (pas de mesures spécifique connue). Suggestion de mesures par le CIEM : « la pêche au rouget-barbet de roche bénéficierait de l'amélioration des mesures techniques telles que les grilles de tri, l'augmentation du maillage et les fermetures spatiales et temporelles. Ces mesures pourraient réduire les captures de petits poissons et contribuer à des rendements plus stables » (traduit de ICES, 2019). La biomasse des reproducteurs a augmenté en 2019 mais est très fluctuante d'une année à une autre (ICES, 2020 et ICES, 2019)

IP 2.4.1 – état des habitats : déficience pour la senne danoise et chalut de fond

La division CIEM 7d inclut un site protégé Natura 2000⁸, soit un écosystème marin vulnérable – EMV. Il s'agit d'une zone de maerl, des algues, se situant au milieu de la Manche approximative à 15 milles nautiques à l'ouest de Boulogne (les « ridens de Boulogne » ou dans la dénomination complète de du site protégé « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais »). Il s'agit du seul gisement de maerl de la façade maritime de la région Nord-Pas-de-Calais sur le versant nord-ouest.

Il est prévu que cette zone soit fermée aux engins de pêche trainant (toujours d'actualité) : il ne peut donc être conclu qu'il soit fortement improbable que les UdE « Chaluts de fond » et « senne danoise » réduisent la structure et la fonction des habitats de l'EMV au point de provoquer des dommages sérieux ou irréversibles

IP 2.4.2 – gestion des habitats : déficience pour la senne danoise et chalut de fond

Ridens de Boulogne - site protégé Natura 2000 (cf. ci-dessus) : il ne peut être conclu qu'une stratégie partielle soit en place (par exemple la fermeture de la zone aux activités de pêche aux engins traînants).

⁸ Réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Pour le Principe MSC 3 – gestion effective de la pêche :

IP 3.2.1 – objectifs spécifiques de la pêche : pour les trois UdE

Pas de plan de gestion pour le stock raie bouclée en Manche Est. Cependant, le CIEM fournit un avis basé sur une approche de précaution pour ce stock sur la base d'une évaluation qualitative de la taille du stock.

Lorsque le CIEM a identifié les points de référence d'un stock pour son rendement maximal durable (RMD), ce qui n'est pour le moment pas le cas pour le stock de raie bouclée, il fournit alors un avis visant à exploiter le stock selon ce rendement (F_{RMD}) tout en le maintenant au-dessus du niveau de biomasse déclencheur ($RMD_{B_{trigger}}$: biomasse du stock en dessous duquel il est nécessaire de réduire la mortalité par pêche pour rétablir le stock).

L'UE a comme objectif d'appliquer les principes de sa politique de pêche soit une exploitation durable d'un tel stock selon l'estimation de son RMD sur la base des données et avis scientifiques les plus robustes. Le [plan de gestion pluriannuel](#) pour les stocks pêchés dans les eaux occidentales s'applique sur ce principe et pourrait servir de cadre juridique international après avoir identifié les points de référence pour le stock de raie bouclée présent en Manche Est.

Tableau 3: résumé des notes potentielles des indicateurs de performance MSC au démarrage du FIP « raie bouclée » (situation juin 2021)

Principe du Standard	Nombre (#) d'IPs avec un score potentiel de 60-79			# avec un score potentiel < 60
Principe 1 – État du stock	4			
Principe 2 – Minimiser les impacts environnementaux	UdE chalut de fond : 2	UdE trémail : 0	UdE senne danoise : 2	UdE senne danoise : 2
Principe 3 – Gestion efficace	1			

Source: actualisé par Poseidon pour les IPs 2.2.1 et 2.2.2 sur la base du rapport de préévaluation de la pêche de plie et de raie bouclée au trémail, chalut et senne danoise en Manche Est, juillet 2020

Au démarrage du FIP, l'ensemble des indicateurs de performance à améliorer ci-dessus sont donc « non-critiques » en ayant obtenus une note entre 60-79 et « critiques » pour les IP 2.2.1 et 2.2.2 de l'UdE « senne danoise » (cf. Tome 1 section 1.2). Le plan d'actions est résumé en Chapitre suivant sur cette base de notation.

4 Résumé du plan d'actions (et tableau récapitulatif des actions par thématique)

Selon la préévaluation et la consultation des parties prenantes clés en France d'octobre à février, il ressort des possibilités d'amélioration de la pêche les propositions d'actions ci-dessous (les forces de la pêche sont indiquées le cas échéant entre crochets « [...] ») :

- Pour le principe 1 du MSC de durabilité des stocks ciblés : Principe sur lequel devrait se focaliser le FIP par des actions prioritaires
 - Continuer de collecter des informations fiables sur les captures, et les rejets, de raies bouclées ;
 - Conduire une évaluation du stock et appliquer un programme d'évaluations régulier par la suite (utilisation de séries temporelles de captures ou de débarquements pour identifier l'état du stock à étudier en phase 1)
 - Sur la base des informations collectées, définir les points de référence pour identifier l'état du stock [Force : « l'état du stock est incertain, mais ces données [de campagnes scientifiques] indiquent que la biomasse du stock mer du Nord + Manche Est a très fortement augmenté (+ 87%) au cours de la période 2010-2017 »]
 - Définir avec précision des règles de contrôle d'exploitation⁹ (RCC) tenant compte des points de référence à établir.

Si ces objectifs ne sont pas atteignables avant la fin du FIP (ce risque est existant) :

- La décision de lancer l'évaluation de la pêche avant la fin du FIP sera à déterminer au moyen du suivi de la progression du FIP pour réestimer les notes des indicateurs de performance sous le principe 1 ; et
 - Dans ce cas, une notation sur la base de méthodes d'analyse de risque, RBF, lors du suivi du FIP et de l'évaluation sera à appliquer sur le Principe MSC 1 (comme ce fût le cas pendant la préévaluation).
 - La pêche si elle obtient la certification sous certaines conditions pour le Principe 1 devra alors définir un programme visant à répondre à ces déficiences par indicateur de performance ayant atteint une note entre 60 et 79, et ceci dans un délai défini de cinq ans maximum.
- S'assurer que la stratégie de limitation des captures inclut des opportunités de pêche en adéquation avec l'état du stock de raie bouclée [Force et faiblesse : gestion par quota mais quota global pour toutes les espèces de raies] ;

⁹ Actions à réaliser prédéfinies (= des règles) pour réduire les captures quand les points de référence limites sont approchés, utilisation de seuils d'alerte et utilisation d'outils de contrôle de l'exploitation en lien avec ces règles ; Ces outils peuvent être une réduction de l'effort de pêche par une diminution du nombre de licences et/ou de quotas, des fermetures spatiales et temporelles, des modifications dans les exigences techniques de la pêche...

- Pour le principe 2 du MSC de minimisation des impacts de la pêche sur l'environnement :
 - Concernant la minimisation des effets de la pêche sur les habitats d'écosystèmes marins vulnérables (EMV), réaliser une veille sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) dans la zone géographique de la pêche, et une application effective (avec des preuves) de mesures visant à minimiser les impacts de la pêche sur les habitats lorsque requis ; et en ce sens (cf. Chapitre précédent), vérifier la situation du site Natura 2000 des ridens de Boulogne, c'est-à-dire suivre, voire accompagner, le processus de fermeture aux arts trainants (ce qui correspond à la mise en place de règles de déplacement spécifiques au chalutage de fond et à la senne danoise) ;
 - Améliorer les connaissances et la stratégie d'exploitation du rouget-barbet de roche en tant qu'espèce associée à la raie bouclée pour la pêche à la senne danoise afin d'acquérir des preuves que la pêche n'entrave pas le rétablissement du stock.
- Pour le principe 3 du MSC de bonne gouvernance de la pêche selon la législation locale, nationale et internationale :
 - Aboutir à la mise en place d'un plan de gestion spécifique de pêche de raie bouclée (en réponse aux déficiences identifiées en principe 1 pour minimiser les risques d'échec sur le principe 1).

Le Comité de pilotage du FIP est constitué :

- Des partenaires du FIP : le FROM NORD, l'OPN, WWF et Carrefour ;
- Les autres organisations susceptibles d'avoir au moins un rôle d'observateur dans le COPIL seront :
 - Les CRPMEs - les Comités régionaux de pêche maritime –des Hauts de France et de Normandie et le CNPME;
 - Les services publics en charge de la gestion et du contrôle des pêches : DPMA, DIRM -DDTM ;
 - Des organisations scientifiques (telles que le MNHN de Dinard, voire des Universités actives dans le secteur ou susceptibles de vouloir le devenir telles qu'Agrocampus Ouest à Rennes) ;
 - D'autres acteurs de la filière (criées, mareyeurs et distributeurs) ;
 - Le MSC France ;
 - Les comités consultatifs (CCR EOS, CC de mer du Nord - NSAC) ;
 - D'autres ONGs comme l'APECS et des Requins et des hommes ; et
 - L'organisation interprofessionnelle France Filière Pêche.

4.1 Tableau synthétique des actions par thématique (groupe d'actions)

L'ensemble des actions présentées ci-dessus sont listées selon trois thématiques d'appui dans le Tableau 4 ci-après. Une quatrième thématique, intégrée suite à l'atelier de présentation du plan d'actions aux parties prenantes clés en France en février 2021, a pour objet de s'assurer de la bonne identification de la raie bouclée de la capture à sa première vente, ce qui permettra aussi de préparer la pêche à répondre aux exigences de traçabilité des produits de pêche de raie bouclée certifiées MSC (la « Chaîne de garantie MSC »)¹⁰. Une cinquième thématique vise à réaliser des campagnes de communication sur la pêche de raie bouclée.

Les actions des thématique 4 et 5 ne feront pas partie du suivi selon le mécanisme MSC dit « BMT » du FIP (cf. tome 1) pour atteindre la certification puisqu'elles ne sont pas liées, directement, à des indicateurs de performance MSC à améliorer. Enfin, les niveaux de priorité des actions/activités à mettre en œuvre dans le temps sont définis dans le PAD.

¹⁰ Cette thématique 4 inclura aussi un rappel des déclarations et informations à transmettre lors du processus de certification pour que le MSC s'assure que la pêche applique une politique empêchant le travail forcé ou d'enfants à bord des navires de pêche (pour éviter de créer un groupe d'actions spécifique) (FCP v 2.2 section 7.4.2.4 à 9).

Tableau 4: présentation des actions par thématique – groupes d’actions

Thématique - groupe d’actions (GA)	Actions (numéro – titre)
<p>Amélioration des connaissances des activités de la pêche de raie bouclée (dont l’état du stock de raie bouclée) – GA1</p>	<p>1 - Améliorer la connaissance du stock de raie bouclée en Manche Est - suivi de l’état du stock</p> <p>3 - Données améliorées sur les activités de pêche pour soutenir la stratégie de gestion</p>
<p>Minimisation des effets sur l’environnement (incluant l’état des stocks d’autres espèces capturées par la pêche) – GA2</p>	<p>4 - Minimisation des effets de la pêche utilisant la senne danoise sur l’état du stock de rouget-barbet de roche (espèce principale pêchée par les navires utilisant la senne danoise)</p> <p>5 - Réaliser une veille sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) dans la zone géographique de la pêche (Manche Est), et une application effective de mesures visant à minimiser les impacts de la pêche sur les habitats sensibles lorsque requis</p>
<p>Renforcement du mécanisme de gestion de la pêche – GA3</p>	<p>2 - Changement de gestion : passage d’un TAC raie multi-espèces à un TAC monospécifique raie bouclée (Stratégie) et établissement de règles de contrôle de l’exploitation (RCC) en lien avec ce passage - approche internationale</p> <p>6 - Plan d’aménagement spécifique pour la raie bouclée [système de gestion de la pêche]</p>
<p>Assurance de la bonne identification et traçabilité de la raie bouclée de la capture à sa première vente – GA4</p>	<p>7 – <i>Cohérence et suivi d’actions et d’études en cours et, le cas échéant identification et mise en œuvre d’initiatives visant à assurer la bonne identification et traçabilité des espèces de raies, notamment de la raie bouclée</i></p>
<p>Informations - communications transversales – GA5</p>	<p>8 – <i>Informations - communications sur la pêche (et le FIP) : gestion durable et minimisation des effets sur l’environnement</i></p> <p><i>À destination de la filière et du public</i></p>

4.2 Principaux risques non-maîtrisables et mesures d'atténuation éventuelles : la collaboration entre les États membres de l'UE, et entre l'UE et le Royaume-Uni

Il existe un **risque que les dates d'achèvement des résultats attendus des activités du FIP ne soient pas atteintes par des difficultés de collaboration entre les États membres (EM) de l'UE** impliqués dans la pêche du stock de raie bouclée (et de celui du rouget-barbet de roche) en Manche Est **mais aussi entre les EM et le Royaume-Uni**. Afin d'atténuer un minimum ces risques et atteindre les objectifs du FIP dans sa durée attendue, **les partenaires du FIP pourraient attirer l'attention des autorités françaises et de l'UE sur d'éventuelles difficultés auxquels ils feront face pendant le FIP**, notamment au sein des notes conceptuelles visant à avancer vers ce nouveau mode d'évaluation et de nouvelles mesures de gestion de la raie bouclée (et du rouget-barbet de roche le cas échéant) – voir actions 1, 2 (voire 4) en Chapitre suivant. Dans tous les cas de figures, le comité de pilotage du FIP devra faire preuve de flexibilité afin d'adapter éventuellement les tâches spécifiques au sein des activités et actions proposées pendant le FIP selon le contexte.

Plus spécifiquement sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE, l'accord de coopération rétablit un minimum de visibilité pour les pêcheurs de l'UE et du Royaume-Uni. L'absence de visibilité, présent pendant les négociations de l'accord de sortie¹¹, a continué en 2021 : appliqué provisoirement dès janvier 2021, son entrée en vigueur n'a eu lieu que le 1 mai 2021.

Selon cet Accord, la définition des quotas, pour les espèces soumises à quotas, s'effectuera par négociation annuelle, avec un mécanisme global de réduction de 25 % des valeurs des droits de pêche de l'UE dans les eaux britanniques sur une période transitoire de 5 ans et demi. L'accès de la flotte de l'UE à une partie des eaux territoriales britanniques (bande des « 6-12 milles ») est par ailleurs conditionnée à des antériorités de pêche sur la période 2012-2016. **La répartition spécifique des quotas entre l'UE et le Royaume-Uni pour les raies en Manche Est (CIEM 7d) devrait à priori peu évoluer** : les deux parties se sont mises d'accord pour une évolution de la part du TAC entre les deux parties de 84,51 % - 15,49% en 2021 à 84,21 % - 15,79 % à partir de 2026 (cf. [l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni](#)). Un « **comité spécialisé de la pêche UE – Royaume-Uni** » est également créé en tant que plateforme de discussion et de préparation des consultations annuelles. Il peut adopter des mesures, y compris pour les espèces hors-quota (article FISH.16 de l'Accord).

Des incertitudes subsistent toutefois sur (non-exhaustif) :

- a) **Les stratégies de pêche**¹² que mettront en place les navires de l'UE en Atlantique Est dont celles des membres de FROM NORD et de l'OPN pour s'adapter à l'obligation de réduction progressive des captures dans les eaux britanniques selon le mécanisme cité plus haut;
- b) **Les conséquences possibles de ces stratégies de pêche sur les ressources halieutiques**. Des cas de surpêche par relocalisation des flottes sur des zones accessibles sont envisageables¹³. Les modalités visant à continuer les transferts de quotas entre les flottes de l'UE et les navires britanniques doit être finalisé lors des premières réunions du comité spécialisé de pêche UE – Royaume-Uni ;
- c) **La gestion pluriannuelle des espèces non-soumise à quota entre les 2 parties** comme le rouget-barbet de roche. **Il est toutefois prévu dans l'accord sur les TAC 2021**⁵, **qui précise les limites d'accès pour les espèces hors quota, que ces espèces continuent d'être gérées de façon globale et non individuelle** ([Le Marin](#), 9 juin 2021) ;
- d) **Le renouvellement de l'accord de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni dans 5 ans et demi**. La réduction de 25 % des captures sera pleinement effective mais l'UE devra s'assurer que ce seuil n'évolue pas à la hausse (cf. [opinion du 2 février 2021 de la Commission pêche du Parlement européen](#) également).

¹¹ Un mode d'accès négocié par attachement zonal des ressources halieutiques aurait pu avoir pour effet une perte éventuelle de 50 % des captures annuelles actuelles pour les navires membres du FROM NORD et de l'OPN dans le scénario le plus pessimiste, soit une évolution estimée des captures annuelles de raies bouclées en Manche Est de 600 t à 300 t par exemple (selon les données du Chapitre 2), d'après une étude de scénarios réalisés par les autorités françaises (comm. OPN, décembre 2020)

¹² Au sens de stratégies de pêche des opérateurs (à ne pas confondre avec les stratégies d'exploitation au sens de la certification MSC et dans le plan d'actions qui suit dans le Chapitre suivant).

¹³ Pour exemple récent, la lenteur d'octroi de licence de pêche dans les 6-12 milles des eaux territoriales britanniques a eu pour effet en janvier 2021 de concentrer les activités de pêche dans les eaux françaises du détroit de Douvres ([Le Marin](#), 01.02.2021).

5 Le plan d'actions

Le plan d'actions est présenté ci-après sous forme de tableaux.

5.1 Les sources de financement envisagées

Un ensemble de **projets** ayant contribué à une meilleure connaissance des activités de pêche de raie bouclée en Manche Est sont cités dans la préévaluation ; cas du projet de coopération transfrontalière **SUMARIS** 2014-2020 par exemple visant entre autres à améliorer la gestion durable des raies en Manche Est et Mer du Nord visant à mieux comprendre et gérer les captures et le relâchement de juvéniles (voir par exemple les [options de gestion proposées](#) en août 2020 sur le site dédié du [Projet](#) en tant que l'un des [résultats](#) du projet).

La recherche halieutique sur le rouget-barbet de roche a par ailleurs permis d'avancer sur des débuts d'évaluations de stocks, par exemple au travers du projet [Dystrete](#) de l'Ifremer et le CRPMEM Hauts-de-France (nom actuel) avec l'appui financier de l'Ifremer et de FFP de 2014 à 2016, sans avancées récentes toutefois ces dernières années (le rouget-barbet de roche n'a pour le moment pas de point de référence en vue d'identifier son niveau d'exploitation, voir ICES, 2019).

La recherche de financement est une activité importante afin d'aboutir au lancement et à la réalisation des actions proposées pour améliorer la pêcherie, en tirant des enseignements des projets en cours ou terminés. À ce jour, le COPIL s'est notamment mis d'accord pour que **le coordinateur** (l'AMO - assistant à maîtrise d'ouvrage) du FIP soit désigné par les deux OP sur appel d'offres auprès d'organismes de conseils pertinents pour la mission au travers de leurs plans de production et de commercialisation (PPC). Ces plans bénéficient de l'appui du Fonds européen pour la pêche 2021-2027, le FEAMPA - le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (le précédent fonds 2014-2020 était nommé FEAMP).

Les sources éventuelles de financement des autres actions pourront être :

- Les principaux partenaires du FIP que sont les OP, WWF France, Carrefour France et Labeyrie Fine Foods ;
- Les fonds de l'UE tels que le FEAMPA et FEDER soit le Fonds européen de développement régional. Le projet interrégional SUMARIS est co-financé par le FEDER par exemple). Le FEAMPA contient entre autres une thématique d'appui de développement local par les acteurs locaux au sein duquel des financements seraient envisageables ;
- Des fonds français au travers du plan de relance gouvernemental. Des appels à projet sont attendus dans le secteur halieutique au début janvier 2021. France Agrimer sera en charge du portail de dépôt des dossiers. FranceAgriMer programme d'informer les acteurs du secteur de l'ouverture du processus de dépôt des appels à projets et de ses modalités.
- Des fonds spécifiques du MSC tels que l'initiative *Ocean Stewardship Fund* (OSF) ;
- France Filière Pêche, une organisation privée représentant la filière d'approvisionnement de produits de pêche frais en France. FFP lance en effet des appels à projets pour améliorer la durabilité des pêcheries approvisionnant ses membres (cas en 2020).

L'identification de l'éligibilité et le montage de dossier de financement des actions envisagées font partie intégrante de l'élaboration et de la mise en œuvre du FIP. La ou les sources de financement, lorsque clairement identifiées pour les actions ou activités listées ci-dessous (par exemples en mentionnant un projet sous fonds publics), sont fournis dans le plan d'actions ci-dessous.

5.2 Déclenchement du processus de certification de la pêcherie

Il est possible qu'une unité de certification (UdC) soit prête à être certifiée plus tôt qu'une autre. L'amélioration de l'indicateur de performance au sein du Principe 2 pour les navires à la senne danoise pourrait prendre du temps concernant la gestion du rouget-barbet de roche. Le comité de pilotage du FIP pourrait alors prendre la décision de préparer la certification pour les autres UdC séparément.

5.3 Tableau du plan d'actions

Tableaux 5: ensemble des tableaux de présentation des actions du Plan

Groupe d'actions - thématique	GA1	Amélioration des connaissances sur les activités de pêche (dont le stock de raie bouclée)
Coordonnateur du groupe d'actions	Coordinateur du FIP	
Action n°	1	
Nom de l'action	<u>PRIORITAIRE en 2021</u> - Améliorer la connaissance du stock de raie bouclée en Manche Est - suivi de l'état du stock	
Résumé de l'action	<p>Communication visant à identifier des points de référence</p> <p>Obtention de données suffisantes pour l'identification de points de référence</p> <p>Amélioration de la connaissance de la structure et du degré de connectivité du/des stock(s) de raie bouclée ciblé(s)</p> <p>Identification de points de référence (cf. p. 32 du rapport de préévaluation)</p> <p>Analyse du stock selon ces points de référence (si requis)</p> <p>Analyse de l'adéquation du mécanisme d'évaluation actualisation des points de référence le cas échéant</p>	
Critère(s) de performance (IP) et/ou constituant(s) à noter	<p>IP 1.1.1 – état du stock : le niveau du stock permet le maintien d'une productivité élevée et présente une faible probabilité de surexploitation de recrutement</p> <p>a) forte probabilité que le stock soit supérieur au niveau de défaut de recrutement (PRI en anglais) et</p> <p>b) atteint ou fluctue autour d'un niveau correspondant au RMD.</p> <p>IP 1.2.4 – évaluation adéquate de l'état du stock</p> <p>a) Évaluation appropriée pour le stock et les règles de contrôle de l'exploitation (RCC selon le standard MSC)</p> <p>b) Qui estime un état de stock par des points de référence</p> <p>c) Tient compte de l'incertitude</p> <p>e) Objet d'une relecture par des pairs</p>	
Date d'achèvement	2022 ou 2024	
Responsable de l'action / mise en œuvre de l'action	<p>Coordinateur du FIP en collaboration avec les OP / institut de recherche halieutique (Ifremer) et CIEM entre autres</p> <p><i>Note : l'Ifremer n'est pas « responsable » de l'action du FIP mais un des acteurs de la mise en œuvre d'activités indépendantes du FIP et inscrites dans cette action afin d'aboutir à une évaluation analytique du stock de raie bouclée (cf. page suivante).</i></p>	



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
<p>A1-1</p> <p>Contribution des OP au passage de la raie bouclée en tant que catégorie 1 CIEM (et suivi des évaluations)</p> <p>Espèce évaluée actuellement sous la catégorie 3, soit par diagnostic basé sur l'évolution d'un indice d'abondance-campagnes scientifiques,</p> <p>Espèce évaluée en catégorie 1 : évaluation analytique avec points de référence : recommandé par les acteurs du FIP – activités liées</p> <p>Note conceptuelle aux organisations concernées, feuille de route (avec actions d'accompagnement par les acteurs du FIP le cas échéant), suivi</p> <p>Remarque : pourrait être un document unique incluant la note conceptuelle sur la mise en place du TAC raie bouclée – action 2</p> <p>Autres tâches du Comité de pilotage faisant suite à la note conceptuelle : activités de facilitation*-suivi du processus, revue de l'avis du CIEM, prise en compte des avis pour actualiser le FIP le cas échéant</p>	<p>Coordination : AMO (coordinateur transversal de la mise en œuvre du PAD)</p>	<p>OPN, FROM NORD, WWF, Carrefour, Labeyrie Fine Foods</p> <p>Conseils consultatifs: CCR EOS et CCR pour la mer du Nord</p> <p>Ifremer, CIEM</p>	<p>[Pour les coûts pour l'ensemble des activités, voir Chapitre budget]</p> <p>Coûts spécifiques au FIP</p> <p>NB : élaboration – relecture par un pair de la Note conceptuelle → au travers de l'accompagnement ponctuel Poseidon lors du suivi du FIP</p> <p>Lors de la mise en œuvre, identifier si des partenaires d'autres nations de pêche seraient intéressés à contribuer à cette activité tels que d'autres OPs. Si oui, tenir compte des besoins de traduction de documents, de travail en anglais</p>	<p>Coordination du PAD</p> <p>Ressources humaines (RH) de l'AMO et des partenaires principaux</p> <p>Ressources des autres organisations actuelles</p>	<p>Fin 2021</p>	<p>Livrables A1-1: Note, feuille de route</p> <p>Avis positif CIEM (cf. A1-2)</p> <p>Rapports d'activité dont rapport d'analyse de l'avis du CIEM par le COPIL</p>



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
<p>A1-2</p>	<p>Analyse de l'état du stock par évaluation analytique suite à son passage en catégorie 1 – rapports de l'avis du CIEM sur l'état du stock de raie bouclée en Manche Est 7d (fréquence d'analyse : tous les deux ans généralement) – prochain disponible en 2022 (dernier oct. 2019)</p> <p>Accord du CIEM sur la nouvelle méthode d'évaluation (benchmarking) attendue en 2022 (Ifremer, comm., nov. 2020 ; voir également section 1.15 p. 28 du rapport scientifique du groupe de travail sur les poissons élasmobranches du CIEM d'octobre 2020)</p> <p>Mise en œuvre de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récolter-traiter-analyser les données nécessaires pour l'application de la Méthode standard d'évaluation du stock : structure démographique des captures, CPUE, indices de biomasse et d'abondance, captures totales y compris par les autres métiers ; • Conduite de l'évaluation du stock ; • Résultats de l'évaluation et établissement des points de référence appropriés pour le stock ; 	<p>Évaluation analytique – Ifremer</p> <p>Mise en œuvre par l'Ifremer, et les autres centres de recherches halieutiques, en collaboration avec les administrations et les opérateurs</p>	<p>CIEM</p> <p>Instituts de recherche halieutiques des pays voisins : Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni</p> <p>CSTEP – révision éventuelle des évaluations (voir rapport de préévaluation de</p>	<p>Budget hors du FIP (ex. financement au travers de projets de recherche halieutique en cours ou à venir dans les pays concernés notamment la France)</p>	<p>Ressources des organisations citées</p> <p>Année 2 – 2022</p> <p>Année 4 – 2024 : établissement des points de référence</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'évaluation</p> <p>Rapports d'activité CIEM et Ifremer</p> <p>Avis du CIEM sur le stock de raie bouclée 2022</p> <p>Avis du CIEM sur le stock de raie bouclée 2022</p> <p>Rapport du CSTEP</p>



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation	
	<ul style="list-style-type: none"> Révision par des pairs des résultats de l'évaluation du stock. [Pérennisation : rendre régulier le processus de collecte et d'évaluation du stock]	la Pêche en p. 59 – cas pour la plie actuellement)					
A1-3	<p>En l'absence de points de référence disponibles en 2024 :</p> <p>Notation du Principe 1 MSC selon la méthode d'évaluation des risques - RBF (lors du suivi BMT) et actualisation du plan d'actions le cas échéant (cf. hypothèse actuelle ci-dessous)</p> <p><i>Hypothèse dans cette configuration :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Établissement de points de référence en 2026 au plus tard, et processus d'évaluation lancée en 2026 et réponse aux conditions identifiées lors de l'évaluation dans les 5 ans suivant la certification de la pêche (ex. mesures de gestion et règles de contrôle de capture en place selon ces points de référence) 	Poseidon lors du suivi BMT	-	Non applicable (budget de suivi)	Prestataire de suivi du FIP	Année 5 – premier semestre 2025	Rapports de suivi BMT de l'année concernée (2024 ou 2025)



Groupe d'actions - thématique	GA3	Amélioration de la gestion de la pêche
Coordonnateur du groupe d'actions	Coordinateur du FIP (AMO)	
Action n°	2	
Nom de l'action	<u>PRIORITAIRE EN 2021</u> - Changement de gestion : passage d'un TAC raie multi-espèces à un TAC monospécifique raie bouclée (Stratégie) et établissement de RCC en lien avec ce passage	
Résumé de l'action	Identification et mise en place d'un mécanisme de gestion (stratégie et règles et outils de contrôles de captures) clairement défini, appropriés et efficace permettant de s'assurer que les possibilités de pêche soient en adéquation avec l'état du stock	
Critère(s) de performance (IP) et/ou constituant(s) à noter	<p>IP 1.2.1 stratégie d'exploitation :</p> <p>a) La stratégie de capture tient compte de l'état du stock et tous ses éléments constitutifs visent à l'atteinte des objectifs de gestion de l'IP 1.1.1 guide de notation 80</p> <p>IP 1.2.2 règles et outils de contrôle des captures :</p> <p>a) des RCC bien définies pour maintenir le stock autour d'un niveau cible aligné avec le (ou supérieur au) rendement maximal durable - RMD,</p> <p>b) les RCC devront être robustes face aux principales incertitudes,</p> <p>c) Des preuves disponibles indiquent que les outils utilisés sont appropriés et efficaces pour l'atteinte des niveaux d'exploitation requis selon les RCC</p>	
Date d'achèvement	2023 au plus tard	
Responsable de l'action / mise en œuvre de l'action	Coordinateur du FIP en collaboration avec les OP / administration(s) en charge de la gestion de la pêche	

Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
A2-1 Promotion, identification et mise en place d'un TAC et quotas mono-espèce raie bouclée (Stratégie et RCC liées) – approche internationale : <ul style="list-style-type: none"> Note conceptuelle (visant à une approche commune des parties prenantes et des autres nations de pêche en Manche Est) et 	OP FROM NORD et OPN sous-couvert de l'AMO (facilitateurs et acteurs)	DPMA, CRPMEs, CNPME, UE WWF, Carrefour Les CCRs + OPs autres nations Partenaires éventuels pour	Coûts spécifiques au FIP Lors de la mise en œuvre, identifier si des partenaires d'autres nations	Coordination du plan (AMO) Prestation extérieure Prestation de suivi du FIP : accompagnement	Trimestre 1 -2021	Livrables de l'activité Création d'un TAC et des quotas spécifiques (réglementation UE) Rapport de consommation



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles de route pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les actions de communication vers les organisations concernées (administration française, États pêcheurs, CIEM et UE) et ○ L'élaboration de la stratégie et des RCC avec prise en compte des avancées sur la définition des points de référence – action 1 (<u>jalón d'une stratégie et de RCC basé sur ces points</u>) <p>Puis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du mécanisme – application des feuilles de routes pour la Stratégie et les RCC - par les autorités concernées • Suivi de la consommation du TAC et des quotas et révisions sur la base des avis scientifiques – idem 	<p>Parties prenantes directes et indirectes (incluant les services de l'UE, les nations de pêches, les OPs)</p> <p>CIEM, UE (DG MARE), nations de pêche</p>	<p>des communications vers l'UE et le CIEM : WWF, Ifremer, DPMA,</p> <p>Autres nations de pêche de raies en zone CIEM 7d (ayant un quota « raies ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Royaume-Uni, • Belgique, et Pays-Bas 	<p>de pêche (OPs et CCRs) seraient intéressés à contribuer à cette activité. Si oui, tenir compte des besoins de traduction de documents, de travailler directement en anglais</p>	<p>ponctuel à sa mise en œuvre</p> <p>RH des organisations</p> <p>Au travers de groupes de travail spécifiques</p>	<p>Mi-2021</p> <p>2022/2023</p> <p>Mise en place d'un quota mono-espèce raie bouclée en 2023 (plus tôt si possible)</p> <p>2023/2024+</p>	<p>du TAC et des quotas (ex. avis scientifique CIEM)</p>



Activité(s) No.		Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
A2-2	<p>Suivi – test de l'efficacité de la stratégie</p> <p>(incluant la continuation de l'examen régulier de mesures alternatives pour conserver la note de 80 à l'IP 1.2.1 f : approche par projets et instaurant d'un programme de revue régulière de mesures alternatives au moins tous les 5 ans dans le plan de gestion spécifique)</p>	<p>Coordinateur du plan (AMO) – suivi</p> <p>À l'échelle internationale : CIEM CSTEP</p> <p>Niveau national : administrations (DPMA, DIRMM) et centre de recherche halieutique</p>	<p>OPN et FROM NORD</p> <p>CRPMEMs</p> <p>Autres nations de pêche de raies en zone CIEM 7d (ayant un quota « raies ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> Royaume-Uni, <p>Belgique, et Pays-Bas (leurs administrations, centres de recherche halieutique et les OP)</p> <p>CCRs</p>	<p>Suivi extérieur lors du FIP : inscrit dans le budget du FIP</p> <p>source de financement à identifier pour le suivi externe post-FIP</p>	<p>Coordinateur du plan – suivi</p> <p>Prestataire extérieur pour accompagner/guider le processus pendant le FIP (budget inscrit en action 6)</p>	<p>Années 4 et 5</p>	<p>Rapports de suivi d'efficacité</p> <p>Rapports annuels de suivi BMT</p>
	<p>(Programme de révision de la Stratégie le cas échéant – si la Stratégie en place n'atteint pas les objectifs escomptés escompté – IP 1.2.1 b)</p>						



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
A2-3 Suivi de l'efficacité des RCC (lié à l'IP 1.2.2 constituant c) (Programme de révision des RCC le cas échéant)	Coordinateur du plan (AMO) – suivi À l'échelle internationale : CIEM CSTEP Niveau national : administrations (DPMA, DIRMM) et centre de recherche halieutique	OPN et FROM NORD CRPMEMs Autres nations de pêche de raies en zone CIEM 7d (ayant un quota « raies ») : Royaume-Uni, Belgique, et Pays-Bas (leurs administrations, centres de recherche halieutique et les OP) CCRs	Source de financement à identifier pour réaliser ce suivi (cf. colonne à droite)	Coordinateur du plan – suivi de réalisation de l'action pendant le FIP Accompagnement d'un prestataire extérieur pendant le FIP pour accompagner/guider le processus (budget inscrit en action 6)	Années 4 et 5	Rapports de suivi d'efficacité Rapports annuels de suivi BMT



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
Groupe d'actions - thématique	GA1	Amélioration des connaissances sur les activités de pêche (dont le stock de raie bouclée)				
Coordonnateur du groupe d'actions	Coordinateur du FIP					
Action n°	3					
Nom de l'action	Données améliorées sur les activités de pêche pour soutenir la stratégie de capture					
Résumé de l'action	<p>Acquisition régulière de données de captures (y compris les rejets) par espèce pour les pêcheries capturant des raies bouclées</p> <p>Améliorer l'estimation des volumes de rejets de raie bouclée pour une meilleure estimation de la mortalité par activité de pêche, notamment pour la senne danoise mais également sur d'autres pêcheries capturant de la raie bouclée du même stock</p>					
Critère(s) de performance (IP) et/ou constituant(s) à noter	<p>IP 1.2.3 — informations pertinentes recueillies pour appuyer la stratégie de captures :</p> <p>c) exhaustivité des informations sur l'exploitation du stock par d'autres pêcheries</p>					
Date d'achèvement	Mécanisme régulier (absence de date d'achèvement)					
Responsable de l'action / mise en œuvre de l'action	Les OP FROM NORD et OPN – pilotage – suivi auprès des pêcheurs / pêcheurs, DIRMM et Ifremer					



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
<p>A3-1</p> <p>Continuation de la série de données de captures et rejets par espèce (notamment la raie bouclée – lié aussi à l'acquisition de données pour le rouget-barbet de roche pour la senne danoise, cf. GA4) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de données régulières et traitement • Identification des perfectionnements éventuels requis • Tâches d'amélioration à élaborer et appliquer selon cette identification <p>(hypothèse de perfectionnement éventuel sans besoin d'appui financier direct par le FIP, actualisation de l'activité si un besoin identifié par les réunions du COPIL Notes conceptuelles devant indiquer les besoins en données robustes pour l'évaluation du stock et pour la Stratégie d'exploitation)</p> <p>Poursuite des activités en cours etc. en partenariat avec les organisations de recherche halieutique</p>	<p>Génération de données et amélioration du processus par les OPs et leurs membres¹⁴</p> <p>Collecte, traitement, analyse : DPMA et prestataire délégué (pour les données réglementaires)</p> <p>Coordination du Plan (AMO) – suivi de l'action</p>	<p>Ifremer et autres organisations de recherche halieutique des États pêcheurs voisins</p> <p>CSTEP</p>	<p>Suivi (cf. budget)</p> <p>Mise en œuvre de la collecte - traitement analyse par les organisations publiques : non applicable (sur la base des RH et frais de fonctionnement des organisations actuelles)</p>	<p>Suivi par le coordinateur du Plan en collaboration avec le prestataire en charge du suivi du FIP</p> <p>RH des organisations actuelles</p>	<p>Mécanisme régulier de mise en œuvre et de suivi</p> <p>Clôture de suivi actif par le Coordinateur du Plan jusqu'en 2023 (année 3 du FIP)</p>	<p>Disponibilité des données auprès de FROM NORD et OPN</p> <p>Disponibilité de données agrégées auprès des organisations publiques (Ifremer – Système d'information halieutique) et CIEM</p> <p>Avis qualitatif et quantitatif par le CIEM et Ifremer sur la raie bouclée de Manche Est</p> <p>Rapport de suivi BMT</p>

¹⁴ Par exemple, efforts des OPs en matière de reconnaissance des espèces, formation au remplissage logbooks, déploiement visiocaptures...(voir GA4)



Activité(s) No.		Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
A3-2	<p>Estimation des taux de mortalité (ou taux de survie) après rejets par engin de pêche pour la senne danoise :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet(s) de recherche <p>Activité visant à confirmer un taux de survie élevé pour cet engin de pêche</p>	<p>À confirmer pendant la mise en œuvre du FIP :</p> <p>Ifremer ?/autre organisme de recherche¹⁵ ?</p> <p>Coopération internationale ?</p>	CSTEP	À définir pendant la mise en œuvre du FIP	<p>Etudiant(s) et chercheur(s) des organisations en charge du Projet de recherche</p> <p>Post-doctorat ?</p>	<p>Année 3 /</p> <p>Année 4 au plus tard (résultat)</p>	<p>Rapport de résultats</p> <p>Rapport d'analyse d'exemption à l'obligation de débarquement par le CSTEP</p>

¹⁵ Travaux pouvant intéresser le MNHN Dinard par exemple (communication E. Feunteun, MNHN Dinard, février 2021)



Groupe d'actions - thématique	GA2	Minimisation des effets de la pêche sur les écosystèmes
Coordonnateur du groupe d'actions	Coordinateur du FIP	
Action n°	4	
Nom de l'action	Minimisation des effets de la pêche utilisant la <u>senne danoise</u> sur le rouget-barbet de roche (espèce associée)	
Résumé de l'action	<p>Preuve que la pêche n'entrave pas le rétablissement du stock de rouget-barbet de roche</p> <p>Depuis 2015, diminution de la biomasse de reproducteurs, recrutement faible et augmentation de son exploitation (voir rapport de préévaluation p. 66 figure 19)</p> <p>Stratégie d'exploitation avec une base objective démontrant qu'elle n'entrave pas la reconstitution du stock</p> <p>Suivi de l'état du stock et des mesures de gestion</p>	
Critère(s) de performance (IP) et/ou constituant(s) à noter	<p>Espèce secondaire principale et considérable selon la définition MSC – indicateurs pertinents : espèce non-ETP, non-soumise à des mesures de gestion (ex. à un TAC et à des quotas), non gérée à l'aide de points de référence et espèce capturée par l'unité d'évaluation (soit la pêche à la senne danoise en division 7d) qui représente 5 % ou plus des captures totales de toutes les espèces de l'UdE en volume (cas du rouget-barbet de roche, qui est l'espèce la plus capturée par les navires de ces pêcheries). Rappel : le rouget de roche est par ailleurs considéré comme une espèce secondaire considérable représentant plus de 10 % des captures totales de l'Unité d'évaluation « senne danoise »</p> <p>IP 2.2.1 – état biologique des espèces secondaires - l'unité d'évaluation vise à maintenir les espèces secondaires au-delà d'une limite biologique, et ne pas entraver le rétablissement des espèces secondaires si elles se trouvent en deçà d'une limite biologique.</p> <p>a) Il est fortement probable que les principales espèces secondaires soient au-dessus des limites biologiques OU si elles sont en deçà des limites biologiques, il existe des preuves de rétablissement, ou une stratégie partielle dont l'efficacité est démontrée est en place et telle que l'UdE n'entrave pas le rétablissement et le renouvellement. ET Lorsque les captures d'une espèce secondaire principale en dehors des limites biologiques sont considérables, il existe soit des preuves de rétablissement, soit une stratégie dont l'efficacité est démontrée en place entre <u>les UdE MSC</u> dont les captures de l'espèce sont considérables afin de garantir que, collectivement, elles n'entravent pas le rétablissement et le renouvellement du stock.</p> <p>IP 2.2.2 – stratégie de capture des espèces secondaires : une stratégie partielle est en place pour la gestion des espèces secondaires, et a été conçue pour maintenir ou ne pas entraver la reconstitution des espèces secondaires, existence d'une base de confiance objective et preuves que les mesures/la stratégie fonctionnent. Et revue régulière des captures non-désirées.</p> <p>IP 2.2.3 : informations quantitatives disponibles et adéquates pour l'évaluation de l'impact de l'UdE sur les principales espèces secondaires en termes d'état des stocks¹⁶</p>	

¹⁶ Bien que l'IP ait reçu la note de 80 au moins, les connaissances et les données pour évaluer le stock restent insuffisantes d'après un représentant de l'Ifremer consulté en décembre 2020) – activité proposée ci-après par conséquent



Date d'achèvement	Année 4 – ~2024 – suivi par la suite
Responsable de l'action / mise en œuvre de l'action	Coordination : FROM NORD

Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
A4-1	<p>Coordination : FROM NORD – OPN (leadership tournant envisageable)</p> <p>Suivi des activités listées en collaboration avec l'AMO</p>	<p>CRPME CNPME DPMA -</p> <p>UE et autres nations de pêche soit EM de l'UE – Pays-Bas, France, Belgique) et Royaume-Uni pour aboutir à une approche commune ou convergente</p>	Frais de déplacement notamment	RH des OPs principalement	<p>Démarrage en 2021 (en parallèle avec l'action A2-1)</p> <p>Achèvement : 2023/2024</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Document confirmant une approche commune à l'échelle internationale (différentes sources)</p> <p>Stratégie élaborée</p> <p>Rapport de mise en œuvre de la Stratégie</p> <p>Rapport de suivi de la stratégie (CIEM, CSTEP)</p>

¹⁷ Selon l'avis du CIEM sur le rouget-barbet de roche exploité en 7d : La structure par âge est tronquée et les prises récentes de ce stock sont principalement constituées de poissons d'âge 0 et 1. Il existe des preuves d'un fort recrutement entrant en 2018. La pêche du rouget-barbet de roche bénéficierait de mesures techniques améliorées telles que des grilles de tri, une augmentation du maillage et des fermetures spatiales et temporelles. Ces mesures pourraient réduire les captures de petits poissons et contribuer à des rendements plus stables. Pas de taille minimale en Atlantique et rejets marginaux. Les États nations pour cette espèce en zone 4, 7d et 3a sont par ordre d'importance : les Pays-Bas, la France, le Royaume-Uni et la Belgique (ICES, 2019). **Une taille minimale en France avant 2002 de 16 cm. Sa suppression aurait eu pour effet des captures de rougets immatures de plus petite taille d'après le CIEM (ICES, 2015).**

¹⁸ Par exemple, saisine par l'OPN en oct. 2020 de la DIRM Manche Est – mer du Nord pour l'obtention d'avis scientifiques sur l'instauration de nouvelles mesures de gestion du rouget-barbet de roche que pourrait mettre en place l'OPN auprès de ses membres.



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
<p>(amélioration du mécanisme de gestion et/ou de commercialisation du rouget-barbet de roche également)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignements tirés d'initiatives similaires ex. projet SELECFISH et EODE (p. 83 dans Criquet et Farrugio, 2020) • Test/pilote/étude et identification de financement pour application de ces nouvelles mesures • Analyse du ou de tests¹⁹ • Suivi régulier de l'état du stock et des mesures de gestion appliquées à l'ensemble des navires de pêche l'exploitant (sur la base notamment du rapport de conseil du CIEM sur l'état du stock) • Application et mécanisme de revue de la stratégie et des mesures (dont revue régulière de l'efficacité de mesures alternatives – IP 2.2.2e) 						<p>Rapport(s) de mise en œuvre d'éventuels tests pilotes de nouvelles mesures</p>

¹⁹ Pour exemple, réalisation d'une analyse des effets de la mise en œuvre de la charte de cohabitation de la pêche à la senne danoise en Manche Est (*gentlemen's agreement*), si appliqué, sur l'état du stock du rouget-barbet de roche. Charte en préparation à l'initiative des CRPMEM Normandie et Hauts de France en collaboration entre autres avec l'OPN, le FROM NORD et la Coopérative maritime étaploise. Elle inclut une réduction de l'effort de pêche, des propositions de zone interdite à la senne ou limitée aux navires français selon leur tonnage dans les eaux territoriales française et des propositions de mesures techniques telles qu'une limite de longueur des maillettes et de taille de mailles. Proposé aux OPs de navires belges et hollandais actifs dans les eaux françaises (d'après Le Marin, hebdomadaire du 21 janvier 2021).



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
<p>A4-2</p> <p>Acquisition des données nécessaires pour soutenir la stratégie d'exploitation durable du rouget-barbet de roche – sur la base de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des données nécessaires selon les Stratégies prévues et pour améliorer l'état du stock (rappel la préévaluation n'avait pas considéré l'IP 2.2.3 – information relative aux informations nécessaires – comme un IP à améliorer (IPA)) • Identification d'un programme de collecte, traitement, et analyse de données spécifiques (programme nationaux ou programme régional) • Mise en œuvre du ou des programmes • Travaux de recherche halieutique à identifier et à mettre en œuvre le cas échéant pour lancer ces acquisitions de données spécifiques (par exemple, besoin des données pour une analyse sur la pertinence ou non d'une limite de taille de capture du rouget-barbet de roche et des modalités pratiques de mise en œuvre de cette limite sur les pratiques de pêche) • Mécanisme de pérennité dans l'acquisition de ces données 	<p>Les OP du FIP</p>	<p>Ifremer (exemple projet MATO «Maturité Objective des poissons par l'histologie quantitative »)</p> <p>Autres OP et pêcheurs de rouget-barbet de roche (stock similaire exploité)</p>	<p>Coûts spécifiques à identifier pendant la mise en œuvre du FIP et selon les actions requises</p>	<p>Ifremer, Centre de recherche halieutique</p> <p>OPs</p> <p>Administrations si données réglementaires</p>	<p>Acquisition régulière</p> <p>Pendant le FIP Renforcement de l'acquisition de données (tenant compte des besoins en données nécessaires pour la mise en œuvre des mesures proposées en A4-1)</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapport de suivi BMT</p>



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
	En lien avec l'activité A3-1 Identification des activités en prenant en compte les avancées de projets passés (ex. projet Dystrete)					
A4-3	Révision de la notation des espèces primaires et secondaires principales selon le standard MSC – suivi BMT du FIP – pour la senne danoise mais aussi les autres engins de pêche de la Pêcherie Actualisation du FIP si une modification à prendre compte (cf. ligne « Rappel » ci-dessous*)	Poseidon	AMO et OPN et FROM NORD (collecte et transmission des informations nécessaires à la révision)	Suivi du FIP	Suivi du FIP	Activité annuelle Rapport de suivi du FIP

**Rappel – pour les trois engins de pêche - analyse régulière de la composition des captures*

Objectif : confirmer l'absence de modification dans la liste des espèces primaires et secondaires principales (à réaliser au travers du groupe d'actions GA2 et A4-2 notamment) ; vérifier chaque année et avant l'évaluation complète que le rouget-barbet de roche représente 10 % des captures dans l'unité d'évaluation « senne danoise » – soit une espèce considérable selon la définition MSC ; vérifier si des pêcheries MSC se superposent et sont à prendre en compte dans la notation de l'IP 2.2.1 pour l'évaluation MSC complète...

AMO et OPN et FROM NORD

-

-

-

Activité annuelle / tous les deux ans au moins

Rapport de suivi du FIP (action ci-dessus)

(transmission de données détaillées à l'équipe de suivi BMT nécessaire)



Groupe d'actions - thématique	GA2	Minimisation des effets de la pêche sur l'écosystème
Coordonnateur du groupe d'actions	AMO pour le compte des OP	
Action n°	5	
Nom de l'action	Veille sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) dans la zone géographique de la pêche (Manche Est), et application effective de mesures visant à minimiser les impacts de la pêche lorsque requis	
Résumé de l'action	Veille sur la liste de EMV, dont les EMV potentiels ²⁰ , et les initiatives en cours, identifications et mises en place d'autres initiatives le cas échéant, mise en place effective de mesures visant à minimiser les impacts de la pêche sur ces écosystèmes vulnérables lorsque requis. Inclut le suivi de la mise en place effective des règles spatiales spécifiques sur l'EMV dans les ridens de « Boulogne », aire marine protégée (AMP). Rappel des résultats de la préévaluation : note de l'IP 2.4.3 informations sur les habitats: 80, et problématique sur les habitats sur les ridens de Boulogne en IP 2.4.2 gestion des habitats	
Critère(s) de performance (IP) et/ou constituant(s) à noter	IP 2.4.1 - Il est fortement improbable que les unités d'évaluation ne provoquent pas de dommage sérieux ou irréversible pour la structure et la fonction de l'habitat, en se basant sur la/les zone(s) couverte(s) par le/les organisme(s) de gouvernance responsable(s) de la gestion des pêcheries IP 2.4.2 - Une stratégie (possibilité qu'elle soit « partielle ») est conçue pour garantir que l'UdE ne présente pas de risque de dommage sérieux ou irréversible pour les différents habitats et est en place (sur la base de preuves quantitatives, et en prenant compte les mesures préventives d'autres UdE/pêcheries le cas échéant)	
Date d'achèvement	2022 (au plus tard 2023)	
Responsable de l'action / mise en œuvre de l'action	Action de suivi par un membre du COPIL / Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site soit les Services de l'Etat sous l'autorité du Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord	

Il est attendu que cette action de veille ait lieu notamment, mais non exclusivement, au travers du **projet « IPREM » (2021-2022) visant à étudier l'impacts des engins de pêche et résilience écologique du milieu (focalisation sur les engins de pêche et les pêcheries particulières à la Normandie)**. Le projet IPREM est mené en partenariat entre le CRPMEM de Normandie, OPN, FROM NORD, NFM, Université de Caen Normandie (les laboratoires BOREA et M2C), l'Ifremer, le syndicat mixte [SMEL](#) en Manche, et la [CSLN](#). Il a pour objet l'identification des connaissances des impacts des activités de pêche sur les fonds marins et des problématiques possibles de ces activités pour y remédier. Cette initiative est co-financée par les OPs OPN et FROM NORD au travers d'un post-doctorat à mi-temps à dans les locaux de l'Université de Caen Normandie et de l'Ifremer Port-en-Bessin. Le post-doctorat a été recruté pour dix mois avec possibilité de prolongation sous réserve d'obtention de nouveaux crédits de financement (situation mars 2021).

Note : site Natura 2000 : [FR3102004 - ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais](#) « haut-fond rocheux partiellement ensablé à 15 milles marins environ de Boulogne-sur-Mer », Organisme responsable de la gestion du site : « Services de l'État sous l'autorité du Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord »

²⁰ « Le terme « EMV » inclut également les « EMV potentiels » pour couvrir les situations dans lesquelles un organisme de gouvernance adopte un principe de précaution (ex. : en cas de doute sur la classification d'un habitat en tant que EMV ou non) et lorsqu'un habitat est traité en tant que EMV potentiel. » Traduction du Standard MSC pêche v 2.01 en anglais, p. 51



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
A5-1 Veille sur l'identification des habitats sensibles (EMV) à la pêche et des mesures spécifiques en cours ou à mettre en place par la pêche <ul style="list-style-type: none"> - Au travers du Projet IPREM dont suivi des montages de projets sous le Projet IPREM - Extension de la veille sur la zone géographique de la Manche Est non-couverte par le projet IPREM (approches projets) 	Coordination (AMO) – veille Veille au travers des réunions avec les autres membres du COFIL : identification des autres initiatives pertinentes à suivre	OPN, FROM NORD CRPM / CNPM / État Autres membres d'IPREM et observateurs du COFIL WWF France	AMO Projet IPREM Autres initiatives	AMO Projet IPREM Autres initiatives	Fin année 1 – projet IPREM Autres initiatives ou projet IPREM étendue en année 2 : action continue sur la période du FIP	Suivi par l'AMO Rapport d'activités du Projet IPREM et d'autres initiatives similaires
A5-2 Lancement et application des mesures spécifiques visant à la réduction de l'impact de la pêche sur les habitats vulnérables identifiés (A5-1) sur la base des résultats du projet IPREM, du renouvellement du projet IPREM le cas échéant en 2022, et d'autres initiatives Confirmation de bonne mise en œuvre effective des mesures sur les habitats sensibles (EMV) identifiés – acquisition de données quantitatives Actions à définir selon A5-1	Coordination (AMO) par les membres du COFIL	OPN, et FROM NORD CRPM / CNPM / État Autres membres d'IPREM et observateurs du COFIL WWF France	AMO Projet IPREM Autres initiatives	AMO Projets sur cette thématique Autres initiatives	Action continue sur la période du FIP (début probable en fin d'année 1 ou en année 2)	Rapport d'activité (synthèse par suivi des avancées par l'AMO) Suivi de mise en œuvre effective des mesures : - Rapport de contrôle de la zone par les autorités en charge du SCS de la zone concernée - Transmission des sanctions par l'État sur les infractions commises



Activité(s) No.		Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
A5-3	<p>Suivi de l'élaboration et de l'entrée en vigueur des règles sur les ridens de Boulogne</p> <p>Remarque : en l'absence de mise en place de telles règles, définition d'une stratégie (partielle) alternative et identification des preuves quantitatives de sa mise en œuvre visant à répondre aux exigences MSC IP 2.4.2 a et d</p>	FROM NORD	<p>OPN</p> <p>WWF France</p> <p>CRPM / CNPM / État</p> <p>Autres membres du COFIL</p>	Ressources actuels – absence de coûts supplémentaires	FROM NORD : 5 jours/an max.	<p>Validation des règles par les différentes parties – fin de l'année 1 – 2021</p> <p>Mise en œuvre en année 2 - 2022</p>	<p>Réglementation portant définition des règles</p> <p>Rapport Natura 2000 : rapport du Comité de pilotage du Site</p>
A5-4	Confirmation (s'assurer) de la bonne mise en œuvre des Règles les années suivantes (auquel cas, nouvelles mesures à établir et appliquer)	<p>FROM NORD</p> <p>COFIL – organisation en charge à définir par le COFIL</p>	<p>OPN</p> <p>WWF France (cf. approche A5-3)</p>	Ressources actuels – absence de coûts supplémentaires	FROM NORD : 3 jours/an max.	<p>Fin année 2</p> <p>Années suivantes</p>	<p>Rapport Natura 2000 : rapport du Comité de pilotage du Site</p> <p>Rapport de contrôle de la zone par les autorités en charge du SCS de la zone</p> <p>Rapport de suivi BMT</p> <p>Transmission des sanctions par l'État sur les infractions commises</p>



Groupe d'actions - thématique	GA3	Amélioration de la gestion de la pêche
Coordonnateur du groupe d'actions	AMO	
Action n°	6	
Nom de l'action	Plan d'aménagement spécifique pour la raie bouclée – élaboration puis mise en œuvre PRIORITE EN 2021 : PRÉPARATION DU PROCESSUS D'ELABORATION (BASE DE PREPARATION : ACTION 2)	
Résumé de l'action	Plan d'aménagement spécifique (ou commun à plusieurs espèces) - recommandé Le Plan aidera à organiser les informations rassemblées et développées par le FIP en vue de permettre à la pêche de rentrer dans l'évaluation complète à la fin du FIP.	
Critère(s) de performance (IP) et/ou constituant(s) à noter	IP 3.2.1 - Gestion spécifique de la pêche : a) les objectifs à court et long terme, cohérents avec l'obtention des résultats exprimés par les Principes 1 et 2 du MSC, sont explicites dans le système de gestion spécifique de la pêche. Action liée aux autres actions au sein de GA3 pour répondre aux déficiences de gestion de la pêche au sein des Principes 1 et 2 du MSC (IP 1.2.1, 1.2.2, 2.2.2)	
Date d'achèvement	Année 4 (2023), plus tôt si possible	
Responsable de l'action / mise en œuvre de l'action	COPIL – coordinateur du FIP (facilitateur) / mise en œuvre à identifier	

Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
A6-1	Élaboration du plan d'aménagement spécifique <ul style="list-style-type: none">Suivi des avancées d'un éventuel plan d'aménagement multi-espèce incluant la raie bouclée et des actions portant sur la définition de stratégies et de RCC pour la pêche de raie bouclée (dont stratégie pour la minimisation des effets sur le rouget-barbet de roche et sur les habitats)	COPIL – coordinateur du FIP/AMO (facilitateur)	Membres du COPIL Développement du Plan spécifique ou multi-espèces en avec, ou en cohérence avec la gestion spécifique,	Suivi ponctuel par l'AMO – suivi (budget estimé dans le FIP) RH des OPs	Années 1 à 3 – 2020 à 2022	Plan d'aménagement élaboré



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation	
<ul style="list-style-type: none"> Hypothèse : absence de progression d'un plan multi-espèce et autres actions GA3 réalisées (cf. action 2) → Accord des acteurs du FIP pour l'élaboration d'un Plan spécifique Suggéré : utilisation du modèle MSC de plan d'aménagement de pêche de raie bouclée Élaboration selon une approche participative et consultative 		des autres États pêcheurs : Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique	Assistance technique extérieure au COFIL (dont contribution technique de Poseidon lors du suivi de mise en œuvre du FIP)	Prestation extérieure	Année 3 – 2023 (projet de Plan)		
A6-2	Mise en œuvre (si appliqué avant la fin du cycle du FIP)	OPN et FROM Nord	Autres pêcheurs	-	-	Année 4 – 2024 (objectif)	Rapport d'activité
A6-3	Suivi du Plan et révision du plan le cas échéant (si appliqué avant la fin du cycle du FIP, auquel cas à réaliser après clôture du FIP)	Administration française (DPMA) en collaboration avec les CRPMEMs	CSTEP Ifremer Les OP	-	-	Année 5 – 2025 Ou post-FIP	Rapport d'activité



Autres groupes d'actions (hors actions visant spécifiquement à la certification MSC selon les Principes 1, 2 et 3 du MSC – hors suivi BMT)

Groupe d'actions - thématique	GA4	Assurance de la bonne identification (traçabilité) de la raie bouclée de la capture à sa première vente
Coordonnateur du groupe d'actions	AMO (suivi des avancées)	
Action n°	7	
Nom de l'action	Suivi d'actions et d'études en cours et, le cas échéant identification et mise en œuvre d'initiatives visant à assurer la bonne identification (traçabilité) des espèces de raies, notamment de la raie bouclée	
Résumé de l'action	Suivi des initiatives en cours (initiatives des OPs – cf. note de bas de page 14, et d'autres organisations), identification de nouvelles initiatives selon les initiatives en cours et mise en œuvre Dont préparation aux exigences de traçabilité de la certification et de la chaîne de garantie des produits certifiés MSC de la capture à sa première vente	
Critère(s) de performance (IP) et/ou constituant(s) à noter	Lien IP 1.2.3 Traçabilité - processus de certification FCP v 2.2. version anglaise : voir sections 7.5.7, 7.8 et 7.9 notamment	
Date d'achèvement	Action continue (bilan final des activités de traçabilité de la raie bouclée à réaliser lors de la préparation à la certification)	
Responsable de l'action / mise en œuvre de l'action	AMO (suivi des avancées) / OPN et FROM NORD, partenariat avec d'autres organisations le cas échéant	

Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
A7-1 Veille, revue et coordination-suivi des actions entre les porteurs OPN et FROM NORD et les partenaires Utilisation d'une feuille de route	AMO Remontées des informations par OPN et FROM NORD	Autres membres du COFIL	Fonds OPN et FROM NORD pour l'AMO Remontées d'informations : fonds OPN et FROM NORD et autres fonds provenant de projets distincts hors FIP	RH AMO RH OPN et FROM NORD Autres fonds (approche projets)	Action continue	Rapport de veille



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation
	Définition et mise en œuvre d'initiatives spécifiques par les OPs et autres partenaires selon la veille Cf. A7-1	OPN et FROM NORD AMO (suivi des avancées)	Pêcheurs, criées, mareyeurs Autres membres du COPIL porteurs de projets	Fonds OPN et FROM NORD Fonds provenant de projets distincts hors FIP	RH AMO RH OPN et FROM NORD Autres fonds (approche projets)	Action continue Rapport de veille
A7-3	Préparation à la certification MSC – vérification de conformité aux exigences de traçabilité et sociale* du MSC Notamment concernant la bonne distinction des produits certifiés de la capture à la première vente En tirant des enseignements du système de traçabilité des produits certifiés MSC mis en place dans les pêcheries certifiées MSC du FROM NORD *Inclus en marge de cette activité la préparation des déclarations et informations requises visant à s'assurer que la pêche applique une politique empêchant le travail forcé ou d'enfants (voir document MSC FCP v 2.2 section 7.4.2.4 à 7.4.2.9 notamment)	OPN et FROM NORD AMO (suivi des avancées)	Pêcheurs membres des deux OPs FROM NORD et OPN, criées, mareyeurs	Fonds OPN et FROM NORD	RH OPN et FROM NORD RH AMO	Année 5 ou post-FIP avant lancement de l'évaluation MSC de la pêche Rapport d'activité



Communications sur les activités de la pêche (activités transversales) : le détail de ces actions et leur suivi sont susceptibles de ne pas être publié sur le site de Fishery Progress

Groupe d'actions - thématique	GA5	Communications transversales sur la pêche (et le FIP)
Coordonnateur du groupe d'actions	Coordinateur du FIP	
Action n°	8	
Nom de l'action	Communications sur la pêche (et le FIP) : gestion durable des espèces capturées et minimisation des effets sur l'environnement	
Résumé de l'action	Communications communes à destination de la filière Communications communes à destination du public le cas échéant	
Critère(s) de performance (IP) et/ou constituant(s) à noter	Non applicable	
Date d'achèvement	Fin du FIP	
Responsable de l'action / mise en œuvre de l'action	Responsabilité tournante au sein des membres principaux du COPIL coordonnée par l'AMO	

Suggestion : prendre entre autres en compte les [activités de communication et d'information](#) réalisées au sein du Projet SUMARIS et les méthodes de communication mises en place par d'autres FIPs (ex. FIPs de Project UK, autre).



Activité(s) No.	Responsable principal	Partenaire(s) principal(aux)	Ressources – Coût	Ressources - Temps	Date d'achèvement	Preuve de réalisation	
A8-1	<p>Informations et communications à destination de la filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> Définition de la ou des campagnes de communication : nature, portée et groupes cibles, durée, médias utilisés, responsabilités, budgets, sources de financement ; Mise en œuvre ; Enseignements tirés ; Amélioration de la ou des campagnes de communication. 	<p>AMO – suivi de la cohérence</p> <p>OPN, FROM NORD, WWF</p>	<p>Carrefour France, Labeyrie Fine Foods le cas échéant</p> <p>Autres membres du COFIL le cas échéant</p>	<p>À définir</p> <p>Une hypothèse de travail en annexe (et de budget dans le Chapitre concerné)</p>	À définir	Activité régulière	Rapport d'activité(s) spécifique
A8-2	<p>Informations et communications à destination du public : approche similaire</p> <p>Exemple : communication sur le lancement du FIP</p> <p>L'activité A7-2 étant d'une priorité secondaire dans les premières années de mise en œuvre du FIP, voire dans la période intégrale du FIP.</p> <p>La communication à destination du public devrait en effet avoir lieu lorsque la pêcherie sera a) sur le point d'être certifiée MSC puis b) certifiée MSC.</p>	<p>AMO - suivi de la cohérence</p> <p>OPN, FROM NORD, WWF</p>	<p>Carrefour France, Labeyrie Fine Foods</p> <p>MSC France</p> <p>Autres membres du COFIL le cas échéant</p>	<p>NA pour le moment</p> <p>Une hypothèse de travail en annexe et de budget dans le Chapitre concernée néanmoins lié à des communications générales vers le public</p>	NA pour le moment	NA pour le moment	Rapport d'activité(s) spécifique

Remarque : il est attendu que le coordinateur du FIP suive la préparation des membres de l'OPN et FROM NORD aux prérequis sociaux pour obtenir la certification MSC. Le suivi du FIP n'inclut pas le suivi de ces activités. Le responsable du suivi du FIP, en l'occurrence Poseidon, fera néanmoins des rappels à ce sujet lorsque la pêcherie s'approchera d'un niveau de notation susceptible de lui permettre d'obtenir la certification MSC.



6 Budget du Plan (version publique)

Ce plan d'actions a également pour objectif de fournir une estimation budgétaire à l'ensemble des parties prenantes de la Pêche en vue de la mise en œuvre des actions d'amélioration. Néanmoins, dans un souci de confidentialité, ce budget n'est pas disponible au public.

Pour toute demande d'informations sur le budget du plan d'actions, vous êtes invités à contacter les partenaires du FIP.

7 Chronologie de lancement et de mise en œuvre-suivi du FIP

Les calendriers en page suivante présentent les périodes d'activités citées ci-dessus sur la durée du FIP de son élaboration à sa période de mise en œuvre soit de septembre 2020 à 2026 au maximum. Au moins deux réunions du comité de pilotage du FIP sont prévues chaque année.

Rappel : l'enregistrement puis le suivi du FIP est sous la responsabilité de Poseidon avec des contributions (indirectes) de l'AMO par son suivi interne des avancées du FIP (cf. Tome 1).

Un **protocole d'accord de partenariat** a également été établi entre les partenaires principaux du FIP. Il a été signé peu de temps avant le lancement officiel du FIP.

Les modes de fonctionnement du COPIL et de partenariat avec les autres parties prenantes du FIP seront par ailleurs définis pendant la mise en œuvre du FIP.



Tableau 6: calendrier de lancement et de suivi-pilotage du FIP - situation mars 2021

Phase #	Calendrier	Jan./			
		Oct.	Nov.	Déc.	mars 2021
1 - élaboration du document du FIP et documents annexes	1 - coordination et contrôle qualité				
	Réunions régulières par téléconférence (coordinateurs)	◇	◇	◇	◇
	2 - 1ère réunion (de démarrage) avec le COPIL "restreint" du FIP				
	Préparation de la réunion (prise en compte des documents)				
	Réunion à distance (recommandé en raison de la crise COVID) et CR				
	3 - préparation du projet de plans d'action détaillé et logistique				
	Projet de plan d'actions - document préliminaire (<i>scoping document</i>)		x		
	2è réunion COPIL - présentation du document et compte rendu (CR)			◆	
	4 - atelier de présentation du Plan d'actions provisoire - "COPIL étendu"				
	Animation de l'atelier (<u>dont</u> préparation du PAD)			x	◆
	Revue du compte rendu d'atelier				
	5 - consignation des actions				
	Plan d'actions détaillé version provisoire				x
	Commentaires du COPIL sur la version provisoire				
	3è réunion avec le COPIL - "COPIL restreint" (et CR) - à distance				◆
	Plan d'actions détaillé version finale puis validé				x ■
	Résumé du plan d'actions (après validation du plan d'actions)				x ■
	6 - suivi des actions: fiche de suivi BMT - statut initial				
Elaboration du document BMT: modèle de rapport et tableau (statut initial - année "zéro")				x ■	

NB : la 3^e réunion du COPIL ci-dessus est à titre indicatif. Une validation du plan d'actions dans sa version finale a pu avoir lieu sans tenue de la réunion.



Phase #	Calendrier	2021	2022	2023	2024	2025
2 - lancement du FIP et suivi annuel du FIP	1 - année 1 - lancement officiel du FIP					
	Lancement officiel par le client (site NFM, article de presse, autre)					
	Enregistrement sur le site FisheryProgress	x ■				
	2 - année 1 - suivi					
	Réunions régulières par téléconférence ou téléphone (suivi)	◇				
	Réunion COPIL année 2020 - 1 et CR - avril 2021	x ■				
	Projet de suivi BMT - année 1 (rapport et BMT Excel)	x ■				
	Réunion COPIL année 2020 - 2 et CR (réunion physique) - juin/sept. 2021	x ■				
	Déplacement pour participation à la réunion (réunion physique)					
	Enregistrement des avancées sur le site Fishery Progress	x ■				
	Réunion COPIL année 2020 - 3 et CR - novembre/décembre 2021	x ■				
	3 - années 2, 3, 4 et 5 - suivi similaire à l'année 1					
	Processus similaire à l'année 1 - répété quatre fois					
	4 - année 5 - restitution finale des travaux					
	Réunion de restitution finale des travaux (lors de la 3e réunion du COPIL de l'année 2025)					x ■
Déplacement pour participation à la réunion (si réunion physique)						

Légende (pour cette page et la page précédente : x : version provisoire de livrable : ■ : version finale ◇ : réunions (◇ réunion de suivi) ; Oct. Nov. et Déc. étant les trois derniers mois de l'année 2020 ; Jan. et fév. pour janvier et février 2021



Tableau 7: calendrier de lancement, de mise en œuvre et de suivi du FIP (par activité et tâche) - situation mars 2021

Activité et tâches par action (avec mention du GA correspondant)	Pré-FIP	A1	A2	A3	A4	A5	Post-FIP
GA0 - Autre							
A0. Actions internes au Plan/PAD - autres							
Activité 0. Activités internes au Plan/PAD - autres							
Préparer le plan d'action détaillé (budget déjà engagé)							
Lancement des premières activités du FIP (sur ~5 mois)							
Coordination et facilitation du plan d'actions (activités en temps partiel sur financement à identifier) - estimation de budget annuel autres années							
Réunions du comité de pilotage (2 par an min. dont une à programmer lors de la revue du Plan)							
Revue et actualisation-validation du plan d'actions (dont suivi BMT)							
Evaluation complète							
Préévaluation							
Coordination pré-FIP							
Audit indépendant 3è année de FIP (exigence FisheryProgress)							
Coordination et facilitation du plan d'actions (activités en temps partiel) - estimation de reste de budget annuel 2021							
Coordination et facilitation du plan d'actions - suivi des avancées pour les réunions COPIL							



Activité et tâches par action (avec mention du GA correspondant)	Pré-FIP	A1	A2	A3	A4	A5	Post-FIP
GA1 - Amélioration des connaissances							
A1 - Améliorer la connaissance du stock de raie bouclée en Manche Est - suivi de l'état du stock							
A1-1. Contribution des OPs au passage de la raie bouclée en cat. 1							
b) Transmission de la Note aux destinataires concernées et prise en compte des réactions							
c) Réunions régulières avec les intervenants pertinents - échelle nationale							
d) Réunion(s) avec les intervenants pertinents - échelle internationale							
e) Réunions régulières avec les intervenants pertinents - échelle nationale							
f) Réunion(s) avec les intervenants pertinents - échelle internationale							
g) Revue de l'avis du CIEM et du benchmarking							
h) Suivi du processus d'analyse du stock en tant que catégorie 1							
i) Revue de l'avis du CIEM							
j) Suivi du processus d'analyse du stock en tant que catégorie 1							
a) Élaboration d'une note conceptuelle par les OPs auprès des organisations concernées							
A 1-2 : analyse de l'état du stock par évaluation analytique							
a) Suivi du processus de changement de catégorie par les partenaires du FIP – voir activité A1-1							
b) Contribution de l'industrie à l'évaluation (données)							
c) Suivi du processus de changement de catégorie par les partenaires du FIP – voir activité A1-1 - suite							
d) Contribution de l'industrie (données) à l'évaluation selon la nouvelle méthode (test de la nouvelle méthode)							



Activité et tâches par action (avec mention du GA correspondant)	Pré-FIP	A1	A2	A3	A4	A5	Post-FIP
e) Contribution de l'industrie (données) à l'évaluation							
f) Suivi des résultats de l'évaluation, de la revue de la méthode d'évaluation, des points de référence identifiées							
g) Contribution de l'industrie (données) à l'évaluation							
h) Contribution de l'industrie (données) à l'évaluation							
A 1-3 : notation de la Pêcherie selon la méthode d'évaluation des risques - RBF (si absence de points de référence établis en 2024 et 2025)							
a) Suivi BMT avec RBF en IP 1.1.1. (budget en action 0)							
b) Décision de lancement de la candidature à la certification MSC selon les résultats du suivi du FIP							
A3 - Données améliorées sur les activités de pêche pour soutenir la stratégie de capture							
A 3-1 : continuation de la série de données de captures et rejets par espèce							
a) Suivi							
b) Suivi							
c) Suivi et clôture de suivi actif de l'activité si IP 1.2.3 atteint							
A 3-2 : estimation des taux de mortalité après rejets par engin de pêche pour la senne danoise							
a) Identification d'un projet de recherche							
b) Élaboration et dépôt d'un dossier de financement							
c) Obtention des fonds et lancement du projet de recherche							
d) Mise en œuvre du Projet (suite) et résultats provisoires							
e) Résultats finaux du Projet (résultats positifs - clôture de l'activité)							



Activité et tâches par action (avec mention du GA correspondant)	Pré-FIP	A1	A2	A3	A4	A5	Post-FIP
GA2 - Minimisation des effets sur l'environnement (incluant les effets sur l'état des stocks des espèces capturées associées)							
A4 - Minimisation des effets de la pêche utilisant la senne danoise sur l'état du stock de rouget-barbet de roche							
A 4-1 : élaboration d'une stratégie de pêche de rouget-barbet de roche, mise en place d'une stratégie spécifique au sein de la pêche afin de ne pas entraver sa reconstitution (avec des preuves) et revue régulière incluant des mesures alternatives							
a) Élaboration d'une feuille (ou feuilles) de route							
c) Recherche de sources de financement et élaboration du dossier de financement							
e) Financement obtenu pour réaliser les tâches suivantes l'activité							
f) Dialogue avec les organisations et représentants d'opérateurs concernés							
g) Suivi de l'état du stock et des mesures de gestion appliquées à l'ensemble des navires de pêche l'exploitant							
h) Feuille de route pour l'élaboration de la Stratégie (le document) et tâches pour y aboutir							
i) Projet de Stratégie (le document de synthèse pour la Pêche)							
j) Consultations et accord de la Stratégie par les différentes parties prenantes							
k) Suivi des mesures de gestion mise en œuvre							
l) Entrée en vigueur de la Stratégie à l'échelle des différents navires de pêche à la senne danoise (UdE)							
l) Suivi de l'état du stock et des mesures de gestion appliquées à l'ensemble des navires de pêche l'exploitant							
m) Revue de mise en œuvre de la Stratégie rouget-barbet de roche UdE (dont l'examen régulier des mesures alternatives)							
n) Revue de l'analyse de l'état du stock et des mesures de gestion globales							
o) Étapes post-FIP recommandées selon les résultats de l'activité							



Activité et tâches par action (avec mention du GA correspondant)	Pré-FIP	A1	A2	A3	A4	A5	Post-FIP
b) Élaboration d'une note conceptuelle (ou de deux notest)		■					
d) Transmission de la note conceptuelle (des notes conceptuelles)		■					
A 4-2 : données améliorées / acquisition régulière des données pour soutenir l'efficacité de la stratégie d'exploitation durable du rouget-barbet de roche (à l'échelle de l'UdE « senne danoise »)		■	■	■	■	■	
a) Identification des données à collecter à l'échelle des opérateurs en France et des organisations impliquées		■					
b) Programme d'acquisition-traitement-analyse de données et budget – composante nationale		■					
c) Programme d'acquisition-traitement-analyse de données – composantes autres pays et budgets spécifiques		■					
d) Travaux de recherche halieutique sur les nouvelles mesures de gestion :		■					
e) Identification des sources de financement pour les différentes activités d'amélioration de données – échelle nationale (et programme régional ?)		■					
f) Requête et obtention des fonds nécessaires et mise en œuvre			■				
g) Amélioration des données et utilisation des données				■			
h) Travaux de recherche et résultats provisoires				■			
i) Amélioration des données, résultats finaux, pérennité du processus					■		
j) Travaux de recherche (suite) et résultats finaux de précédents travaux					■		
k) Données améliorées – suivi et résumé des étapes post-FIP attendues						■	
l) Travaux de recherche – suivi et résumé des étapes post-FIP attendues						■	
A 4-3 : revue de la répartition des espèces primaires et secondaires principales selon le standard MSC – suivi BMT du FIP		■	■	■	■	■	
A5 - Réaliser une veille sur les EMV en Manche Est, et une application effective de mesures visant à minimiser les impacts de la pêche sur les habitats sensibles lorsque requis		■	■	■	■	■	
A 5-1 : veille sur l'identification des habitats sensibles (EMV) à la pêche et des mesures en place ou à mettre en place par la pêche		■	■	■	■	■	
a) Veille au travers du Projet IPREM		■					



Activité et tâches par action (avec mention du GA correspondant)	Pré-FIP	A1	A2	A3	A4	A5	Post-FIP	
b) Veille sur la zone Manche Est non-couverte par le Projet IPREM		■						
c) Veille sur la zone Manche Est (suite)			■					
d) Veille sur la zone Manche Est (suite)				■				
e) Veille sur la zone Manche Est (suite)					■			
f) Veille sur la zone Manche Est (suite)						■		
A 5-2 : lancement et application des mesures spécifiques visant à la réduction de l'impact de la pêche sur les habitats vulnérables identifiés		■						
a) Suivi de mise en œuvre effective de règles obligatoires de pêche spécifique pour l'UdE concernée		■						
b) Suivi de mise en œuvre effective de règles obligatoires de pêche spécifique pour l'UdE concernée			■					
c) Suivi de mise en œuvre effective de règles obligatoires de pêche spécifique pour l'UdE concernée				■				
d) Suivi de mise en œuvre effective de règles obligatoires de pêche spécifique pour l'UdE concernée					■			
e) Suivi de mise en œuvre effective de règles obligatoires de pêche spécifique pour l'UdE concernée						■		
A 5-3 : "Ridens de Boulogne" - suivi de l'élaboration et de l'entrée en vigueur des règles décidées		■						
a) Suivi par le FIP du processus d'élaboration et de validation des règles par les différentes parties		■						
b) Confirmation de mise en œuvre des règles – suivi par le FIP		■						
A 5-4 : "Ridens de Boulogne" - suivi de la bonne mise en œuvre des règles décidées			■					
a) Suivi de la bonne mise en œuvre des Règles			■					
b) Suivi de la bonne mise en œuvre des Règles				■				
c) Suivi de la bonne mise en œuvre des Règles					■			
d) Suivi de la bonne mise en œuvre des Règles						■		



Activité et tâches par action (avec mention du GA correspondant)	Pré-FIP	A1	A2	A3	A4	A5	Post-FIP
GA3 - Renforcement du mécanisme de gestion de la pêche							
A6 - Plan d'aménagement spécifique pour la raie bouclée [système de gestion de la pêche]							
A 6-1 : élaboration du plan d'aménagement spécifique							
a) Définition des TdR et d'un budget pour recrutement d'un prestataire							
b) Recherche de financement et élaboration du dossier de financement							
c) Recrutement							
d) Feuille de route							
e) Renforcement							
f) Élaboration du projet de plan d'aménagement spécifique selon les avancées du FIP							
g) Finalisation							
h) Validation et officialisation							
A 6-2 : mise en œuvre du plan d'aménagement spécifique							
a) Mise en œuvre du plan							
b) Réflexion sur les actions à tenir en année 5							
c) Réflexion sur les actions à tenir post-FIP							
A2 - Changement de gestion (Stratégie) passage à un TAC spécifique raie bouclée et mise en œuvre des RCC liées							
A 2-1 : promotion, identification et mise en place d'une Stratégie "TAC et quotas mono-espèce raie bouclée" et des RCC en lien							
d) Dialogue avec les organisations concernées sur la base de la Note							



Activité et tâches par action (avec mention du GA correspondant)	Pré-FIP	A1	A2	A3	A4	A5	Post-FIP
e) Suivi des avancées de mise en place de TAC et quota spécifique		■					
f) Feuille de route pour l'élaboration de la stratégie (document) et tâches pour y aboutir			■				
g) Projet de Stratégie (document)			■				
h) Consultation et accord de la Stratégie par les différentes parties prenantes			■				
i) Mise en place de TAC et quotas raie bouclée - suivi				■			
j) Projet de RCC			■				
k) Consultations et accord sur les RCC proposées				■			
n) Actualisation de l'activité si retard dans la mise en place de la Stratégie et des RCC						■	
l) Application de la Stratégie (suivi de l'application en action 0)					■		
m) Application des RCC (idem)					■		
a) Feuille de route pour l'élaboration de la note conceptuelle		■					
b) Développement de la note conceptuelle par les partenaires du FIP		■					
c) Transmission de la note conceptuelle		■					
A 2-2 : suivi de mise en œuvre de la Stratégie						■	
c) Projet d'actualisation de la Stratégie (document pour la Pêcherie) selon la Révision (Prestataire extérieur – budget en action 6)						■	
a) Suivi – revue - de mise en œuvre de la Stratégie // Prestataire extérieur (aménagiste des pêches) – budget en action 6						■	
b) Révision de la Stratégie (en tant qu'approche internationale) selon les résultats de suivi // Prestataire extérieur (aménagiste des pêches) – budget en action 6						■	
A 2-3 : suivi de mise en œuvre des RCC						■	
a) Suivi – revue - de mise en œuvre des RCC // Prestataire extérieur (aménagiste des pêches) – budget en action 6						■	



Activité et tâches par action (avec mention du GA correspondant)	Pré-FIP	A1	A2	A3	A4	A5	Post-FIP
b) Révision des RCC // Prestataire extérieur (aménagiste des pêches) – budget en action 6							
c) Projet d'actualisation des RCC (le document) selon la Révision (Prestataire extérieur – budget en action 6) // Prestataire extérieur (aménagiste des pêches) – budget en action 6							
GA4 - Assurance de la bonne identification et traçabilité de la raie bouclée de la capture à sa première vente							
A7 - Cohérence et suivi d'actions et d'études en cours et, le cas échéant identification et mise en œuvre de nouvelles initiatives							
A 7-1 : veille, revue et coordination-suivi-mise en œuvre d'actions en cours et à identifier le cas échéant							
a) Élaboration d'une feuille de route							
b) Discussion et validation de la feuille de route							
c) Application de la feuille de route							
d) Suivi des avancées et de la cohérence de mise en œuvre							
e) Actualisation de la feuille de route le cas échéant							
f) Discussion et de la feuille de route révisée le cas échéant							
g) Application de la feuille de route révisée ou initiale							
h) Suivi des avancées et de la cohérence de mise en œuvre							
i) Continuation du mécanisme d'année 2+ ci-dessus ou simple veille							
j) Continuation du mécanisme d'année 2+ ci-dessus ou simple veille							
k) Continuation du mécanisme d'année 2+ ci-dessus ou simple veille							
A 7-2 : préparation aux exigences de traçabilité [et sociales] MSC							
a) Vérification interne des systèmes de traçabilité des produits certifiés MSC							
b) Renforcement des systèmes de traçabilité si nécessaire							



Activité et tâches par action (avec mention du GA correspondant)	Pré-FIP	A1	A2	A3	A4	A5	Post-FIP
c) [Vérification et préparation des informations requises concernant les exigences sociale du MSC (droit du travail)]							
GA5 - Informations - communications transversales							
A8 - Communications sur la pêche (et le FIP)							
A8-1 et 8-2. Informations et communications							
Activités de communication - budget indicatif pour le moment							



Abréviations

(liste commune aux tomes 1 et 2)

A1, A2, A3, ...	Année 1, 2, 3, ...ou Action 1, etc. selon le contexte
AMO	Assistant à la maîtrise d'ouvrage
AMP	Aire Marine Protégée
APECS	Association loi de 1901 (ONG) dédiée aux requins et aux raies, poissons cartilagineux anciennement nommés « Sélaciens »
BMT	<i>Benchmarking and tracking tool</i> – outil de suivi et d'analyse comparative (du MSC)
CCR	Conseil consultatif régional
CC EOS	(ou CCR EOS) CCR Eaux Occidentales Septentrionales
CDPMEM	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
CE	Commission Européenne
CIEM	Conseil International pour l'Exploration de la Mer
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNPMEM	Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
COFIL	Comité de pilotage
CPANE	Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (NEAFC en anglais)
CPUE	Capture par unité d'effort (<i>catch per unit effort</i>)
CROSS	Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage
CRPMEM	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
CSLN	Cellule de Suivi du Littoral Normand
CSTEP	Comité Scientifique, Technique et Economique des Pêches (de la CE)
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DDTM	Directions départementales des territoires et de la mer
DG MARE	Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (de la CE)
DIRM	Direction interrégionale de la mer (utilisé dans le texte pour la DIRM Méditerranée)
DIRM	Direction interrégionale de la mer
DIRM - MEMN	DIRM Manche Est – Mer du Nord
DLAL	Développement local par les acteurs locaux
DML	Délégation Mer et Littoral
DMP	Danger, menacée, protégée (abréviation anglaise dans le standard MSC : ETP)
DPMA	Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
EM	État(s) membre(s)
EMV	Écosystème marin vulnérable
ETP	Abréviation anglaise de DMP
FCP	<i>Fisheries certification process</i> (processus MSC de certification de pêcheries)



FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche 2014-2020
FEAMPA	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture 2021-2027
FEDER	Fonds européen de développement régional
FFP	France Filière pêche
FIP	Projet formel d'amélioration d'une pêcherie visant la certification MSC
GA	Groupe d'actions
HCR	<i>Harvest control rules</i> (voir RCC en français) - Règles de Contrôle des Captures
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IP	Indicateur de Performance MSC
IPA	Indicateur de performance à améliorer (IPG en anglais)
IPG	<i>Improved performance goal</i> (voir IPA)
IPREM	impacts des engins de pêche et résilience écologique du milieu (projet IPREM)
Ltd	<i>Limited</i>
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
MSC	Marine Stewardship Council
NA	Non applicable
ND	Non disponible
NSAC	<i>North Sea Advisory Council</i>
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
OPN	Organisation des Pêcheurs de Normandie
OSPAR	(Convention pour la) protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
p.m.	Pour mémoire
P1, P2 ou P3	Principe MSC 1, 2 ou 3
PAD	Plan d'actions détaillé
PI	<i>Performance indicator</i> – voir IP
PRI	<i>Point of recruitment impairment</i> - Seuil au deçà duquel le recrutement serait compromis
RBF	<i>Risk based framework</i> – cadre d'analyse de risques
RCC	Règles de contrôle des captures (utilisé dans le texte) – <i>harvest control rules</i> en anglais
RH	Ressources humaines
RMD	Rendement maximal durable
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
SG	<i>Scoring guidepost</i> – guide de notation du constituant
SI	Constituant à noter (<i>scoring issue</i>)
SMEL	Syndicat mixte Synergie, mer et littoral (dans le département de la Manche)
SUMARiS	<i>Sustainable management of rays and skates</i> (https://sumaris-project.com/)
TAC	Total admissible de capture
UBO	Université de Bretagne Occidentale
UdC	Unité de certification (<i>unit of certification</i> – UoC – en anglais)



UdE/UoA	Unité d'évaluation (<i>unit of assessment</i> -UoA - en anglais)
UE	Union européenne
ULAM	Unité littorale des affaires maritimes
WWF	Fonds Mondial pour la Nature (<i>World Wide Fund for Nature</i>)
ZPS	Zone de protection spéciale
ZSC	Zone spéciale de conservation



Bibliographie (Tome 2)

Criquet, G., Farrugio, H. (2020) FROM NORD and OPN plie et raie bouclée au trémail, chalut et senne Danoise en Manche Est. Rapport de Pré-évaluation. SAI Global. Groupe client : Organisation de Producteurs FROM NORD, Organisation des Pêcheurs Normands (OPN), WWF France et Carrefour. 132 p. Code du rapport : Pre36. Publication restreinte au groupe client.

ICES (2015). Stock Annex: Striped red mullet (*Mullus surmuletus*) in Subarea 4 and divisions 7.d and 3.a (North Sea, eastern English Channel, Skagerrak and Kattegat). Version février 2015. Téléchargé le 20 oct. 2020 à partir de http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Expert%20Group%20Report/acom/2015/WGNSSK/mur-347d_SA.pdf

ICES (2020) Striped red mullet in Subarea 4 (North Sea), divisions 7.d (Eastern English Channel) and 3.a (Skagerrak, Kattegat). In: ICES. 2020. ICES Working Group on the Assessments of Demersal Stocks in the North Sea and Skagerrak (WGNSSK). ICES Scientific Reports. 2:61. 1353 pp. Téléchargé le 10 juin 2021 à partir de :

<http://doi.org/10.17895/ices.pub.6092> pp. 961 - 984 ([extrait spécifique](#))

ICES (2019) Advice on fishing opportunities, catch, and effort. Greater North Sea Ecoregion. Striped red mullet (*Mullus surmuletus*) in Subarea 4 and divisions 7.d and 3.a (North Sea, eastern English Channel, Skagerrak and Kattegat). Téléchargé le 20 oct. 2020 à partir de <https://doi.org/10.17895/ices.advice.4863>

Pour les publications scientifiques du Laboratoire BOREA / MNHN / Agrocampus Rennes sur les raies : voir les liens internet en Chapitre 2

Annexes

Annexe 1 : cadre juridique portant sur la raie bouclée ciblée par la pêche (sélection pertinente)

Législation européenne :

Règlement (UE) 2018/973 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2018 établissant un plan pluriannuel pour les stocks démersaux de la mer du Nord et les pêcheries exploitant ces stocks, précisant les modalités de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement en mer du Nord et abrogeant les règlements (CE) n° 676/2007 et (CE) n° 1342/2008 du Conseil. JO L 179 du 16.7.2018, p. 1–13. Internet : <http://data.europa.eu/eli/reg/2018/973/oj>

Règlement délégué (UE) 2019/2239 de la Commission du 1^{er} octobre 2019 précisant les modalités de l'obligation de débarquement pour certaines pêcheries des eaux occidentales septentrionales pour la période 2020-2021. C/2019/7048. JO L 336 du 30.12.2019, p. 47–58. Internet : http://data.europa.eu/eli/reg_del/2019/2239/oj

Règlement (UE) 2020/123 du Conseil du 27 janvier 2020 établissant, pour 2020, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union. ST/15319/2019/INIT. JO L 25 du 30.1.2020, p. 1–156. Internet (voir version la plus récente) : <http://data.europa.eu/eli/reg/2020/123/oj>

Règlement (UE) 2021/92 du Conseil du 28 janvier 2021 établissant, pour 2021, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union. JO L 31 du 29.1.2021, p. 31–192. Internet : <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/92/oj>

Législation française

Arrêté du 28 janvier 2013 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture et de débarquement des poissons et autres organismes marins pour la pêche professionnelle (dernière modification le 25 mai 2020). Internet : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027064021/2020-10-18/> (accès : 18.10.2020)

Annexe 2 : activités et tâches par groupe d'actions

Thématique (GA) 1 – amélioration des connaissances

Action 1 - améliorer la connaissance du stock de raie bouclée en Manche Est - suivi de l'état du stock

Activité A 1-1 : contribution des OP au passage de la raie bouclée en tant que catégorie 1 CIEM (et suivi des évaluations)

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
Année 1 (A1)	a) Élaboration d'une note conceptuelle des OP auprès des organisations concernées Expression de la pertinence pour les OP (et l'industrie en général) du passage à la catégorie 1. Identification et validation des destinataires : administrations nationales et internationales, CIEM Version française et version anglaise Élaboration après échange avec l'Ifremer	Coordinateur du Plan (d'actions) (= AMO dans l'ensemble de l'annexe) : estimation d'un temps (et d'un budget) de coordination et d'élaboration de la note conceptuelle Echange avec l'Ifremer / autre centre de recherche halieutique en France le cas échéant Accompagnement ponctuel de Poseidon	Note conceptuelle élaborée
	b) Transmission de la Note aux destinataires concernées et prise en compte des réactions des destinataires de la Note Si des obstacles et besoins identifiés pour le passage en catégorie 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les tâches de l'activité A 1-1 ; et • Prendre en compte les besoins dans l'activité A1-2 et l'action 3 le cas échéant 	Coordinateur du Plan OPN, FROM NORD, WWF France : RH actuelles	Rapport d'activité Comptes rendus de réunions
	c) Réunions régulières avec les intervenants pertinents - échelle nationale Dialogue de l'industrie avec les administrations, les scientifiques, le CIEM, et	Coordinateur du Plan OPN, FROM NORD, WWF France : RH actuelles	Rapport d'activité Comptes rendus de réunions



Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
	<p>toutes autres parties prenantes concernées sur la base de la note conceptuelle</p> <p>Au travers des réunions régulières du COPIL</p>		
	<p>d) Réunion(s) avec les intervenants pertinents - échelle internationale</p> <p>Le cas échéant</p> <p>CIEM notamment, administrations le cas échéant</p> <p>Financement : économie d'échelle, utilisation des budgets de déplacements pour la promotion de mise en place de TAC auprès des organisations concernées (voir action 2)</p>	<p>Coordinateur du Plan</p> <p>OPN, FROM NORD, WWF France : RH actuelles</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Comptes rendus de réunions</p>
A2	<p>e) Réunions régulières avec les intervenants pertinents - échelle nationale</p> <p>Le cas échéant (si encore nécessaire)</p> <p>Dialogue de l'industrie avec les administrations, les scientifiques, le CIEM, et toutes autres parties prenantes concernées sur la base de la note conceptuelle</p> <p>Au travers des réunions régulières du COPIL</p>	<p>Coordinateur du Plan</p> <p>OPN, FROM NORD, WWF France : RH actuelles</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Comptes rendus de réunions</p>
	<p>f) Réunion(s) avec les intervenants pertinents - échelle internationale</p> <p>Le cas échéant</p> <p>CIEM notamment, administrations le cas échéant</p> <p>Financement : économie d'échelle, utilisation des budgets de déplacements pour la promotion de mise en place de TAC auprès des organisations concernées (voir action 2)</p>	<p>Coordinateur du Plan</p> <p>OPN, FROM NORD, WWF France : RH actuelles</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Comptes rendus de réunions</p>

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
	g) Revue de l'avis du CIEM et du processus d'accord de méthode d'évaluation du stock en tant que catégorie 1 (<i>benchmarking</i>) – année 2022 Pour le COPIL Actualisation du FIP selon l'avis du CIEM (et décisions prises par les administrations selon l'avis du CIEM)	Coordinateur du Plan	Rapport(s) d'activité Rapport de suivi du PAD
A3	h) Suivi du processus d'analyse du stock en tant que catégorie 1 (cf. activité A1-2)	Coordinateur du Plan	Rapport d'activités Rapport de suivi du PAD
A4	i) Revue de l'avis du CIEM Pour le COPIL Actualisation du FIP et de cette activité selon l'avis du CIEM et des décisions prises par les administrations selon l'avis du CIEM	Coordinateur du Plan	Rapport d'activités Rapport de suivi du PAD
A5	j) Suivi du processus d'analyse du stock en tant que catégorie 1 (cf. activité A1-2)	Coordinateur du Plan	Rapport d'activités Rapport de suivi du PAD

Activité A 1-2 : analyse de l'état du stock par évaluation analytique

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
Année 1 (A1)	a) Suivi du processus de changement de catégorie par les partenaires du FIP – voir activité A1-1 <ul style="list-style-type: none"> • Identification du budget et besoins requis par l'Ifremer pour la partie française (budget hors FIP) et <ul style="list-style-type: none"> • Besoins de données spécifiques auprès des opérateurs des OP FROM NORD et OPN, → sur la base des dialogues de l'activité A1- 1 	Coordinateur du Plan – suivi Ifremer (sur la base d'activités indépendantes du FIP)	Rapport d'activité
	b) Contribution de l'industrie à l'évaluation (données) (collecte et transmission de données pour l'évaluation) – sur la base des dialogues de l'activité A1-1	Coordinateur du Plan – suivi FROM NORD, OPN pour les participants du FIP	Rapport d'activité
A2	c) Suivi du processus de changement de catégorie par les partenaires du FIP – voir activité A1-1 - suite	Coordinateur du Plan – suivi	Rapport d'activité
	d) Contribution de l'industrie (données) à l'évaluation selon la nouvelle méthode (test de la nouvelle méthode) Méthode approuvée au sein du CIEM (<i>benchmarking agreement</i>) (collecte et transmission de données pour l'évaluation)	Coordinateur du Plan – suivi FROM NORD, OPN pour les participants du FIP	Rapport d'activité
A3	e) Contribution de l'industrie (données) à l'évaluation selon la méthode d'évaluation de catégorie 1 - suite (collecte et transmission de données pour l'évaluation)	Coordinateur du Plan – suivi FROM NORD, OPN pour les participants du FIP	Rapport d'activité

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
A4	f) Suivi des résultats de l'évaluation, de la revue de la méthode d'évaluation, des points de référence identifiés – année 2024 – voir activité A1-1	<p>Coordinateur du Plan – suivi Ifremer et autres centres de recherches halieutiques des pays voisins – évaluation du stock</p> <p>CIEM – avis scientifique selon les résultats de l'évaluation et l'identification/estimation* de points de référence dont point auquel le recrutement est compromis (PRI en anglais) et rendement maximum durable * utilisation de proxys le cas échéant, à justifier si c'est le cas</p> <p>CSTEP – revue de la méthode d'évaluation par des pairs</p>	Rapport d'activité
	g) Contribution de l'industrie (données) à l'évaluation selon la méthode d'évaluations de catégorie 1 (collecte et transmission de données pour l'évaluation)	<p>Coordinateur du Plan – suivi FROM NORD, OPN pour les participants du FIP</p>	Rapport d'activité
A5	h) Contribution de l'industrie à l'évaluation selon la méthode d'évaluations de catégorie 1 (collecte et transmission de données pour l'évaluation) [Pérennité du processus d'évaluation et d'actualisation des points de référence (post-FIP)]	<p>Coordinateur du Plan – suivi FROM NORD, OPN pour les participants du FIP</p>	Rapport d'activité

En l'absence de points de référence disponibles en 2024 et 2025, activité à réaliser :
Activité A 1-3 : notation de la Pêche selon la méthode d'évaluation des risques - RBF

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalon le cas échéant)
A5	a) Suivi BMT en appliquant la méthode d'analyse des risques (méthode RBF) pour la notation du Principe 1 IP 1.1.1	Prestataire de suivi du FIP (budget défini dans les activités internes du FIP)	Suivi BMT année 5
	b) Décision de lancement de la candidature à la certification MSC selon les résultats du suivi du FIP Lancement si l'hypothèse de certification sous conditions avec réponses possibles aux conditions dans les 5 ans suivant l'obtention de la certification MSC (c-à-d points de référence établis, stratégie de capture appliquant un TAC et quotas spécifiques pour la raie bouclée - pour le stock présent en Manche Est)	Coordinateur du PAD Membres du COPIL Prestataire de suivi du FIP (prise en compte de son avis) (budget défini dans les activités internes du FIP) Ifremer et CIEM (prise en compte de leurs avis scientifiques, et du prévisionnel d'établissement des points de référence ou non)	Compte rendu de réunion du COPIL année 5

Thématique (GA) 3 - renforcement du mécanisme de gestion de la pêche de raie bouclée

Action 2 : Changement de gestion : passage d'un TAC raie multi-espèces à un TAC monospécifique raie bouclée (Stratégie) et établissement de règles de contrôle de captures en lien avec ce passage - approche internationale

Action portant sur l'élaboration du plan d'aménagement spécifique, voir action 6 liée – lancement du processus de réalisation des activités de l'action 6 en année 1 par l'action 2 ci-dessous

Note : prise en compte des travaux et résultats du Projet SUMARiS sur la « [Stratégie de gestion commune](#) »

Activité A 2-1 : promotion, identification et mise en place d'un TAC et quotas mono-espèce raie bouclée et des RCC en lien

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
Année 1 (A1)	a) Feuille de route pour l'élaboration de la note conceptuelle Structure envisagée de la Note, calendrier de réalisation et actions de communications-dialogues vers les organisations concernées <u>(sans omettre le besoin d'examiner régulièrement, au moins tous les 5 ans, des mesures alternatives²¹)</u>	Coordinateur du Plan RH des partenaires principaux du FIP : FROM NORD, OPN, WWF France Relecture – accompagnement ponctuel par Poseidon	Feuille de route élaborée
	b) Développement de la note conceptuelle par les partenaires du FIP Objectifs de mise en place d'un TAC/quotas spécifiques <u>et</u> de mécanisme de contrôle d'exploitation – RCC - selon ces quotas (et d'autres mesures de gestion complémentaires en cours et à venir le cas échéant ; besoin d'examiner régulièrement des mesures alternatives)	Coordinateur du Plan RH des partenaires principaux du FIP : FROM NORD, OPN, WWF France Relecture – accompagnement ponctuel par Poseidon	Note conceptuelle élaborée et validée par le COPIL
	c) Transmission de la note conceptuelle	Coordinateur du Plan (également FROM NORD, OPN, WWF France le cas échéant selon le programme de transmission établi)	Note transmise

²¹ IP MSC 1.2.1 f



Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
	d) Dialogue avec les organisations concernées sur la base de la Note Déplacements auprès des organisations nationales puis internationales	Coordinateur du Plan (également FROM NORD, OPN) Prestataire – aménagiste des pêches (si déjà recruté sous le processus de recrutement sous l'action 6) Frais généraux pour déplacements Accompagnement de WWF France le cas échéant	Rapport d'activité
	e) Suivi des avancées de mise en place de TAC et quota spécifique	Coordinateur du Plan À distance	Rapport d'activité
A2	f) Feuille de route pour l'élaboration de la stratégie (le document) et tâches pour y aboutir* Sur la base des avancées et résultats de l'année 1 *Incluant : Le processus de concertation à l'échelle internationale pour élaborer les principes de la Stratégie d'exploitation ; Document de stratégie à élaborer au moins pour la pêche (et aboutir à son intégration dans un plan d'aménagement spécifique – action 6)	Coordinateur du Plan RH des partenaires principaux du FIP : FROM NORD, OPN, WWF France Prestataire – aménagiste des pêches (processus de recrutement sous l'action 6) Relecture – accompagnement ponctuel par Poseidon Avis scientifiques - organisations de recherche halieutique notamment françaises (recommandé)	Feuille de route élaborée et validée par le COPIL
	g) Projet de Stratégie (le document de synthèse pour la Pêche) selon les avancées de mise en œuvre du TAC et de quotas raie bouclée (et d'autres mesures de gestions éventuelles)	Prestataire – aménagiste des pêches Contribution technique Coordinateur du Plan (AMO), FROM NORD et OPN Avis scientifiques - organisations de recherche halieutique notamment françaises (recommandé)	Projet de Stratégie (document)
	h) Consultations et accord de la Stratégie par les différentes parties prenantes Renforcement du document le cas échéant	Coordinateur du Plan – coordination des consultations Frais de participation aux consultations pour l'AMO, l'OPN et FROM NORD au minimum	Stratégie (document) validée
A3	i) Mise en place de TAC et quotas raie bouclée – suivi	Coordinateur du Plan - suivi	Rapport d'activité Mise en place des quotas



Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
			spécifiques pour l'année 3 – mesure de précaution sans points de référence
A2	j) Projet de RCC (document de synthèse pour la Pêche) Selon les attentes des OP participant au FIP et consultation des autres parties prenantes dont les autres États pêcheurs)	Coordinateur du Plan – coordination - suivi RH des partenaires principaux du FIP : FROM NORD, OPN, WWF France Avis scientifiques - organisations de recherche halieutique notamment françaises ? avec ou sans accompagnement d'un aménagiste des pêches ? Hypothèse pour le moment d'un accompagnement ponctuel d'un aménagiste - avec contribution active d'une organisation de recherche halieutique	Projet de RCC (document)
A3	k) Consultations et accord sur les RCC proposées par les différentes parties prenantes RCC renforcées après consultations	Coordinateur du plan – coordination des consultations Organisation(s) de recherche halieutique Aménagiste des pêches	Rapport d'activité RCC validées
A4	l) Application de la Stratégie Hypothèse de mise en place avec quotas et TAC sur la base des points de référence identifiés TAC et quotas raie bouclée et autres mesures de gestion le cas échéant <u>(sans omettre le processus d'examen de mesures alternatives – au moins tous les 5 ans)</u>	Coordinateur du Plan - suivi	Rapport d'activité TAC et quotas mis en œuvre sur la base des points de référence identifiés
	m) Application des RCC en accord avec la Stratégie	Coordinateur du Plan - suivi	Rapport d'activité
A5	n) Actualisation de l'activité si retard dans la mise en place de la Stratégie et des RCC Si pas de retard, mise en œuvre des activités A2-2 et A2-3	Budget non défini à ce stade pour ce changement éventuel Par mesure de précaution, un budget d'appui ponctuel identifié pour l'aménagiste des pêches Hypothèse de mise en œuvre selon le calendrier prévu	Rapport d'activité Actualisation du PAD

Activité A 2-2 : suivi de mise en œuvre de la Stratégie

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalon le cas échéant)
A5	a) Suivi – revue - de mise en œuvre de la Stratégie	Coordinateur du Plan - suivi CIEM, CSTEP notamment – mise en œuvre Autres ressources : DPMA, DIRMM, organisations de recherche halieutique Prestataire extérieur (aménagiste des pêches) – budget en action 6	Rapport de suivi du Coordinateur du Plan
	b) Révision de la Stratégie (en tant qu'approche internationale) selon les résultats de suivi <i>Si désaccord sur la révision, note conceptuelle à élaborer par les partenaires clés du FIP (non budgétisé à ce stade, hypothèse de Stratégie révisée acceptable)</i>	Coordinateur du Plan – suivi Mise en œuvre de la Stratégie révisée : autorités des États pêcheurs et opérateurs Prestataire extérieur (aménagiste des pêches) – budget en action 6	Rapport d'activité du Coordinateur du Plan
	c) Projet d'actualisation de la Stratégie (document pour la Pêcherie) selon la Révision [Mise en œuvre d'une Stratégie révisée en année 5 ou post-FIP et validation du document de présentation de la Stratégie actualisée en post-FIP]	Coordinateur du Plan - coordination Prestataire extérieur (aménagiste des pêches) – budget en action 6	Stratégie (document pour la Pêcherie) actualisée – section du plan d'aménagement spécifique

Activité A 2-3 : suivi de mise en œuvre des RCC

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalon le cas échéant)
A5	a) Suivi – revue - de mise en œuvre des RCC	Coordinateur du Plan - suivi CIEM, CSTEP notamment – mise en œuvre Autres ressources : DPMA, DIRMM, organisations de recherche halieutique Prestataire extérieur (ponctuel) – budget en action 6 Accompagnement - suivi ponctuel Poseidon	Rapport de suivi du Coordinateur du Plan
	b) Révision des RCC (l'approche internationale) selon les résultats de suivi Si désaccord sur la révision, note conceptuelle à élaborer par les partenaires clés du FIP (non budgétisé à ce stade, hypothèse de RCC révisées acceptables)	Coordinateur du Plan – suivi Prestataire extérieur (ponctuel) – budget en action 6 Mise en œuvre de la révision : autorités des États pêcheurs	Rapport d'activité du Coordinateur du Plan
	c) Projet d'actualisation des RCC (le document pour la Pêcherie) selon la Révision [Mise en œuvre des RCC révisées et validation du document de présentation des RCC actualisée - document - en post-FIP]	Coordinateur du Plan - coordination Prestataire extérieur – budget en action 6	Stratégie (document pour la Pêcherie) actualisée – section du plan d'aménagement spécifique

Thématique (GA) 1 – amélioration des connaissances

Action 3 - données améliorées sur les activités de pêche pour soutenir la stratégie de capture (de raie bouclée)

Activité A 3-1 : continuation de la série de données de captures et rejets par espèce

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
A1	a) Suivi de réalisation Collecte et traitement des données pour analyse lors d'une des deux réunions annuelles du COPIL Données détaillées des OP Collecte des données agrégées des autres opérateurs ciblant le même stock de raie bouclée Pour analyse lors d'une des deux réunions annuelles du COPIL et au sein du rapport de suivi BMT Actualisation de l'activité si besoin d'amélioration des données de capture et de rejets	Coordinateur du Plan Prestataire de suivi du FIP (sur son budget de suivi – action 0) OPN et FROM NORD – fourniture des données détaillées (accès restreint au COPIL)	Rapport d'activité Rapport de suivi BMT
A2	b) Suivi de réalisation	Coordinateur du Plan Prestataire de suivi du FIP (sur son budget de suivi – action 0) OPN et FROM NORD – fourniture des données détaillées (accès restreint au COPIL)	Rapport d'activité Rapport de suivi BMT
A3	c) Suivi de réalisation et clôture de l'activité Hypothèse, mécanisme de suivi fonctionnel, notation de l'IP 1.2.3 ≥ 80 atteint Si non atteint, actualisation de l'activité pour les années suivantes	Coordinateur du Plan Prestataire de suivi du FIP (sur son budget de suivi – action 0) OPN et FROM NORD – fourniture des données détaillées (accès restreint au COPIL)	Rapport d'activité Rapport de suivi BMT

Activité A 3-2 : estimation des taux de mortalité après rejets par engin de pêche pour la senne danoise
Budget du projet de recherche et porteur du projet à définir pendant les premiers mois du FIP

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
A1	a) Identification d'un projet de recherche Termes de référence, champ géographique (échantillon représentatif à définir), budget, ressources humaines requises, durée, source de financement possible... Continuité aux résultats de recherche sur les taux de mortalité après rejets réalisés sous le projet SUMARIS	lfremer ?/autre organisme de recherche ? Coopération internationale ? En collaboration avec le coordinateur du plan – sur les fonds d'activités transversales de lancement du FIP	TdR et budget défini
	b) Élaboration et dépôt d'un dossier de financement à une organisation / des organisations pertinentes	lfremer ?/autre organisme de recherche ? Coopération internationale d'organismes de recherche ?	Document de dépôt
	c) Obtention des fonds et lancement du projet de recherche	lfremer ?/autre organisme de recherche ? Coopération internationale d'organismes de recherche ?	Lancement officiel du Projet
A2	d) Mise en œuvre du projet (suite)	lfremer ?/autre organisme de recherche ? Coopération internationale d'organismes de recherche ?	Rapport d'activité
A3	e) Résultats finaux du projet	lfremer ?/autre organisme de recherche ? Coopération internationale d'organismes de recherche ?	Rapport du projet de recherche
	Résultats positifs – clôture de l'IPA1.2.3 et de l'activité	Prestataire en charge du suivi du FIP	Rapport de suivi BMT

Thématique (GA) 2 - minimisation des effets sur l'environnement (incluant l'état des stocks d'autres espèces capturées par la pêche)

Action 4 : minimisation des effets de la pêche utilisant la senne danoise sur le rouget-barbet de roche (espèce associée)

ACTION LIÉE À L'UNITÉ D'ÉVALUATION « SENNE DANOISE »

Activité A 4-1 : élaboration d'une stratégie de pêche de rouget-barbet de roche et mise en place d'une stratégie spécifique au sein de la pêche afin de ne pas entraver sa reconstitution (avec des preuves) et revue régulière incluant des mesures alternatives

Méthode de réalisation similaire à celle de l'activité A2-1 ; Actualisation du planning de l'activité si retard dans la réalisation des tâches prévues ci-dessus et selon l'évolution de l'état du stock et de sa gestion internationale – à définir après la réunion annuelle de COPIL avec suivi BMT

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
Année 1 (A1)	<p>a) Élaboration d'une feuille (ou feuilles) de route par les participants du FIP pour promouvoir et aboutir à :</p> <ul style="list-style-type: none">• La mise en place d'une stratégie régionale de pêche pour les navires pêchant le stock de rouget-barbet de roche à la senne danoise (« Stratégie rouget-barbet de roche UdE ») visant à ne pas entraver le rétablissement du stock (continuité des actions réalisées jusqu'à maintenant : limite de taille de capture – voir texte principal de ce document – et examen de mesures alternatives avec mise en œuvre le cas échéant²²) ; et• L'obtention de preuves de rétablissement et de renouvellement du stock – promotion à la mise en place des mesures nécessaires pour une amélioration :<ul style="list-style-type: none">○ Du suivi du stock, et○ De sa gestion (à l'ensemble des navires de pêche exploitant ce stock – « Stratégie internationale général	<p>Coordinateur du plan</p> <p>Autres participants du FIP : RH FROM NORD et OPN</p> <p>(Accompagnement : aménagiste des pêches non encore recruté)</p>	<p>Feuille(s) de route élaborée(s)</p>

²² IP MSC 2.2.2 e



Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
	<p>rouget-barbet de roche ») Voir contenu de la Feuille attendu selon l'approche en A2-1 ; dont identification d'un besoin d'un prestataire extérieur pour réaliser l'activité</p>		
	<p>b) Élaboration d'une note conceptuelle (ou de deux notes conceptuelles) sur la base de cette feuille (ces feuilles) de route À destination des autorités nationales puis à l'international</p>	<p>Coordinateur du Plan (AMO) Accompagnement : aménagiste des pêches si recruté RH OPN et FROM NORD – contribution avec RH actuelles</p>	<p>Note(s) de concept élaborée(s)</p>
	<p>c) Recherche de sources de financement et élaboration du dossier de financement pour mettre en œuvre l'activité sur la base de la feuille de route <i>[priorité de premier semestre de l'année 1 sur l'élaboration d'un dossier de financement et l'obtention de financement pour la réalisation des actions 1 et 2 visant à l'amélioration de la gestion de la raie bouclée et de sa méthode d'évaluation]</i></p>	<p>Coordinateur du Plan (AMO) : budget pour le coordinateur sous l'activité transversale du coordinateur du Plan RH OPN et FROM NORD – contribution avec RH actuelles</p>	<p>Source(s) de financement identifiées Dossier de financement transmis</p>
	<p>d) Transmission de la note conceptuelle (des notes conceptuelles)</p>	<p>Coordinateur du Plan (AMO)</p>	<p>Note(s) de concept élaborée(s)</p>
	<p>e) Financement obtenu pour réaliser l'activité et les tâches suivantes et utilisation des fonds</p>	<p>Coordinateur du Plan (AMO)</p>	<p>Financement obtenu</p>
	<p>f) Dialogue avec les organisations et représentants d'opérateurs concernés sur la base de la Note (des notes) Déplacements nationaux et internationaux auprès des organisations Économie d'échelle possible en utilisant le budget pour la tâche similaire de l'activité A2-1, ou en communiquant au travers des CCRs (hypothèse d'impossibilité d'économie d'échelle car période de réalisation différente)</p>	<p>Coordinateur du Plan (AMO) Participation ponctuelle de l'aménagiste des pêches (hypothèse : recruté en semestre 2 de l'année 1) RH OPN et FROM NORD - participation</p>	<p>Rapport d'activité</p>

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
	g) Suivi de l'état du stock et des mesures de gestion appliquées à l'ensemble des navires de pêche exploitant Sur la base notamment du rapport de conseil du CIEM sur l'état du stock	Coordinateur du Plan Participation ponctuelle de l'aménagiste des pêches (hypothèse : recruté en semestre 2 de l'année 1)	Rapport d'activité
A2	h) Feuille de route pour l'élaboration de la Stratégie (le document) et tâches pour y aboutir Sur la base des avancées et résultats de l'année 1 Incluant : Le processus de concertation à l'échelle internationale pour élaborer et promouvoir les principes de la Stratégie d'exploitation ; Document de stratégie à élaborer au moins pour la pêcherie (et aboutir à son intégration dans le plan d'aménagement spécifique – action 6)	Spécialiste aménagement - pêche « Rouget-barbet de roche en appui au coordinateur du Plan (AMO) A étudier avec les parties prenantes et l'aménagiste des pêches recruté si besoin d'un second aménagiste des pêches – hypothèse actuelle oui pour séparer le budget pour cette tâche Spécialiste en aménagement de pêche poissons démersaux (dans le budget : « Spécialiste aménagement - pêche « Rouget-barbet de roche » - processus de recrutement sous l'action 6	Feuille de route élaborée
	i) Projet de Stratégie (le document de synthèse pour la Pêcherie) Document prévu pour le plan d'aménagement spécifique de la Pêcherie selon les avancées de mise en œuvre effective de la mesure ou des mesures de gestion préconisées pour ne pas entraver le rétablissement du stock (et d'autres mesures de gestions éventuelles) – les mesures pourraient en effet avoir été mises en œuvre avant que le Document soit finalisé	Spécialiste aménagement - pêche « Rouget-barbet de roche en appui au coordinateur du Plan (AMO)	Projet de Stratégie « rouget-barbet de roche » UoA élaboré

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
A3	j) Présentation, discussion et accord sur le contenu de la Stratégie (document) par les différentes parties prenantes Déplacements à l'international Renforcement du document le cas échéant	Coordinateur du Plan (AMO) RH : FROM NORD et OPN au minimum, autres partenaire du FIP le cas échéant (ex. WWF)	Rapport d'activité Document renforcé
	k) Suivi des mesures de gestion mise en œuvre (qui pourraient en effet avoir été mises en œuvre avant que le Document « Stratégie » pour la Pêcherie ne soit finalisé)	Coordinateur du Plan (AMO) – suivi : : budget pour le coordinateur sous l'activité transversale du coordinateur du Plan Spécialiste aménagement - pêche « Rouget-barbet de roche en appui au coordinateur du Plan (AMO)	Rapport d'activité
A4	l) Entrée en vigueur de la Stratégie à l'échelle des différents navires de pêche à la senne danoise (UdE) capturant des rougets barbet de roche – suivi Limite de taille et autres mesures de gestion le cas échéant <u>(sans omettre le processus d'identification et d'examen régulier de mesures alternatives, avec leur mise en œuvre le cas échéant)</u>	Coordinateur du Plan (AMO) – suivi : : budget pour le coordinateur sous l'activité transversale du coordinateur du Plan	Rapport d'activité
	m) Suivi de l'état du stock et des mesures de gestion appliquées à l'ensemble des navires de pêche l'exploitant Sur la base notamment du rapport de conseil du CIEM sur l'état du stock	Coordinateur du Plan (AMO) – suivi : : budget pour le coordinateur sous l'activité transversale du coordinateur du Plan Spécialiste aménagement - pêche « Rouget-barbet de roche en appui au coordinateur du Plan (AMO) – appui au rapport d'activité	Rapport d'activité
A5	n) Revue de mise en œuvre de la Stratégie rouget-barbet de roche à l'échelle de l'UdE (dont l'examen régulier des mesures alternatives mises en œuvre ou non)	Coordinateur du Plan (AMO) – suivi Spécialiste aménagement - pêche « Rouget-barbet de roche en appui au coordinateur du Plan (AMO)	Rapport d'activité

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
	o) Revue de l'analyse de l'état du stock et des mesures de gestion globales	Coordinateur du Plan (AMO) – suivi Spécialiste aménagement - pêche « Rouget-barbet de roche en appui au coordinateur du Plan (AMO)	Rapport d'activité
	p) Étapes post-FIP recommandées selon les résultats de l'activité	Coordinateur du Plan (AMO) – suivi Spécialiste aménagement - pêche « Rouget-barbet de roche en appui au coordinateur du Plan (AMO) en collaboration avec l'aménagiste des pêches	Rapport d'activité

Activité A 4-2 : données améliorées / acquisition régulière des données pour soutenir l'efficacité de la stratégie d'exploitation durable du rouget-barbet de roche (à l'échelle de l'unité d'évaluation « senne danoise »)

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
Année 1 (A1)	a) Identification des données à collecter à l'échelle des opérateurs en France et des organisations impliquées	Coordinateur du Plan – facilitation du lancement de la tâche puis suivi (sous action transversale du FIP – action 0 dans le budget) Mise en œuvre de l'activité 4-2: organisations de recherche halieutique et DPMA si en lien avec le suivi réglementaire	Rapport de suivi d'activité
	b) Programme d'acquisition-traitement-analyse de données et budget – composante nationale	Coordinateur du Plan – suivi (sous action transversale du FIP – action 0 dans le budget)	Rapport de suivi d'activité
	c) Programme d'acquisition-traitement-analyse de données – composantes autres pays et budgets spécifiques Recommandation par le FIP et suivi (ou alors il s'agira d'un programme régional) Exemple : données de structure d'âge, données de rejets ²³	Coordinateur du Plan – suivi (sous action transversale du FIP – action 0 dans le budget) Coordinateur du Plan appuyé par FROM NORD, OPN et WWF France	Rapport de suivi d'activité
	d) Travaux de recherche halieutique sur les nouvelles mesures de gestion : identification, financement	Coordinateur du Plan – suivi (sous action transversale du FIP – action 0 dans le budget)	Rapport de suivi d'activité
	e) Identification des sources de financement pour les différentes activités d'amélioration de données – échelle nationale (et programme régional ?)	Coordinateur du Plan – suivi (sous action transversale du FIP – action 0 dans le budget)	Rapport de suivi d'activité
A2	f) Requête, obtention des fonds nécessaires, mise en œuvre – échelle nationale et internationale Si lenteur dans les avancées, création d'une note conceptuelle pour transmission aux personnes concernées	Coordinateur du Plan – suivi (sous action transversale du FIP – action 0 dans le budget)	Rapport de suivi d'activité

²³ [Rapport du groupe de travail du CIEM sur les espèces démersales](#) de 2020 volume 2 issue 61, pp. 963 et 967 (*Working Group on the Assessment of Demersal Stocks in the North Sea and Skagerrak*)



Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalon le cas échéant)
A3	g) Amélioration des données et utilisation des données	Coordinateur du Plan – suivi (sous action transversale du FIP – action 0 dans le budget)	Rapport de suivi d'activité
	h) Travaux de recherche et résultats provisoires	Coordinateur du Plan – suivi (sous action transversale du FIP – action 0 dans le budget)	Rapport de suivi d'activité
A4	i) Amélioration des données, résultats finaux, pérennité du processus de collecte-traitement-analyse des données nécessaires	Coordinateur du Plan – suivi (sous action transversale du FIP – action 0 dans le budget)	Rapport de suivi d'activité
	j) Travaux de recherche (suite) et résultats finaux de précédents travaux	Coordinateur du Plan – suivi (sous action transversale du FIP – action 0 dans le budget)	Rapport de suivi d'activité
A5	k) Données améliorées – suivi et résumé des étapes post-FIP attendues et recommandées par les organisations de recherche impliquées	Coordinateur du Plan – suivi (sous action transversale du FIP – action 0 dans le budget)	Rapport de suivi d'activité
	l) Travaux de recherche – suivi et résumé des étapes post-FIP attendues et recommandées par les organisations de recherche impliquées	Coordinateur du Plan – suivi (sous action transversale du FIP – action 0 dans le budget)	Rapport de suivi d'activité

Activité A 4-3 : revue de la répartition des espèces primaires et secondaires principales selon le standard MSC – suivi BMT du FIP

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
Année 1 (A1)	Suivi BMT Si changement de répartition d'espèces, passage d'une espèce secondaire à une espèce primaire (changement de gestion), identification d'espèce ETP – actualisation de notations des IP concernés en Principe 2 (IP 2.1.1. à 2.3.3), actualisation du plan d'actions si requis	Poseidon (budget inscrit dans les activités transversales – action 0) Conditionné par le transfert des données détaillées pour chaque OP (FROM NORD et OPN) croisées avec les données publiques	Rapport de suivi du FIP
A2	Suivi BMT Si changement, idem (voir A1)	Poseidon (budget inscrit dans les activités transversales – action 0) Conditionné par le transfert des données détaillées pour chaque OP (FROM NORD et OPN) croisées avec les données publiques	Rapport de suivi du FIP
A3	Suivi BMT Si changement, idem (voir A1)	Poseidon (budget inscrit dans les activités transversales – action 0) Conditionné par le transfert des données détaillées pour chaque OP (FROM NORD et OPN) croisées avec les données publiques	Rapport de suivi du FIP
A4	Suivi BMT Si changement, idem (voir A1)	Poseidon (budget inscrit dans les activités transversales – action 0) Conditionné par le transfert des données détaillées pour chaque OP (FROM NORD et OPN) croisées avec les données publiques	Rapport de suivi du FIP
A5	Suivi BMT Si changement, idem (voir A1)	Poseidon (budget inscrit dans les activités transversales – action 0) Conditionné par le transfert des données détaillées pour chaque OP (FROM NORD et OPN) croisées avec les données publiques	Rapport de suivi du FIP



Action 5 : veille sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) dans la zone géographique de la pêche (Manche Est), et application effective de mesures visant à minimiser les impacts de la pêche sur les habitats sensibles lorsque requis

Si nécessité de budgets spécifiques au sein de l'action, approche par projets à identifier pendant la mise en œuvre du FIP

Activité A 5-1 : veille sur l'identification des habitats sensibles (EMV) à la pêche

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalon le cas échéant)
Année 1 (A1)	a) Veille au travers du Projet IPREM	Projet IPREM Suivi des avancées par l'AMO (budget transversal GA0)	Rapports d'activités du projet IPREM et de suivi des avancées
	b) Veille sur la zone Manche Est non-couverte par le Projet IPREM Définition de la zone à couvrir et approche de veille, suivi d'initiatives similaires au projet IPREM sur la zone concernée ; et A5-3 spécifiquement pour les ridens de Boulogne Pour les deux tâches, si besoin de mise en œuvre de règles sur les habitats sensibles concernées par l'unité d'évaluation (UdE), voir A5-2 et A5-4	Suivi des avancées par l'AMO (budget transversal GA0), OPN et FROM NORD Initiatives similaires au projet IPREM Suivi et initiatives par les autorités publiques sur l'identification des habitats sensibles (EMV) et sur la mise en place de règles spécifiques	Rapport d'activité (rapport de suivi des avancées par l'AMO)
A2+	c) à f) Veille sur la zone Manche Est (suite) Si besoin de mise en œuvre de règles sur les habitats sensibles concernées par l'unité d'évaluation (UdE), voir A5-2 et A5-4	Identique à la ligne ci-dessus	Rapport d'activité (rapport de suivi des avancées par l'AMO)

Activité A 5-2 : application effective de mesures visant à minimiser les impacts de la pêche sur les habitats sensibles lorsque requis

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalon le cas échéant)
Année 1+ (A1-A5)	a) à e) Suivi de mise en œuvre effective de règles obligatoires de pêche spécifique pour l'unité d'évaluation concernée Le cas échéant, mise en place de règles volontaires par les navires FROM NORD et OPN concernés pour accompagner la mise en œuvre effective de règles obligatoires (réglementaires) à l'échelle de l'unité d'évaluation	OPN et FROM NORD pour leurs membres Rapports des autorités publiques de contrôle pour la zone sensible concernée Suivi des avancées par l'AMO (budget transversal GA0) Approche volontaire le cas échéant : approche projet sur financement publique à étudier avec plaidoyers	Suivi des avancées AMO



Activités liées à la définition et mise en place des règles de déplacement spécifiques sur l'EMV – les ridens de « Boulogne », aire marine protégée (AMP) - hypothèse ci-dessous : pas de budget requis / proposition : au démarrage du FIP utilisation du budget de lancement des activités en action 0 le cas échéant

Activité A 5-3 : suivi de l'élaboration et de l'entrée en vigueur des règles décidées sur les ridens de Boulogne

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
Année 1 (A1)	<p>a) Suivi par le FIP du processus d'élaboration et de validation des règles par les différentes parties</p> <p>Identification d'un financement le cas échéant si lent dans le processus pour déplacements vers les parties prenantes et le comité de pilotage du site par exemple</p> <p><i>Voir la remarque dans le texte principal si les règles ne sont pas définies et mises en œuvre</i></p>	<p>FROM NORD</p> <p>Rapport d'activité élaboré en collaboration avec l'AMO (= le coordinateur du Plan) – budget action transversale du FIP</p> <p>Contribution de WWF France visant à promouvoir la mise en place des règles – activité réalisée actuellement hors du FIP</p>	<p>Modalités des règles décidées mises à dispositions de FROM NORD et OPN</p> <p>Validation des règles : fin de l'année 1 – 2021</p>
A2	<p>b) Confirmation de mise en œuvre des règles – suivi par le FIP</p>	<p>FROM NORD – suivi</p> <p>Suivi régulier de bonne mise en œuvre : DIRM – DDTM - DML</p> <p>Rapport d'activité élaboré en collaboration avec l'AMO (= le coordinateur du Plan) – budget action transversale du FIP</p> <p>Contribution de WWF France visant à promouvoir la mise en place des règles</p>	<p>Rapport d'activité</p>

Activité A 5-4 : suivi de la bonne mise en œuvre des règles décidées sur les ridens de Boulogne

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
A3	a) Suivi de la bonne mise en œuvre des Règles (auquel cas, nouvelles mesures à établir et appliquer) - résultats	<p>FROM NORD</p> <p>Suivi régalién de bonne mise en œuvre : DIRM – DDTM - DML</p> <p>Rapport d'activité élaboré en collaboration avec l'AMO (= le coordinateur du Plan) – budget action transversale du FIP</p> <p>Contribution de WWF France visant à s'assurer de la bonne mise en œuvre des règles</p>	(jalons : A5-1) Rapport d'activité
A4	b) Suivi de la bonne mise en œuvre des Règles (auquel cas, nouvelles mesures à établir et appliquer) - résultats	<p>FROM NORD</p> <p>Suivi régalién de bonne mise en œuvre : DIRM – DDTM - DML</p> <p>Rapport d'activité élaboré en collaboration avec l'AMO (= le coordinateur du Plan) – budget action transversale du FIP</p> <p>Contribution de WWF France visant à s'assurer de la bonne mise en œuvre des règles</p>	Rapport d'activité
A5	c) Suivi de la bonne mise en œuvre des Règles (auquel cas, nouvelles mesures à établir et appliquer) - résultats	<p>FROM NORD</p> <p>Suivi régalién de bonne mise en œuvre : DIRM – DDTM - DML</p> <p>Rapport d'activité élaboré en collaboration avec l'AMO (= le coordinateur du Plan) – budget action transversale du FIP</p> <p>Contribution de WWF France visant à s'assurer de la bonne mise en œuvre des règles</p>	Rapport d'activité

Thématique (GA) 3 - renforcement du mécanisme de gestion de la pêche de raie bouclée

Action 6 : plan d'aménagement spécifique pour la raie bouclée – élaboration puis entrée en vigueur

Activité A 6-1 : élaboration du plan d'aménagement spécifique

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalon le cas échéant)
Année 1 (A1)	a) Définition des termes de référence et d'un budget pour le recrutement d'un prestataire accompagnant le processus d'élaboration du plan d'aménagement spécifique (phase de pré-élaboration – années 1 et 2 avec accompagnement initiée au sein de l'action 2)	Coordinateur du PAD (budget temps RH en activités 0 lancement des premières activités du FIP) Prestataire en charge du suivi du FIP (accompagnement ponctuel – contrat spécifique) démarrage de l'ébauche de la feuille de route (tâche d plus loin) avant que l'aménagiste de pêche ne soit recruté	TdR et budget élaborés
	b) Recherche de financement, et élaboration du dossier de financement	Coordinateur du PAD (budget temps RH en activités 0 lancement des premières activités du FIP) Prestataire en charge du suivi du FIP (accompagnement ponctuel – contrat spécifique)	Dossier de financement élaboré
	c) Obtention des fonds, recrutement et contractualisation Sur un ou plusieurs contrats sur 5 ans	Coordinateur du PAD	Fonds obtenus, recrutement et contractualisation du prestataire réalisés
	d) Feuille de route détaillée pour les tâches requises pour l'élaborer (dont définition détaillée des tâches pour atteindre les résultats attendus de l'action 2 afin d'y aboutir - jalon de réalisation de l'activité 6-1 ; et ébauche du Plan) Avec consultation des parties prenantes Validation de la feuille de route et de l'ébauche par le COPIL	Prestataire en charge du suivi du FIP (accompagnement ponctuel – contrat spécifique) – Aménagiste des pêche – participation à l'élaboration détaillée de la feuille de route quand recruté	(jalon actions 1 et 2 notamment) Feuille de route élaborée Ébauche du Plan

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalon le cas échéant)
A2	e) Renforcement de l'ébauche du plan d'aménagement spécifique selon les avancées Avec mécanisme de consultation des parties prenantes	Aménagiste de pêche	Ébauche du Plan 2
A3	f) Élaboration du projet de plan d'aménagement spécifique selon les avancées du FIP Avec mécanisme de consultation des parties prenantes	Aménagiste de pêche	Projet de plan d'aménagement spécifique
A4	g) Finalisation du projet de plan d'aménagement spécifique selon les avancées du FIP Avec mécanisme de consultation des parties prenantes	Aménagiste de pêche	Plan d'aménagement spécifique : Version provisoire
	h) Validation et officialisation du plan d'aménagement spécifique	Coordinateur du plan (coordination) Aménagiste (finalisation) COFIL (validation) Officialisation (cadre juridique ?)	Version : validée Par disposition réglementaire en France le cas échéant

Activité A 6-2 : mise en œuvre du plan d'aménagement spécifique
Hypothèse de mise en œuvre en 2024 – année 4 du FIP

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalon le cas échéant)
A4	a) Mise en œuvre du plan (en adéquation avec la mise en place de points de référence, de mise en œuvre de la Stratégie de capture et des RCC selon ces points de référence)	Coordinateur du Plan – voir suivi A 6-3	Rapport d'activité
	b) Réflexion sur les actions à tenir en année 5 concernant la mise en œuvre et suivi du plan d'aménagement spécifique et son éventuel renforcement post-FIP	Réflexion à tenir en réunion du COPIL année 4 avec le prestataire de suivi du FIP (et aménagiste des pêches)	Compte rendu de réunion du COPIL Rapport de suivi BMT – ébauche des recommandations d'actions post-FIP pour atteindre et conserver la certification MSC
A5	c) Réflexion sur les actions à tenir post-FIP concernant la mise en œuvre et suivi du plan d'aménagement spécifique et son éventuel renforcement post-FIP	Réflexion à tenir en réunion du COPIL année 5 avec le prestataire de suivi du FIP) (et aménagiste des pêches si contract toujours en cours ou nouveau contrat ponctuel mis en place)	Compte rendu de réunion du COPIL Rapport de suivi BMT – recommandations d'actions post-FIP pour atteindre et conserver la certification MSC

Activité A 6-3 : suivi du plan d'aménagement spécifique
(si mise en œuvre du Plan d'aménagement spécifique avant la fin du FIP)

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalon le cas échéant)
A4 (ou post- FIP)	a) Définition des termes de référence et d'un budget pour le recrutement d'un prestataire d'appui Prestataire accompagnant le processus de mise en œuvre et de suivi du plan d'aménagement spécifique (A6-3)	Coordinateur du Plan Appui du prestataire de suivi du FIP	Rapport d'activité
	b) Recrutement du prestataire	Coordinateur du Plan	Rapport d'activité
A5 (ou post- FIP)	c) Suivi continu de mise en œuvre – prestataire interne au FIP	Coordinateur du Plan	Rapport d'activité
	d) Suivi de mise en œuvre – prestataire externe	Aménagiste des pêches	Rapport d'activité
	e) Renforcement du Plan d'aménagement spécifique selon les résultats de suivi -activité A 6-1		Rapport d'activité

Thématique (GA) 4– Assurance de la bonne identification (traçabilité) de la raie bouclée de la capture à sa première vente

Action 7 : cohérence et suivi d'actions et d'études en cours et, le cas échéant identification et mise en œuvre d'initiatives visant à assurer la bonne identification et la traçabilité des espèces de raies, notamment de la raie bouclée

AMO – suivi de l'ensemble des avancées de GA4 (budget transversal GA0)

Si nécessité de budgets spécifiques, approche par projets à identifier pendant la mise en œuvre du FIP

Activité A 7-1 : veille, revue et coordination-suivi des actions entre les porteurs et les partenaires

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalon le cas échéant)
Année 1 (A1)	a) Élaboration d'une feuille de route en faveur d'une bonne identification des espèces de sélaciens dans la filière commerciale et de la coordination des actions entre porteurs et partenaires. Le document devrait rester concis	AMO – coordination de l'élaboration (budget transversal GA0 – économie d'échelle) Partenaires du FIP et autres membres du COPIL Autres partenaires le cas échéant	Rapport d'activité
	b) Discussion et validation de la feuille de route lors d'une réunion COPIL	AMO – coordination de discussion (budget transversal GA0) Partenaires du FIP et autres membres du COPIL Autres partenaires le cas échéant	Rapport d'activité
	c) Application de la feuille de route	Partenaires du FIP et autres membres du COPIL Autres partenaires le cas échéant	Rapport d'activité
	d) Suivi des avancées et de la cohérence de mise en œuvre de la feuille de route et des actions entre porteurs et partenaires	Partenaires du FIP et autres membres du COPIL Autres partenaires le cas échéant	Rapport de suivi
Année 2+ (A1)	e) -Actualisation de la feuille de route le cas échéant	AMO – coordination de l'élaboration Partenaires du FIP et autres membres du COPIL Autres partenaires le cas échéant	Rapport d'activité
	f) Discussion et de la feuille de route révisée le cas échéant lors d'une réunion COPIL	AMO – coordination de discussion Partenaires du FIP et autres membres du COPIL Autres partenaires le cas échéant	Rapport d'activité
	g) Application de la feuille de route révisée ou initiale	Partenaires du FIP et autres membres du COPIL Autres partenaires le cas échéant	Rapport d'activité
	h) Suivi des avancées et de la cohérence de mise en œuvre de la feuille de route et des actions entre porteurs et partenaires	Partenaires du FIP et autres membres du COPIL Autres partenaires le cas échéant	Rapport d'activité



Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
A3 à A5	i) Continuation du mécanisme d'année 2+ ci-dessus (tâches i à l) ou simple veille Veille : arrêt de l'activité si l'identification des espèces est bonne et mise en place d'une simple veille lors des réunions du COPIL de suivi du FIP	AMO (budget transversal GA0) – veille avec l'appui de FROM NORD et OPN Partenaires du FIP et autres membres du COPIL Autres partenaires le cas échéant	Rapport de veille

Activité A 7-2 : préparation à la certification MSC – exigences MSC de traçabilité [et sociales] des produits certifiés de la capture à la première vente

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
Année 4*	a) Vérification interne des systèmes de traçabilité des produits certifiés MSC Versus produits non certifiés MSC	FROM NORD et OPN Criées et mareyeurs (accompagnement – partie traçabilité) AMO – suivi des avancées (budget transversal GA0)	Rapport d'activité par chaque OP pour l'AMO
A5	b) Renforcement des systèmes de traçabilité si nécessaire c) [Vérification et préparation des informations requises concernant les exigences sociales du MSC (droit du travail)]		Si pendant le FIP : rapport d'activité par chaque OP pour l'AMO

*selon la progression du FIP



Thématique 5 – communications transversales

(rappel : actions non liées à l'amélioration des notations d'IPs du MSC, suivi de cette thématique non publié sur le site de Fishery Progress)

Activité A 8-1 : informations et communications à destination de la filière

Pour les activités disponible en ligne pour tous (dont la filière), voir activité suivante

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
	<i>Tâches indicatives</i>	<i>Note : la « prestation info-comm » pourrait être une enveloppe financière spécifique auprès du coordinateur du Plan (l'AMO)</i>	
Année 1 (A1)	d) Partage des documents du FIP aux acteurs de la filière – documents électroniques (dont accès restreint à des documents)	RH des partenaires du FIP Poseidon (AMO)	Rapport d'activité
	e) Partage des documents du FIP aux acteurs de la filière – documents papiers	AMO Transmission : prestataire (à confirmer)	Rapport d'activité
	f) Brochure de présentation du FIP : version en ligne Et informations communes entre les différents partenaires clés du FIP	AMO Design : prestataire (spécialiste info-comm)	Brochure en ligne Rapport d'activité (transmission à la filière)
	g) Brochures de présentation du FIP : version papier	AMO Transmission : prestataire (à confirmer)	Rapport d'activité (transmission à la filière)
	h) Autres : à définir	p.m. prestataire (spécialiste info-comm)	Rapports d'activités
A2	i) Partage des documents du FIP aux acteurs de la filière – documents électroniques - suite (dont accès restreint à des documents)	RH des partenaires du FIP Poseidon (AMO)	Rapport d'activité
	j) Partage des documents du FIP aux acteurs de la filière – documents papiers - suite	AMO Transmission : prestataire (à confirmer)	Rapport d'activité
	k) Brochure de résultat du FIP : version en ligne (exemples : au sein d'un bulletin d'information annuel de l'AMO, autres) Et informations communes entre les différents partenaires clés du FIP	AMO Design : prestataire (spécialiste info-comm)	Brochure en ligne Rapport d'activité (transmission à la filière)



Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
	l) Brochures de présentation – résultats du FIP : version papier (budget tous les deux ans)	AMO Transmission : prestataire (à confirmer)	Rapport d'activité (transmission à la filière)
	m) Autres : à définir À définir en prenant en compte les résultats de l'activité de l'année précédente et les nouveaux besoins d'info.-comm. identifiés	p.m.	Rapports d'activités
A3	n) Partage des documents du FIP aux acteurs de la filière – documents électroniques - suite (dont accès restreint à des documents)	RH des partenaires du FIP Poseidon (AMO)	Rapport d'activité
	o) Partage des documents du FIP aux acteurs de la filière – documents papiers - suite	AMO Transmission : prestataire (à confirmer)	Rapport d'activité
	p) Brochure de résultat du FIP : version en ligne (exemples : au sein d'un bulletin d'information annuel de l'AMO, autres) Et informations communes entre les différents partenaires clés du FIP	AMO Design : prestataire (spécialiste info-comm)	Brochure en ligne Rapport d'activité (transmission à la filière)
	q) Brochures de présentation – résultats du FIP : version papier (budget tous les deux ans)	AMO Transmission : prestataire (spécialiste info-comm) (à confirmer)	Rapport d'activité (transmission à la filière)
	r) Autres : à définir À définir en prenant en compte les résultats de l'activité de l'année précédente et les nouveaux besoins d'info.-comm. identifiés	p.m.	Rapports d'activités
A4	s) Partage des documents du FIP aux acteurs de la filière – documents électroniques - suite (dont accès restreint à des documents)	RH des partenaires du FIP Poseidon (AMO)	Rapport d'activité
	t) Partage des documents du FIP aux acteurs de la filière – documents papiers - suite	AMO Transmission : prestataire (spécialiste info-comm) (à confirmer)	Rapport d'activité

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalons le cas échéant)
	u) Brochure de résultat du FIP : version en ligne (exemples : au sein d'un bulletin d'information annuel de l'AMO, autres) Et informations communes entre les différents partenaires clés du FIP	AMO Design : prestataire	Brochure en ligne Rapport d'activité (transmission à la filière)
	v) Brochures de présentation – résultats du FIP : version papier (budget tous les deux ans)	AMO Transmission : prestataire (spécialiste info-comm) (à confirmer)	Rapport d'activité (transmission à la filière)
	w) Autres : à définir À définir en prenant en compte les résultats de l'activité de l'année précédente et les nouveaux besoins d'info.-comm. identifiés	p.m. prestataire	Rapports d'activités
A5	x) Partage des documents du FIP aux acteurs de la filière – documents électroniques – suite et fin (dont accès restreint à des documents)	RH des partenaires du FIP Poseidon (AMO)	Rapport d'activité
	y) Partage des documents du FIP aux acteurs de la filière – documents papiers – suite et fin	AMO Transmission : prestataire (à confirmer)	Rapport d'activité
	z) Brochure de résultat du FIP : version en ligne – suite et fin (exemples : au sein d'un bulletin d'information annuel de l'AMO, autres) Et informations communes entre les différents partenaires clés du FIP	AMO Design : prestataire	Brochure en ligne Rapport d'activité (transmission à la filière)
	aa) Brochures de présentation – résultats finaux du FIP : version papier – suite et fin (budget tous les deux ans)	AMO Transmission : prestataire (à confirmer)	Rapport d'activité (transmission à la filière)
	bb) Autres : à définir À définir en prenant en compte les résultats de l'activité de l'année précédente et les nouveaux besoins d'info.-comm. identifiés	p.m.	Rapports d'activités

Activité A 8-2 : informations et communications à destination du public

Année	Tâches	Ressources	Indicateur de bonne réalisation (jalon le cas échéant)
Année 1 (A1)	a) [pré-FIP : lancement du FIP et information sur le partenariat : communication sur les sites des partenaires principaux du FIP]	RH des partenaires principaux du FIP	Publications
	b) Publication du FIP sur le site Fishery Progress	Prestataire en charge de l'accompagnement au lancement du FIP - Poseidon	Publications
	c) Suivi du FIP sur le site Fishery Progress	Prestataire en charge de l'accompagnement au lancement du FIP - Poseidon	Publications
	d) Autres : à définir (exemple : avancées majeures réalisées)	AMO OPN, FROM NORD, p.m.	Publications et autres type de livrables
A2	e) Suivi du FIP sur le site Fishery Progress	Prestataire en charge de l'accompagnement au lancement du FIP - Poseidon	Publications
	f) Autres : à définir (exemple : avancées majeures réalisées)	AMO, OPN, FROM NORD, p.m.	Publications et autres type de livrables
A3	g) Suivi du FIP sur le site Fishery Progress	Prestataire en charge de l'accompagnement au lancement du FIP - Poseidon	Publications
	h) Autres : à définir (exemple : avancées majeures réalisées)	AMO, OPN, FROM NORD, p.m.	Publications et autres type de livrables
A4	i) Suivi du FIP sur le site Fishery Progress	Prestataire en charge de l'accompagnement au lancement du FIP - Poseidon	Publications
	j) Autres : à définir (exemple : avancées majeures réalisées)	AMO, OPN, FROM NORD, p.m.	Publications et autres type de livrables
A5	k) Communication sur la candidature à la certification	RH des partenaires principaux du FIP	Publications et autres type de livrables
	l) [post-FIP : pêche certifiée]	RH des partenaires principaux du FIP	Publications et autres type de livrables



